6° RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2014-2016



Donner du sens à l'argent



TABLE DES MATIÈRES

	Message de la direction	3
>	Rapport de la mission d'examen	5
>	Profil et faits saillants	6
•	Chaîne de valeurs	10
>	Analyse de pertinence	20
•	Gouvernance	28
•	Performance économique	40
	Performance sociale	52
•	Performance environnementale	64
•	Index du contenu GRT	74

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui permettent à Fondaction de réaliser sa mission : les salariés de Fondaction pour leur engagement et leur dynamisme, les travailleuses et les travailleurs québécois qui ont choisi Fondaction pour épargner en vue de leur retraite, les PME québécoises, les responsables Fondaction, la CSN et ses organisations affiliées, les institutions présentes au Carrefour financier solidaire ainsi que tous nos autres partenaires.

Le rapport de développement durable 2014-2016 ainsi que les rapports financiers annuels produits durant la période de référence 2014-2016 peuvent être consultés sur le site www.fondaction.com ou être obtenus sur demande.

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.



L'emploi constitue le premier moyen de participer à la création et à la redistribution de la richesse, de s'intégrer à la société, d'assurer la vitalité régionale et de contribuer à l'épanouissement des personnes.

L'obtention par les travailleuses et les travailleurs de plus de responsabilités dans l'entreprise n'a pas pour seule finalité de la rendre plus productive ou compétitive.

Le passage à de nouveaux rapports de démocratisation et de coopération doit être facilité afin de pouvoir définir les conditions d'une productivité renouvelée en vue d'un développement responsable. Fondaction favorise le maintien, la création d'emplois ainsi que la participation des travailleuses et des travailleurs québécois à la définition, à l'organisation et au contrôle de leur travail dans un environnement correspondant aux objectifs de développement durable.

Fondaction contribue à développer des entreprises, à préserver et à créer des emplois de qualité, tout en encourageant les acteurs sociaux à débattre ensemble tant du partage des gains de productivité que du partage du travail.

Fondaction, en tant que partenaire de l'économie sociale, investit au moins 60 % de son actif dans des entreprises québécoises, principalement celles inscrites dans un processus de gestion participative, entreprises autocontrôlées, coopératives ou autres, prévoyant dans leur charte une répartition égale du droit de vote entre les actionnaires ou les membres, ou qui sont des entreprises dont les décisions ou activités contribuent à la protection ou à l'amélioration de la qualité de l'environnement. Les investissements de Fondaction prennent la forme de prise de participation en capitalactions ou au capital social, de prêt ou de garantie de prêt.

Dans le but d'obtenir le capital nécessaire permettant d'agir pour le développement d'emplois de qualité, Fondaction recueille, principalement à partir d'une structure militante, des épargnes en vue de la retraite, surtout auprès des travailleuses et des travailleurs regroupés en syndicats ou au sein d'une caisse d'économie et aussi auprès du grand public.

Axées sur une accumulation prudente en vue de la retraite et sur une profitabilité adéquate, ces épargnes sont investies sous la forme d'actions de catégories A et B. Les actions de catégorie A constituent les parts générales de Fondaction. De plus, Fondaction pourra autoriser et émettre des actions de catégorie B afin de faciliter la cueillette d'épargne reliée à des projets spécifiques, en collaboration avec des partenaires de l'économie sociale et en appui aux expressions de solidarité locale.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

DONNER DU SENS À L'ARGENT

À l'automne 2015, COP 21, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, a mis en relief le consensus historique concernant l'urgence d'agir. Face à des enjeux tels que la sécurité alimentaire, l'accroissement des inégalités, la création d'emplois et les libertés citoyennes, faire preuve de responsabilité à l'égard de la société, c'est agir dans un contexte inédit jusqu'à ce jour. Le monde est confronté à des enjeux écologiques majeurs qui induisent un autre rapport au temps et à l'espace.

Lorsqu'on observe les 20 premières années de Fondaction ainsi que celles qui ont précédé le début de ses activités, on peut y constater une volonté forte de contribuer à transformer les conditions d'existence. Que la CSN ait été à l'origine de la création de Fondaction ne relève donc pas du hasard. Les aspirations de démocratisation de l'économie et des lieux de travail, d'épanouissement des personnes, de santé et sécurité, d'équité et de respect de l'environnement sont aisément repérables à Fondaction. À la manière d'une institution financière et sur ses propres bases, Fondaction se détermine en cohérence avec des aspirations et des valeurs qui caractérisent et qui distinguent l'action sociale et syndicale de la CSN. Le rapport de la CSN avec Fondaction en est un de partenariat et de proximité et non d'affiliation, de contrôle ou de propriété.

Recueillir une épargne-retraite avantageuse canalisée pour participer au maintien et à la création d'emplois sur l'ensemble du territoire, dans une perspective innovante et claire de développement durable, c'est ainsi que Fondaction entend donner du sens à l'argent.

En avril 2013, un comité d'experts présidé par Alban D'Amours, ancien président et chef de la direction du Mouvement des caisses Desjardins et ancien sousministre en titre au ministère du Revenu, a déposé un rapport sur l'état des régimes de retraite des Québécois qui mentionne que 1,9 million de travailleurs ne participent à aucun régime collectif de retraite, ce qui représente 47 % de tous les travailleurs du Québec. Près d'un Québécois sur deux n'aura donc aucun revenu provenant d'un régime collectif de retraite. Depuis la

mise en place du Régime des rentes du Québec (RRQ) en 1966, l'environnement de travail des Québécois a considérablement changé. À cette époque, on comptait 10,1 travailleurs pour chaque retraité. Aujourd'hui, on en compte seulement 3,7 et dans 20 ans le ratio atteindra 2,3 travailleurs par retraité. Cette conjoncture démographique accompagnée de taux obligataires historiquement bas font en sorte que les régimes de retraite publics sont insuffisants et que des initiatives en matière d'épargne-retraite doivent être soutenues. En rendant accessible une épargne-retraite peu coûteuse, Fondaction contribue à l'amélioration des conditions de vie à la retraite. La retenue sur le salaire est offerte dans 2 500 milieux de travail grâce à un réseau engagé de plus de 750 responsables Fondaction.

Dans l'ensemble de ses activités, Fondaction agit à titre de fonds d'investissement en capital de développement prenant en compte les aspects économiques et financiers, mais également sociaux, environnementaux et territoriaux en faveur d'un développement plus socialement responsable. Cette vision suppose une approche patiente et une considération élargie des risques en vue de créer, à travers les cycles du marché et les aléas de la conjoncture, une valeur durable au bénéfice des actionnaires et de l'ensemble de l'économie québécoise.

Dans la mesure de ses moyens et dans le cadre de ses activités, Fondaction s'est donné comme mission de contribuer à faire avancer au Québec l'idée qu'il est possible d'agir autrement, qu'un nouveau paradigme doit être adopté dans la perspective d'une économie plus verte et dans le cadre d'un développement durable. Pour chacune des activités, les dirigeants et les salariés de Fondaction ont le souci des impacts de leurs façons de faire, questionnent et recherchent de meilleures pratiques. Les attentes et les intérêts des différentes parties prenantes contribuent à l'identification des grandes orientations et des enjeux stratégiques de Fondaction en cohérence avec sa raison d'être.

Les efforts soutenus de Fondaction pour intégrer les principes du développement durable à sa culture d'entreprise lui ont valu plusieurs distinctions au cours des dix dernières années :

- Mention pour son programme de gestion des matières résiduelles en 2008, lors du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de la Ville de Montréal;
- Lauréat d'un prix Vivats en événement responsable en 2012;
- Leader en transport durable 2012;
- Prix hommage PDG vert 2012;
- Depuis 2010, de nombreux prix pour son édifice de Québec, dont le prix du Forest Stewardship Council des États-Unis.

En 2016, l'Université du Québec à Montréal a remis au président-directeur général de Fondaction un doctorat honoris causa pour sa contribution au développement durable du Québec. Il a également été nommé chevalier de l'Ordre national du Québec, la plus élevée des distinctions remises par le gouvernement du Québec, pour l'engagement du Fonds envers l'économie sociale et le développement durable.

Fondaction s'engage à ce que l'ensemble de ses nouveaux investissements admissibles vise à soutenir, à promouvoir et à encourager le développement durable. Fondaction soutient la décarbonisation de l'économie en prônant une approche structurante. Il contribue au développement d'une économie plus verte et encourage des solutions pour une plus grande efficacité énergétique. Il s'assure de participer à l'amélioration de l'équité sociale dans l'économie du Québec en étant notamment un partenaire de choix pour les entreprises d'économie sociale (coopératives, OBNL, mutuelles).

Le gouvernement du Québec a reconnu en 2016 le caractère distinctif de Fondaction et souligné sa disponibilité d'agir en tant que partenaire dans l'atteinte de ses objectifs fixés lors de la Conférence de Paris de 2015 sur le climat (COP21). Certains projets d'investissement en lien avec sa mission pourraient donc être élaborés en collaboration avec le gouvernement.

CHEF DE FILE EN MATIÈRE DE REDDITION DE COMPTES

Fondaction produit tous les deux ans un rapport de développement durable. En 2006, Fondaction a été parmi les premières institutions à produire un rapport de développement durable inspiré des lignes directrices

de la Global Reporting Initiative (GRI). Les rapports produits en 2010 et 2012 ont été soumis à l'examen d'un auditeur indépendant, obtenant chaque fois le niveau A+. Le 5° rapport de développement durable, produit en 2014, a été réalisé conformément aux lignes directrices G4 de la GRI, selon l'option la plus exigeante, soit celle relative aux critères exhaustifs, publiées en 2013. En plus de comporter les éléments relatifs aux critères essentiels, l'option relative aux critères exhaustifs nécessite des éléments d'information complémentaires sur la stratégie et l'analyse, la gouvernance ainsi que l'éthique et l'intégrité.

Pour la réalisation du rapport 2014-2016, Fondaction a retenu, comme pour le rapport précédent, l'option relative aux critères exhaustifs des lignes directrices G4 de la GRI. Le rapport de développement durable 2014-2016 a rempli les critères du Materiality Disclosures Services. Fondaction a demandé un examen du rapport de développement durable 2014-2016 à un auditeur indépendant. Le mandat a été confié à Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., dont le rapport apparaît à la page 5.

Fondaction demeure un chef de file en matière de reddition de comptes, produisant annuellement des rapports à titre de signataire du Pacte mondial et des Principes pour l'investissement responsable (PRI). Fondaction s'engage à poursuivre ses efforts au cours des prochaines années. Les engagements figurant dans le présent rapport, portés par son conseil d'administration et sa haute direction, témoignent de sa volonté de participer à un développement économique plus social, plus équitable et plus respectueux de l'environnement.

Pour Fondaction, le développement durable n'est pas une option, c'est sa raison d'être.

Bonne lecture!

Jacques Létourneau

Président du conseil d'administration

Tryph Beartan

La pro létourreau

Léopold Beaulieu Président-directeur général



Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Bureau 2000 Tour de la Banque Nationale 600, rue De La Gauchetière Ouest Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691 Télécopieur : 514 878-2127 www.rcgt.com

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Aux membres du conseil d'administration de Fondaction

Portée de notre travail

Nous avons procédé à l'examen des éléments d'information et de la description de l'approche managériale des aspects suivants tels que présentés dans le rapport de développement durable de Fondaction pour les exercices terminés les 31 mai 2015 et 2016 (le « Rapport ») :

• Profil de l'organisation : G4-10

Aspects et périmètres pertinents identifiés : G4-18, G4-19, G4-20, G4-21, G4-22, G4-23

• Implication des parties prenantes : G4-25, G4-27

Gouvernance: G4-35, G4-38, G4-40, G4-41, G4-44, G4-45, G4-50, G4-51, G4-52, G4-54, G4-55

Éthique et intégrité : G4-56, G4-57, G4-58
Performance économique : G4-EC1

Communautés locales : G4-FS13, G4-FS14

Lutte contre la corruption : G4-S03, G4-S04, G4-S05

Politiques publiques : G4-S06

Conformité : G4-SO8

Portefeuille de produits : G4-FS6, G4-FS7, G4-FS8

Propriété active : G4-FS11

Nous n'avons pas examiné les autres éléments mentionnés dans le rapport et nous n'avons pas examiné les sections narratives du rapport sauf celles qui intègrent les éléments d'information examinés et la description de l'approche managériale de Fondaction envers les aspects listés ci-dessus. Nous n'avons exécuté aucune procédure d'examen à l'égard du contenu des études d'impact produites par l'IREC.

Responsabilités et critères

La direction de Fondaction est responsable du choix des indicateurs divulgués, de la collecte de données et de l'information présentée dans le rapport. Notre responsabilité consiste à effectuer un examen des éléments d'information que nous avons sélectionnés et à exprimer une conclusion fournissant une assurance modérée si ces indicateurs ne sont pas conformes dans tous leurs aspects significatifs aux critères des Lignes directrices pour le Reporting Développement Durable G4 publié par le Global Reporting Initiative (GRI).

Normes

Notre examen a été réalisé conformément à la norme ISAE 3000 Assurance Engagements Other than Audits or Reviews of Historical Financial Information du International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB). Nous avons planifié et réalisé notre examen de manière à fournir une assurance modérée à l'égard des éléments d'information choisis. Notre travail a donc consisté essentiellement en demandes d'information, procédures analytiques et entretiens portant sur les informations qui nous ont été fournies par la direction de Fondaction. Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur le rapport en général ni sur aucun des indicateurs de performance en particulier.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les éléments d'information examinés ne sont pas conformes dans tous leurs aspects significatifs aux Lignes directrices pour le Reporting Développement Durable G4 publié par le GRI. Nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information examinée n'est pas, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

Ce rapport d'examen est réservé à l'usage de la direction et du conseil d'administration de Fondaction.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. Montréal, le 11 août 2016

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique no A115050



réé par une loi de l'Assemblée nationale du Québec en juin 1995, à l'initiative de la Confédération des syndicats nationaux, Fondaction, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi, est un fonds de travailleurs indépendant et autonome combinant les avantages fiscaux des régimes enregistrés d'épargne-retraite aux crédits d'impôt d'un fonds d'investissement voué au maintien et à la création d'emplois. Il s'agit d'épargnes investies à long terme en vue de la retraite et bénéficiant d'avantages fiscaux importants pour les travailleuses et les travailleurs québécois.

L'organisation du travail, l'épargne et l'emploi font partie des enjeux auxquels la CSN s'est toujours intéressée. Le rapport de celle-ci avec Fondaction en est un de partenariat et de proximité et non d'affiliation, de contrôle ou de propriété. Fondaction, à la manière d'une institution financière et sur ses propres bases, se détermine en cohérence avec des aspirations et des valeurs qui caractérisent et qui distinguent l'action sociale et syndicale de la CSN dans l'économie québécoise.

À la mission fondamentale d'un fonds de travailleurs de maintenir et de créer des emplois, Fondaction s'est également donné comme mission spécifique de favoriser l'accès au financement des entreprises inscrites dans un processus de gestion collaborative, des entreprises autocontrôlées ainsi que des entreprises soucieuses de l'environnement. Le Rapport Brundtland, publié en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies et dans lequel on retrouve pour la première fois la notion de développement durable, a une influence

déterminante sur la raison d'être de Fondaction. On retrouve ainsi dans sa loi constitutive la volonté d'agir sur la base des trois piliers du développement durable : économique, social et environnemental.

Avant toutes les institutions financières québécoises faisant appel à l'épargne du grand public, le Fonds s'est résolument engagé dans la voie du développement durable. Fondaction demeure également un chef de file en matière de reddition de comptes en produisant annuellement des rapports à titre de signataire du Pacte mondial et des Principes pour l'investissement responsable (PRI). En produisant depuis 2006, des rapports de développement durable inspirés des lignes directrices de la GRI, Fondaction devient en 2010 la première institution financière québécoise faisant appel à l'épargne du grand public à produire un rapport audité de niveau A+. Ce 6e rapport de développement durable est le deuxième réalisé selon les plus récentes lignes directrices de la GRI, les G4, publiées en 2013. En 2014, Fondaction est devenue la première institution financière nord-américaine à réaliser un rapport GRI selon les lignes G4 avec l'option la plus exigeante de préparation du rapport, soit celle relative aux critères exhaustifs. Cette année encore, l'option la plus exigeante est maintenue et le rapport a également fait l'objet d'un examen par un auditeur indépendant.

Fondaction n'est pas un fonds spécialisé en environnement, mais un fonds généraliste qui accompagne les entreprises dans l'intégration des enjeux liés au développement durable dans leurs activités. Sa raison d'être est de mettre au service des entreprises un capital patient et une équipe qui comprend les défis posés par les exigences de la productivité, de la rentabilité et du développement durable. Le Fonds contribue également à la sécurité financière des retraités en rendant disponible une épargne-retraite accessible. Depuis le début de ses

	31 mai 2016	31 mai 2015	31 mai 2014	31 mai 2012	31 mai 2010	31 mai 2008
Nombre d'actionnaires	131 417	128 732	125 158*	113 838	99 692	85 770
Nombre de salariés	128	111	101	86	81	76
Actif total	1,52 G\$	1,43 G\$	1,26 G\$	940,8 M\$	743,4 M\$	635,6 M\$
Actif net	1,49 G\$	1,36 G\$	1,20 G\$	914,6 M\$	699,4 M\$	627,3 M\$
Investissements en capital de développement réalisés ou engagés à la juste valeur	1,003 G\$	848,6 M\$	706,5 M\$	619,9 M\$	477,3 M\$	385,4 M\$
Valeur de l'action	10,43 \$	10,23\$	9,85 \$	9,34 \$	9,11 \$	10,50 \$

^{*} Une correction a été apportée au nombre d'actionnaires au 31 mai 2014.

activités en 1996, Fondaction a reçu plus de 3 049 demandes de financement. Il a directement soutenu dans leurs projets 284 petites et moyennes entreprises prometteuses ainsi que 81 fonds spécialisés.

UNE INSTITUTION FINANCIÈRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

La Loi constituant Fondaction prévoit qu'à chaque exercice financier, les investissements admissibles doivent représenter, en moyenne, au moins 60 % de l'actif net moyen du Fonds pour l'exercice précédent. En 2015, le gouvernement du Québec a modifié la norme d'investissement à laquelle Fondaction est assujetti. Celle-ci est dorénavant progressive et augmentera de 1 % par année pour atteindre 65 % en 2019. La Loi précise quels investissements sont considérés admissibles ainsi que le mode de calcul devant être utilisé pour valider le respect de cette norme.

Les investissements à impact économique québécois (ou capital de développement) sont composés de participations directes dans des entreprises, de participations dans des fonds partenaires ou spécialisés ainsi que d'un portefeuille boursier diversifié constitué de titres d'entreprises québécoises à petite capitalisation.

Par ses prises de participation directe dans les entreprises, Fondaction met à la disposition de celles-ci un capital patient, axé sur le développement et la création de valeur réelle sur un horizon de cinq à huit ans. Au 31 mai 2016, 1 071 entreprises bénéficiaient directement ou indirectement d'un investissement de Fondaction. Afin de rendre possible une offre adaptée de produits financiers pour différents secteurs ou clientèles, de diversifier l'actif, de partager une expertise et d'accéder à divers réseaux, Fondaction souscrivait au 31 mai 2016 à

49 fonds partenaires ou spécialisés. Les impacts directs et indirects de ces participations ont contribué à créer ou maintenir près de 32 103 emplois. Les résultats plus détaillés de l'étude d'impact sont présentés à la section du rapport traitant de la performance économique. Finalement, le portefeuille de titres d'entreprises québécoises à petite capitalisation cotées en Bourse contribue à la liquidité et à la stabilité des titres de ces entreprises tout en diversifiant l'actif du Fonds par une exposition au marché boursier des petites capitalisations.

Les sommes qui ne sont pas investies dans des entreprises admissibles à la norme d'investissement sont placées sur les marchés financiers avec l'objectif de créer une base de revenus stables pour le Fonds et d'en diversifier l'actif d'une façon qui protège le capital détenu par les actionnaires. Près de la moitié du portefeuille de placements est composé d'obligations et autres titres à revenu fixe. La composition de ce portefeuille vise à protéger le capital et optimiser le revenu courant. Il est complété dans sa deuxième moitié par d'autres placements choisis pour leur effet sur la diversification globale de l'actif, notamment des titres immobiliers internationaux, des actions mondiales et un fonds à rendement absolu.

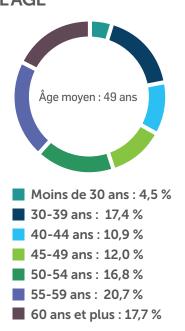
Au 31 mai 2016, le portefeuille des autres investissements, qui comprend également les liquidités requises pour faire face aux engagements du Fonds en matière d'investissement en capital de développement, totalisait 622,0 millions de dollars.

Fondaction recueille des épargnes en vue de la retraite surtout auprès des travailleurs regroupés en syndicats ou au sein d'une caisse d'économie, mais aussi auprès du grand public. La retenue sur le salaire se développe grâce à l'action militante et bénévole d'un réseau de plus de 750 responsables Fondaction (RF) présents dans plus de 2 500 milieux de travail.

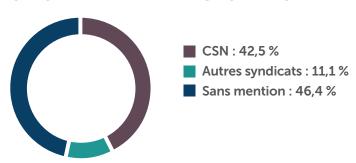
FAITS SAILLANTS AU 31 MAI 2016

68 227 actionnaires ont souscrit à Fondaction en 2015-2016 dont **74** % par retenue sur le salaire

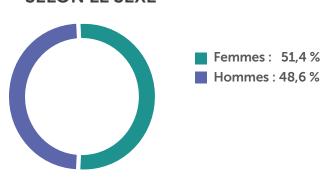
RÉPARTITION DES ACTIONNAIRES SELON L'ÂGE



RÉPARTITION DES ACTIONNAIRES SELON L'APPARTENANCE SYNDICALE



RÉPARTITION DES ACTIONNAIRES SELON LE SEXE



RÉPARTITION DES RACHATS ET ACHATS DE GRÉ À GRÉ (pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2016)

Critères	Nombre	\$	%
Retraite et préretraite	8 194	74 800 146 \$	80,6 %
Accession à la propriété	1 049	9 074 083 \$	9,8 %
Décès, invalidité, rachat 60 jours	406	4 196 271 \$	4,5 %
Situations exceptionnelles (situation financière critique et besoin urgent de liquidités)	744	3 314 214 \$	3,6 %
Retour aux études	71	428 805 \$	0,4 %
Autres critères (injection de capitaux dans une entreprise, émigration, rachat de crédits de rente, inadmissibilité aux crédits d'impôt et maladie terminale)	140	1 007 564 \$	1,1 %
TOTAL	10 604	92 821 083 \$	100 %

RÉPARTITION DES ACTIONNAIRES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

2,7 % 1,9 % Abitibi-Témiscamingue Bas-Saint-Laurent **12,2** % 3,3 % Capitale-Nationale Centre-du-Québec **5.7** % **2.1** % Chaudière-Appalaches Côte-Nord 1.6 % **5,5** % Estrie Gaspésie -Îles-de-la-Madeleine 8.1 % **7.2** % Lanaudière Laurentides 4.1 % 3,2 % Laval Mauricie **18,2** % **14.8** % Montérégie Montréal 0,2 % 2,8 % Nord-du-Québec Outaouais **6.4** %

Saguenay - Lac-Saint-Jean

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR¹



Traditionnels²: 64,8 %

Technologies avancées³: 20,6 %

Fonds diversifiés⁴: 14,6 %

- ¹ Les données contenues dans le tableau représente les sommes investies au coût, dans des participations directes en entreprises et dans des fonds partenaires ou spécialisés, au 31 mai 2016.
- ² Regroupe les secteurs manufacturiers, commerces, services et primaires.
- ³ Regroupe les technologies de l'information et les sciences de la vie.
- ⁴ Comprend les investissements dans les fonds partenaires ou spécialisés multisectoriels.

La Global Reporting Initiative (GRI) est une organisation internationale créée en 1997 par l'ONG américaine CERES (Coalition for Environmentally Responsible Economies) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Les lignes directrices sont le fruit d'un vaste processus réunissant des représentants du monde des affaires, des syndicats, de la société civile et des marchés financiers ainsi que des experts dans différents domaines. Elles constituent une référence internationale quant à la communication d'information sur l'approche de gouvernance et sur les performances et les impacts environnementaux, sociaux et économiques des organisations. Afin de faciliter son utilisation auprès des entreprises francophones, Fondaction a soutenu la traduction en français lors de la publication des lignes directrices G4 ainsi que celle du supplément sectoriel à l'intention des institutions financières.

Bien que les règles de transparence et de divulgation constituant la base des lois en valeurs mobilières exigent la publication de rapports financiers, ce 6e rapport de développement durable témoigne de l'importance que Fondaction accorde à la responsabilité sociétale, à la performance extrafinancière ainsi qu'à la saine gouvernance. Les choix relatifs au contenu, à l'organisation et à la présentation de l'information ont été guidés par les principes de reddition de comptes et les éléments d'information proposés par les plus récentes lignes directrices G4 de la GRI. Les éléments d'information G4-17 à G4-27 sont spécifiquement identifiés aux pages correspondantes dans le texte et l'index du contenu GRI est présenté en page 74. Le présent rapport comporte des reformulations d'information déjà communiquée dans les rapports précédents et celles-ci sont indiquées en référence. Le rapport couvre la période du 1er juin 2014 au 31 mai 2016 et vise un maximum de comparabilité avec les résultats présentés dans les rapports antérieurs.

www.globalreporting.org

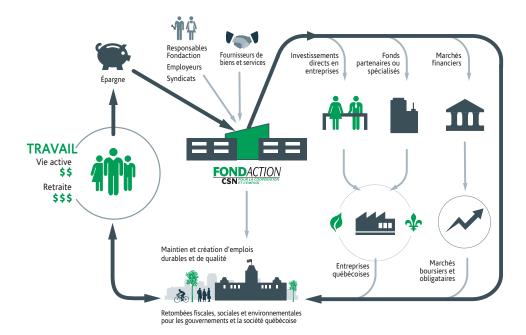


a mission qui anime Fondaction se concentre autour de l'emploi et de ses multiples corollaires dans une perspective de développement durable. Pour Fondaction, l'emploi constitue le premier moyen de participer à la création et à la redistribution de la richesse, de s'intégrer à la société, d'assurer la vitalité régionale et de contribuer à l'épanouissement des personnes. Ainsi, grâce à Fondaction, le travail des femmes et des hommes, qui aspirent à une qualité de vie toujours meilleure, crée une épargne entreprenante et productive qui est investie dans l'économie réelle contribuant directement au maintien et à la création d'emplois.

L'approche du Fonds se base sur une vision qui englobe l'ensemble des activités et des acteurs impliqués dans le processus de création de valeur globale, c'est-à-dire économique, sociale, environnementale et territoriale. Cette vision ne se limite pas à la seule séquence des activités relatives aux fournisseurs de produits et services. L'approche retenue est celle de la chaîne de valeurs, avec un s, dont la portée est plus large que la seule création de valeur ajoutée ou d'appréciation de la chaîne d'approvisionnement. Cette approche cadre mieux avec la mission de Fondaction, ses caractéristiques et la nature de ses activités qui visent à renforcer les secteurs d'activité dont les retombées sont les plus positives compte tenu des enjeux liés au développement durable et de l'importance de l'ancrage territorial des entreprises. Elle permet également de mettre en évidence les liens entre le développement durable, la finance socialement responsable et l'approvisionnement responsable.

Par la réalisation d'un rapport de développement durable, Fondaction rend compte des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement de manière transparente et éthique. Les indicateurs de performance présentés aux sections économique, sociale et environnementale du présent rapport offrent l'opportunité à l'organisation de prendre la mesure des impacts tant positifs que négatifs de ses activités.

Les impacts négatifs découlant des activités internes de Fondaction sont largement attribuables au transport du personnel dans le cadre de ses fonctions. Ils sont amenuisés par la mise en place d'un plan de transport durable encourageant le transport collectif et la compensation des émissions de gaz à effet de serre des déplacements en avion ainsi que lors de la tenue des assemblées générales annuelles. L'ensemble des mesures d'atténuation est décrit à la section Performance environnementale. Les autres impacts potentiellement négatifs sont circonscrits par des politiques, la conformité et la gestion des risques ainsi que par les codes de conduite et d'éthique. Les approches de gestion propres à chacune des catégories d'actifs telles que présentées dans la section Performance économique assurent la prise en compte par les partenaires d'affaires de standards et de référentiels reconnus comme les Principes pour l'investissement responsable (PRI) pour les conseillers en valeurs externes, les principes du Hedge Fund Standard Board (HFSB) pour les fonds de couverture à rendement absolu, le Pacte mondial pour les entreprises du secteur manufacturier ou les principes de l'Institutional Limited Partners Association (ILPA) pour les fonds spécialisés.



STRUCTURE OPÉRATIONNELLE

UNE STRUCTURE OUVERTE, TRANSPARENTE ET NOVATRICE

Depuis sa création, Fondaction souhaite aborder la finance d'une façon innovante. Ainsi, le Fonds cherche à créer de la valeur durable pour ses actionnaires et pour l'ensemble de la société québécoise. En plus de se soucier des enjeux de rentabilité financière traditionnels, Fondaction intègre des préoccupations liées au développement économique sur l'ensemble du territoire, à l'équité sociale et à l'intégrité environnementale dans l'ensemble de ses processus tant dans ses pratiques internes que dans ses investissements. Le développement durable transcende la totalité des activités de Fondaction.

La contribution de chacun des modules est essentielle au bon fonctionnement de l'organisation, mais aussi à la réalisation de sa mission. Dans cette optique, l'intention stratégique énoncée annuellement vise à assurer une collaboration et une cohérence des activités et des pratiques des divers modules vers des enjeux communs. Cet exercice permet la consolidation d'une vision intégrée des enjeux, des

valeurs et de la mission de Fondaction en intégrant les préoccupations des parties prenantes internes et externes. Concrètement, cet exercice se traduit dans l'Itinéraire de Fondaction, document recensant, entre autres, la mission, le positionnement, l'intention stratégique, les interactions prévues entre les modules et les résultats attendus. Ce document interne est préparé par le comité des opérations et il est présenté au conseil d'administration. La triple reddition de comptes financière et économique, sociale et environnementale est inhérente à la démarche d'intention stratégique.

En 2014, la prise en charge d'activités administratives auparavant assurées par le registraire a eu un impact important sur les activités courantes de Fondaction. Ainsi, plusieurs salariés ont été embauchés et un nouveau module a été créé. Les activités administratives du registrariat ont été regroupées au sein du Module analyse financière, redressement, registrariat, conseils juridiques et immeubles. La principale raison d'être de ce module est d'offrir un appui technique aux modules de l'investissement et de la souscription. De ce fait, il contribue à la gestion de certains processus liés à la revue diligente, à l'évaluation des entreprises du portefeuille, au suivi financier des entreprises et aux activités liées aux entreprises en redressement pour le Module investissement. Le volet administratif relié au registrariat assure la conformité des données des actionnaires tant dans la gestion des sommes

recueillies que par le traitement des rachats et transferts. De plus, il émet aux actionnaires les feuillets fiscaux et les relevés de placements. Finalement, ce nouveau module est également responsable de la gestion des deux immeubles appartenant à Fondaction.

Le principal défi lié à ces nouvelles activités a été la mise en place de l'infrastructure logicielle. Les processus caractérisant les relations intermodulaires ont aussi dû être repensés. À cet effet, les activités relatives au développement informatique et celles liées au développement organisationnel ont été rassemblées pour créer le nouveau Module développement organisationnel et systèmes d'information. Dans une perspective stratégique, le regroupement de ces deux fonctions permet d'offrir aux différents modules un appui organisationnel et applicatif intégré dans un esprit d'amélioration et d'optimisation constantes des processus. Le module vise donc principalement à améliorer la cohésion entre les différents modules et ainsi faciliter la réalisation des travaux et des projets pour améliorer l'efficacité du Fonds.

Plusieurs comités ont été mis sur pied par le président-directeur général afin de le soutenir dans la coordination des activités. Le comité des opérations, composé de la haute direction de Fondaction, traite des orientations générales du Fonds, des objectifs de performance et assure un suivi des résultats financiers et globaux. Ce comité assure la diffusion de l'information et des objectifs entre les modules et permet de bonnes interactions entre ceux-ci.

Le comité de l'investissement et le comité de l'investissement – régions ressources formulent au conseil d'administration et au comité exécutif des recommandations concernant les investissements en entreprises et dans les fonds. Ces comités sont composés de personnes provenant de la haute direction de Fondaction ainsi que de membres externes indépendants reconnus pour leur expertise.

Le comité de développement corporatif, qui a été créé au cours de l'année 2015, est composé du président-directeur général, des directions des modules souscription, développement organisationnel et systèmes d'information, investissement, affaires publiques et finances. Le mandat de ce comité est d'assurer un suivi des dossiers gouvernementaux et des autres projets ayant un impact potentiel sur les activités futures de l'organisation.

Le comité des chantiers, projets et du registre des initiatives a été mis sur pied au cours de l'année 2016 et a pour mandat d'assurer le suivi de la réalisation des différents chantiers et des projets en cours. Il est composé des mêmes membres que le comité de développement corporatif et invite de façon ponctuelle d'autres directions de module. Le registre des initiatives a quant à lui été implanté au cours de l'année 2015 et vise à structurer les différents chantiers et projets nécessitant la collaboration de plusieurs modules et dont la réalisation peut s'échelonner sur quelques années.

COMITÉ DES OPÉRATIONS



















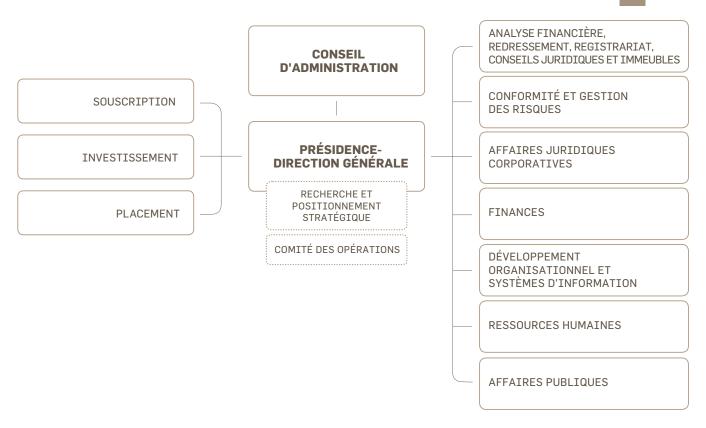






Dans l'ordre habituel : Léopold Beaulieu, Présidence-direction générale, Félicia Amilcar, Conformité et gestion des risques, Ginette Bergeron, Finances, Johanne Doyon, Ressources humaines, Jasmine Hinse, Affaires juridiques corporatives, Julien Lampron, Affaires publiques, Jean Marcotte, Analyse financière, redressement, registrariat, conseils juridiques et immeubles, Patrick Meunier*, Ressources humaines, Geneviève Morin, Investissement, Claude Normandin, Développement organisationnel et systèmes d'information, Alain Vallières, Souscription, Luc Verville, Placement.

^{*} Directeur-associé entré en fonction en juin 2016.



PRINCIPALES RESPONSABILITÉS DES MODULES

Souscription	 Développement des affaires Relations avec les actionnaires et les employeurs 	 Recrutement, formation et animation du réseau des bénévoles (responsables Fondaction) Traitement des rachats et des achats de gré à gré
Investissement	Portefeuille d'investissements en entreprises Fonds partenaires ou spécialisés	Portefeuille EQPC Accompagnement et relations avec les entreprises
Placement (autres investissements)	Gestion et suivi du portefeuille de placement Suivi des marchés financiers	 Encadrement et suivi des conseillers en valeurs Gestion des droits de vote
Analyse financière, redressement, registrariat, conseils juridiques et immeubles	 Analyse financière et vérification diligente Application de la fourchette du prix d'entrée lors d'investissements Suivi financier du portefeuille d'investissements directs Gestion du portefeuille de redressement 	 Préparation des évaluations Administration des activités de registrariat Conseils juridiques en matière d'investissement et d'épargne-retraite Gestion des immeubles
Conformité et gestion des risques	Gestion des risques Conformité à la législation en valeurs mobilières	Audits internes
Affaires juridiques corporatives	Gouvernance et éthique Respect de la règlementation en valeurs mobilières	Secrétariat corporatif Gestion documentaire et archivage
Finances	Planification financière – gestion et répartition d'actif – contrôle financier Encadrement, production et divulgation de l'information financière	 Production des états financiers et du rapport de gestion Évaluation ou attestation de la juste valeur des investissements
Développement organisationnel et systèmes d'information	 Planification stratégique et bureau de projet Culture d'entreprise Développement organisationnel des opérations 	Systèmes d'information Performance extrafinancière
Ressources humaines	 Dotation Gestion de la paie Relations de travail Rémunération et avantages sociaux 	 Formation et développement professionnel Santé, sécurité au travail Gestion des potentiels
Affaires publiques	Relations publiques et relations médias Communication interne	Commercialisation Relations gouvernementales et positionnement institutionnel

POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE DE FONDACTION

Afin d'être en mesure de réaliser ses activités ainsi que dans la gestion de ses immeubles de Montréal et de Québec, Fondaction fait appel à de nombreux fournisseurs de biens et services. Adoptée en 2008, la Politique d'achat responsable de Fondaction a fait l'objet d'une révision afin de mettre à jour ses aspects opérationnels. Elle est une partie intégrante de la Politique environnementale qui se déploie sur ses deux axes principaux : la gestion des matières résiduelles et la lutte aux changements climatiques.

La Politique d'achat responsable privilégie les fournisseurs produisant leurs biens et services dans le respect des travailleurs, des communautés et de l'environnement. Elle établit l'ensemble des paramètres devant guider les responsables des achats dans les processus de décisions, de suivis et de communication des résultats. Les achats locaux, soit ceux provenant dans un premier temps des régions à proximité de ses bureaux, puis plus largement provenant du Québec, sont favorisés ainsi que les biens et services de fabrication syndicale ou de l'économie sociale. La totalité des achats est effectuée auprès de fournisseurs de Fondaction ayant tous des bureaux au Québec. D'autres critères sont aussi mentionnés dans la politique selon quatre dimensions :

Dimension sociale:

Favoriser les fournisseurs locaux; les entreprises syndiquées ou qui ont mis en place des pratiques de gestion collaborative; les entreprises d'économie sociale ou celles qui respectent les conventions de base de l'Organisation internationale du travail (OIT)¹.

Dimension environnementale:

Favoriser les fournisseurs qui ont une politique ou des pratiques environnementales; qui offrent des biens ou des services écologiques ou des biens qui respectent les principes des 3RV-E (réduire, réutiliser, recycler, valoriser et éliminer).

Dimension économique :

Favoriser les biens et services qui ont un coût total de possession plus bas tout au long de leur cycle de vie en incluant les impacts négatifs de ceux-ci.

Dimension éthique:

Favoriser les entreprises démontrant un comportement éthique dans la conduite de leurs affaires notamment en matière de conformité règlementaire, de transparence et de reddition de comptes.

La Politique d'achat responsable de Fondaction se veut un levier pour la promotion de meilleures pratiques de responsabilité sociétale et de développement durable auprès de ses fournisseurs de produits et services. Dans ce contexte, la consultation des fournisseurs devient un moyen permettant au Fonds de recueillir de l'information pertinente sur leurs bonnes pratiques actuelles.

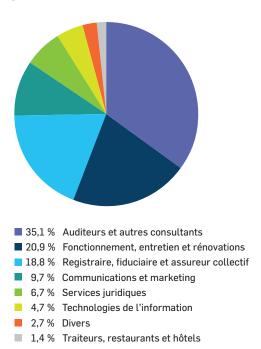
Le questionnaire élaboré aux fins de la consultation auprès des fournisseurs reflète les valeurs de Fondaction. Dans le cadre de la révision de la Politique d'achat responsable, prévue au cours de la prochaine année, un questionnaire sera envoyé aux fournisseurs afin de mieux connaitre :

- · l'approche de gestion en développement durable;
- l'éthique des affaires;
- · la conformité règlementaire;
- les pratiques sociales et l'implication dans la communauté;
- les pratiques environnementales;
- l'achat local.

¹ Les conventions de base de l'Organisation internationale du travail (OIT) sont les suivantes : libre choix de l'emploi (abolition du travail forcé); liberté d'association; abolition du travail des enfants; non-discrimination à l'emploi; conditions de travail décentes; heures de travail non excessives; salaire permettant de couvrir les besoins fondamentaux. Au Québec, la Loi sur les normes minimales de travail couvre ces conventions de l'OIT.

L'analyse des réponses aux questionnaires permet, entre autres, de cerner la nature des impacts et les risques associés aux différentes activités d'approvisionnement. Le graphique ci-dessous représente la répartition des achats de Fondaction par catégorie de fournisseurs au cours de l'exercice financier terminé le 31 mai 2015. Bien qu'il s'agisse du portrait d'une seule année, celui-ci est représentatif des biens et services nécessaires au bon fonctionnement du Fonds.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR CATÉGORIE DE FOURNISSEURS (pour l'exercice financier 2014-2015)



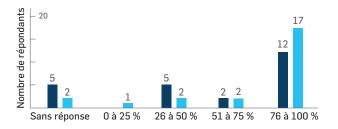
En 2014, Fondaction a effectué une consultation auprès de ses principaux fournisseurs afin de mieux connaître leurs pratiques en matière de développement durable. La consultation de 2016 a ciblé les fournisseurs de la catégorie Fonctionnement, entretien et rénovations puisqu'elle présentait une plus grande proportion de nouveaux fournisseurs. Les principaux fournisseurs ont reçu le questionnaire et le taux de réponse a atteint 100 %.

L'analyse des questionnaires reçus démontre que ces fournisseurs agissent en accord avec les principes de la Politique d'achat responsable de Fondaction. Les entreprises répondantes ont toutes affirmé être en conformité avec les lois et règlements en vigueur. Plusieurs fournisseurs ont adhéré à des certifications ou des standards notamment ICI ON RECYCLE! ou ISO 900 et adopté des pratiques sociales et environnementales comme des politiques d'équité

ou de relativité salariale ainsi que des mesures de valorisation des matières résiduelles. La moitié des répondants ont réalisé une analyse des risques et des impacts environnementaux liés à leurs activités telles que l'utilisation de l'eau, la gestion de l'énergie ou l'utilisation de produits nocifs.

Le Fonds s'assure de faire affaire avec des fournisseurs dont les bureaux sont situés au Québec. Les résultats de 2014 démontrent qu'une forte proportion de ces fournisseurs s'approvisionne auprès d'autres fournisseurs québécois. Ils révèlent également que la plupart d'entre eux effectuent la majorité de leur chiffre d'affaires auprès d'une clientèle québécoise. Ces données sont comparables avec 2016 où la totalité des fournisseurs dit effectuer plus de 50 % de leurs achats auprès d'autres fournisseurs québécois et avoir au moins 50 % de leur chiffre d'affaires réalisé au Québec. De plus, 80 % d'entre eux affirment offrir plus de 50 % de produits de fabrication québécoise.

PARTS DES ACHATS ET DU CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉS AU QUÉBEC PAR LES RÉPONDANTS (2014)



- Pourcentage des achats réalisés au Québec
- Pourcentage du chiffre d'affaires réalisé au Québec

Le sondage permet de dégager un aperçu des pratiques mises en place par les fournisseurs. Les résultats de 2014 et de 2016 témoignent de l'intérêt des organisations à intégrer des pratiques responsables à leurs propres activités, quelle que soit leur taille ou la nature des biens et services offerts. La poursuite du dialogue avec les fournisseurs et la sensibilisation des salariés de Fondaction à la Politique d'achat responsable permettront d'augmenter l'influence du Fonds en matière de responsabilité sociétale eu égard à sa chaîne d'approvisionnement.

CARREFOUR FINANCIER SOLIDAIRE ET ENGAGEMENTS EXTERNES

Les engagements externes de Fondaction reflètent l'importance que l'institution accorde à la finance socialement responsable et au développement durable. Le Fonds considère qu'il est de sa responsabilité sociétale de participer activement aux travaux de diverses organisations œuvrant dans des domaines qui sont en lien avec sa mission, tels que l'économie sociale et solidaire, le développement économique, le développement durable et la recherche s'y référant. Ces partenariats prennent plusieurs formes, que ce soit en siégeant au conseil d'administration de l'organisation ou en participant à divers comités de travail. Les principes et les initiatives auxquels Fondaction souscrit sont également considérés comme des engagements externes importants puisqu'ils exigent généralement une reddition de comptes et la prise en compte des meilleures pratiques à l'échelle nationale ou internationale.

LES INSTITUTIONS DU CARREFOUR FINANCIER SOLIDAIRE

Créées à l'initiative de la CSN ou de Fondaction, les dix institutions du Carrefour financier solidaire (CFS) ont en commun de tracer de nouvelles voies dans les domaines de la finance et du développement économique. Par la diversité de leurs pratiques, à la fois autonomes et complémentaires, elles tiennent compte, en plus des objectifs financiers, de la démocratisation élargie des entreprises ainsi que des impacts sociaux et environnementaux de leurs activités. Fondaction en fait partie et les accueille sous un même toit, à Montréal et à Québec.

- · Caisse d'économie solidaire Desjardins
- Bâtirente
- MCE Conseils
- Fondaction
- Filaction
- Neuvaction
- Caisse Desjardins du Chaînon
- Plandaction
- Développement solidaire international (DSI)
- Viaction

Considérées dans leur ensemble, ces institutions donnent accès à des produits d'épargne et de crédit, effectuent des placements sur les marchés financiers et offrent du financement aux entreprises collectives, des investissements dans des entreprises privées ainsi que de l'appui technique à la gestion, à la formation économique, au développement organisationnel et à la responsabilité sociétale des entreprises.













ENGAGEMENTS EXTERNES

Économie sociale et solidaire

Coopérative de développement régional Montréal-Laval

Pendant plus de vingt ans, la CDR Montréal-Laval a offert son expertise à la création d'entreprises et d'emplois par le biais de cinq formules coopératives : les coopératives de travail, de producteurs, de solidarité, de consommateurs ainsi que la coopérative de travailleurs actionnaire. Désormais appelée la Maison de la coopération du Montréal métropolitain, elle vise la concertation, la mobilisation et la promotion des coopératives et des partenaires du mouvement coopératif sur son territoire. Suite à la création de la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ), Fondaction a répondu favorablement en 2016 à l'invitation d'y adhérer. (Partenaire depuis 1999)

Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité

Fondée à l'initiative du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, elle est la seule organisation caritative vouée à l'appropriation par les jeunes des valeurs d'entraide et de solidarité ainsi qu'à l'apprentissage de l'entrepreneuriat coopératif et mutualiste. (Partenaire depuis 1996)

Fondation Lionel-Groulx

Créée par l'historien Lionel Groulx, cette fondation a hérité de sa maison, sa bibliothèque, ses archives et son œuvre intellectuelle et littéraire. La mission de cette fondation vise, entre autres, à faire la promotion de la connaissance et de l'enseignement de l'histoire nationale du Québec et du fait français en Amérique. (Partenaire depuis 2014)

Fondation Saint-Roch

La Fondation Saint-Roch a été créée afin de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine religieux bâti des quartiers centraux de la ville de Québec pour le placer au service des organismes et des entreprises d'économie sociale du milieu, de soutenir les efforts de revitalisation et de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La fondation concentre ses efforts sur la revitalisation des métiers anciens du bâtiment. Elle est située au cœur du quartier Saint-Roch où se trouve l'immeuble de Fondaction à Québec. (Partenaire depuis 1997)

Les Rencontres du Mont-Blanc

Les Rencontres du Mont-Blanc réunissent des organisations d'économie sociale de tous les continents. Y sont aussi associés des universitaires et des personnes œuvrant au sein de mouvements de citoyens ou d'institutions internationales. Fondaction participe activement à la réflexion et au soutien de projets visant à promouvoir et à renforcer l'économie sociale, notamment dans le cadre de projets internationaux. (Partenaire depuis 2004)

Finance et développement économique

Anges Québec

Cette association, regroupant des entrepreneurs d'expérience, a pour mission de permettre à ses membres de réaliser des investissements en les aidant à identifier les meilleurs entrepreneurs. Anges Québec met en commun un réseau d'affaires et offre un soutien lors des phases de financement. Sa mission dépasse le simple appui au financement en offrant aussi une structure pour favoriser le mentorat et l'élaboration de stratégies d'affaires. (Partenaire depuis 2013)

Association canadienne du capital de risque et d'investissement (ACCRI)

Dotée d'un effectif dépassant 1 800 membres, l'ACCRI représente la majorité des organisations canadiennes qui sont actives dans l'investissement de capital de risque et d'autres formes d'investissement privé dans les compagnies canadiennes. (Partenaire depuis 2012)

CAP finance

La mission de CAP finance, le Réseau de la finance solidaire et responsable, consiste à développer et à promouvoir la finance solidaire et le capital de développement auprès du grand public. CAP finance vise aussi à améliorer l'expertise des professionnels de la finance responsable. (Partenaire depuis 2009)

Club Fusions et acquisitions

Club Fusions et acquisitions organise des forums pour le développement professionnel des membres et des non-membres et encourage la coopération et les alliances stratégiques entre les divers types d'intervenants. (Partenaire depuis 2013)

Finance Montréal

Créée en novembre 2010 par l'industrie des services financiers à l'invitation du gouvernement du Québec, Finance Montréal regroupe des banques, des sociétés financières et d'assurance, les autorités gouvernementales (le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal), l'organisme de régulation du Québec, l'Autorité des marchés financiers, ainsi que des universités. Elle mène des travaux visant à structurer le secteur financier et à en accroître la compétitivité à l'international. (Partenaire depuis 2010)













Investissement Québec

Cette société d'État a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement du Québec. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec. (Partenaire depuis 1998)

Question Retraite

Créé à l'initiative de Retraite Québec, Question Retraite est un regroupement d'organismes issus des milieux syndical, patronal, financier, universitaire et gouvernemental. Sa mission est d'encourager et de mettre en place des activités visant à informer et à sensibiliser les Québécoises et les Québécois à l'importance d'assurer leur sécurité financière à la retraite et à les orienter vers les moyens pour la réaliser.

(Partenaire depuis 2003)

Réseau Capital

Réseau Capital est la seule association du capital d'investissement qui regroupe tous les intervenants de la chaîne d'investissement. Sa mission est de contribuer au développement et au bon fonctionnement de l'industrie du capital d'investissement, laquelle joue un rôle important dans le développement et le financement des entreprises au Québec. (Partenaire depuis 2006)

PME MTL - Centre-Ville

PME MTL est issu de la réorganisation du réseau de soutien des entreprises, dont la mission était anciennement confiée aux CLD et CDEC de Montréal. Le réseau PME MTL offre un ensemble de services professionnels accessibles aux entrepreneurs privés et d'économie sociale se situant sur l'île de Montréal. Du démarrage à la croissance, les professionnels de PME MTL conseillent et accompagnent les créateurs et gestionnaires de projets dans toutes les phases de développement de leur entreprise. (Partenaires depuis 2013)

Développement durable

Association internationale du logiciel libre (Ai2L)

Issue de la volonté de trois partenaires québécois et trois partenaires français, l'Association internationale du logiciel libre (Ai2L) a pour objectif de participer à l'indépendance informatique des entreprises d'économie sociale et solidaire ainsi que celles de la finance socialement responsable. (Partenaire depuis 2008)

Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME)

L'AQME est un carrefour d'intervenants qui mettent en commun leurs connaissances et leur expérience afin de faire la promotion de l'efficacité énergétique et d'assurer la diffusion des meilleures pratiques et des innovations. (Partenaire depuis 2013)

Centre d'excellence en efficacité énergétique (C3E)

Le centre d'excellence en efficacité énergétique est un fonds dédié à la commercialisation des innovations en efficacité énergétique des transports au Canada. Il participe à la création de valeur sur le territoire, notamment par des emplois au Canada et des opportunités d'affaires dans les marchés internationaux pour des entreprises locales. (Partenaire depuis 2015)

Comité de liaison vers le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020

Ce comité consultatif de partenaires est régulièrement sollicité par la Division du développement durable de la Ville de Montréal pour l'élaboration du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, de la stratégie et des étapes de réalisation de celui-ci ainsi que l'évaluation du plan précédent. La démarche repose sur la participation active d'organisations montréalaises de tous les secteurs d'activité qui, avec la Ville de Montréal, travaillent ensemble à faire de Montréal une métropole durable. (Partenaire depuis 2007)

COOP Carbone

Cette coopérative regroupe des entreprises souhaitant réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle joue un rôle d'accompagnateur pour ces entreprises souhaitant participer au marché du carbone. Elle agit aussi en tant qu'agrégateur de crédits carbone en appuyant les entreprises dans leur démarche de réduction de GES, de commercialisation de ces crédits et de l'achat de crédits sur le marché. (Partenaire depuis 2011)

Écotech Québec

La grappe des technologies propres du Québec contribue à positionner le Québec comme pôle d'excellence des technologies propres en Amérique du Nord. Elle participe au virage de l'économie verte du Québec dans une perspective de développement durable, entre autres, en soutenant les entrepreneurs dans l'accélération de la conception, du développement, de l'adoption, de la commercialisation et de l'exportation de technologies propres. (Partenaire depuis 2009)













Vision Biomasse Québec

Vision Biomasse Québec est un regroupement d'organisations issues des milieux coopératifs, municipaux, des affaires, ainsi que de l'environnement et du développement rural. Ces organisations se sont unies avec l'objectif commun de promouvoir la filière de chauffage à la biomasse forestière au Québec. (Partenaire depuis 2014)

Observatoires et recherche

Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, UQAM

La Chaire de responsabilité sociale et de développement durable est un lieu privilégié d'échanges et de réflexion sur les questions d'éthique et de responsabilité sociale. Elle s'intéresse aux nouvelles régulations sociales dans le contexte de la mondialisation et aux innovations socioéconomiques portées par les acteurs. (Partenaire depuis 2006)

CIRIEC-Canada et CIRIEC International

Ces associations scientifiques réunissent des chercheurs et des praticiens, tant des entreprises du secteur public que des composantes de l'économie sociale et solidaire. Leurs membres s'intéressent aux diverses formes d'entreprises collectives et d'activités économiques orientées vers l'intérêt général. Ils partagent des préoccupations communes à l'égard de la démocratie, la participation, l'équité, la solidarité et la promotion des entreprises collectives. (Partenaire depuis 1997 pour le CIRIEC-Canada et depuis 2000 pour le CIRIEC International)

Principes et initiatives

Carbon Disclosure Project (CDP)

Le Carbon Disclosure Project invite les investisseurs institutionnels de tous les pays à signer collectivement une demande pour que soit divulguée l'information sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) considérée comme étant pertinente par rapport à la valeur des actions. Au cours des dernières années, le CDP a permis de créer le plus important registre de données au monde sur les émissions de GES produites par les sociétés. (Partenaire depuis 2007)

Conseil québécois des événements écoresponsables

Le Conseil québécois des événements écoresponsables est un carrefour d'information et d'échanges qui facilite et encourage l'organisation d'événements écoresponsables au Québec. Il est appuyé par un comité consultatif formé d'une vingtaine d'experts et un vaste réseau de partenaires. (Partenaire depuis 2010)

Hedge Fund Standard Board (HFSB)

Le Hedge Fund Standard Board est une organisation ayant pour but d'établir un standard de pratique en matière de transparence, d'intégrité et de bonne gouvernance. Cette organisation compte 120 gestionnaires de fonds spéculatifs et 60 détenteurs d'actifs partout sur la planète dont les actifs sous gestion s'élèvent à plus de 800 milliards de dollars. (Partenaire depuis 2013)

Global Reporting Initiative (GRI)

La mission de la GRI est de renforcer la qualité, la rigueur et l'utilité du rapport de développement durable. Première institution financière québécoise à obtenir le statut Organizational Stakeholder (OS) en 2007, qui est devenu GOLD Community en 2016, Fondaction a coordonné la traduction en langue française du supplément sectoriel à l'intention des institutions financières en 2011. Fondaction a également parrainé la traduction en français des plus récentes lignes directrices, les G4, parues en 2013. (Partenaire depuis 2007)

Pacte mondial

Lancé en 2000 par le secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, le Pacte mondial énonce une dizaine de principes universels relatifs aux droits de la personne, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Il rassemble aujourd'hui, sur une base volontaire, des milliers de sociétés à travers le monde ainsi que des organisations internationales du travail et de la société civile. (Partenaire depuis 2007)

Principes pour l'investissement responsable (PRI)

Les Principes pour l'investissement responsable ont été établis par un groupe international d'investisseurs institutionnels en raison de l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise pour les pratiques d'investissement. (Partenaire depuis 2011)















analyse de pertinence vise à déterminer l'importance relative des principaux enjeux de développement durable pour l'organisation et ses parties prenantes. Cet exercice permet d'organiser le processus de reddition de comptes afin qu'il reflète les principaux impacts de l'organisation et de ses activités. L'implication et la consultation des parties prenantes sont essentielles pour mener à bien cet exercice. Elles permettent d'analyser un large spectre d'enjeux dans la mesure où chaque partie prenante possède ses propres préoccupations et intérêts économiques, environnementaux, sociaux et territoriaux.

IDENTIFICATION ET HIÉRARCHISATION

En 2015 et 2016, dans le cadre de la préparation du présent rapport, neuf catégories de parties prenantes ont été consultées :

- actionnaires;
- entreprises du portefeuille de Fondaction;
- fonds partenaires;
- · représentants de la CSN et de ses organisations affiliés;
- organisations du Carrefour financier solidaire;
- responsables Fondaction (RF) et responsables Fondaction régionaux (RFR);
- salariés de Fondaction;
- gestionnaires de Fondaction;
- · conseil d'administration de Fondaction.

Cette sélection a été déterminée selon des critères relatifs à la proximité, l'influence, l'interdépendance et la responsabilité. Le choix a également été motivé par leur caractère propre, chacune des parties prenantes ayant des intérêts et une vision unique des enjeux entourant Fondaction.

Afin de bien appliquer les principes de l'analyse de pertinence, l'identification des enjeux pertinents constitue une des meilleures pratiques recommandées par la GRI. Cet exercice s'est réalisé en deux étapes. Dans un premier temps, Fondaction a réalisé une analyse comparative des enjeux en se basant sur les données de quatre organisations du milieu financier qui ont réalisé des rapports de développement durable selon les normes de la GRI. Le Fonds a ensuite constitué une nouvelle liste d'enjeux en se basant sur les politiques, les documents stratégiques, les résultats du dialogue avec les parties prenantes (enquêtes, sondages de satisfaction, rencontres, etc.) et l'analyse comparative. Cette démarche a permis de reformuler certains enjeux et de réduire la liste de ceux-ci, passant de 24 à 20 par rapport au dernier rapport de développement durable.

Les neuf groupes de parties prenantes ont dû se positionner sur l'importance des enjeux de développement durable. De plus, Fondaction a demandé aux membres du conseil d'administration et du comité des opérations d'identifier cinq enjeux qu'ils jugent prioritaires. Cet exercice a permis d'identifier six enjeux prioritaires, deux enjeux ayant obtenu le même niveau d'importance.

6e rapport de développement durable 2014-2016

Le Fonds a également demandé à des parties prenantes, choisies selon le degré de responsabilité de Fondaction à leur égard, d'évaluer leur satisfaction quant à la façon dont Fondaction prend en compte ces enjeux. Ainsi, six parties prenantes ont rempli le questionnaire : les actionnaires, les entreprises partenaires, les salariés de Fondaction, les responsables Fondaction, les gestionnaires et le conseil d'administration. Celles-ci ont accordé une cote de satisfaction très élevée, confirmant la satisfaction de la façon dont Fondaction prend en compte les enjeux considérés prioritaires aux yeux des parties prenantes internes et externes. La priorisation et la satisfaction sont des étapes qui distinguent l'approche de Fondaction quant à l'analyse de pertinence.

SATISFACTION DES PARTIES PRENANTES EN REGARD DES ENJEUX PRIORITAIRES

90 %

Maintenir des règles rigoureuses de gouvernance, de conduite et d'éthique.

89 %

Offrir un produit d'épargne-retraite accessible pour les personnes disposant d'une plus faible capacité d'épargne.

97 %

Favoriser l'accès à l'épargne-retraite dans toutes les régions du Québec.

86 %

Contribuer, par ses activités d'investissement, à développer des entreprises et à créer des emplois de qualité.

81 %

Produire un rendement positif sur divers horizons de détention d'investissement (incluant les crédits d'impôt).

78 %

Favoriser, par ses activités d'investissement et d'accompagnement des entreprises, l'amélioration de la performance environnementale, sociale, économique et financière des entreprises de son portefeuille.

À la lumière des consultations, les actionnaires accordent une importance particulière aux règles de gouvernance, de conduite et d'éthique ainsi qu'à l'accessibilité à une épargneretraite pour les travailleuses et les travailleurs disposant d'une faible capacité d'épargne. L'obtention d'un rendement positif sur divers horizons de détention d'investissement demeure un enjeu incontournable pour les actionnaires.

En ce qui concerne les entreprises du portefeuille de Fondaction, l'accès au financement pour la réalisation de leurs projets est l'enjeu le plus important. Les entreprises ayant répondu au sondage évaluent positivement la contribution de Fondaction au développement de celles-ci ainsi qu'au maintien et à la création d'emplois de qualité. L'application de règles de gouvernance, de conduite et d'éthique rigoureuses est aussi considérée comme un enjeu pour ces dernières.

Pour les RF et les RFR, les enjeux les plus importants sont la contribution de Fondaction au développement des entreprises et à la création d'emplois, l'accessibilité régionale de l'épargne-retraite ainsi que la production d'un rendement positif pour les actionnaires. L'intégration des enjeux ESG (environnement, social et gouvernance) dans les choix d'investissement et dans l'accompagnement des entreprises du portefeuille a aussi été identifiée nécessaire.

Quant à eux, les salariés portent un regard sur les modes de fonctionnement internes auxquels ils participent. Les questions traitant de l'équité, des formations et de la communication interne revêtent une grande importance et le taux de satisfaction est élevé à l'égard de ces aspects. Les salariés continuent de considérer la concrétisation de la mission du Fonds et sa capacité à rendre compte de sa performance globale comme des éléments déterminants.

Les lignes directrices G4 de la Global Reporting Initiative (GRI) visent à assurer une pertinence accrue entre les enjeux identifiés par l'organisation répondante et les aspects et les indicateurs traités dans le rapport. L'objectif principal de cet exercice vise à présenter au lecteur une reddition de comptes pertinente et ciblée selon les enjeux identifiés.

VALIDATION ET EXAMEN

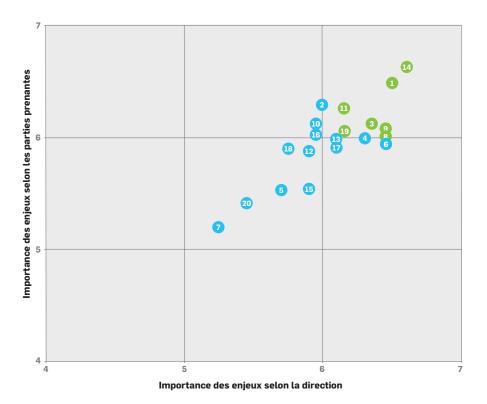
La collecte des données, les indicateurs et les données relatives à l'approche de gestion sont issus des activités de Fondaction du 1er juin au 31 mai de chaque année de référence. Ils s'alignent avec l'exercice financier annuel de Fondaction. La validation du périmètre des enjeux par le comité des opérations et le conseil d'administration a permis de s'assurer que le rapport offre une représentation objective et pertinente de la performance de Fondaction pour toutes ses activités, tant au siège social de Montréal qu'au bureau de Québec.

Lors du processus de consultation, les enjeux répertoriés par les parties prenantes ont été soumis à une validation par le comité des opérations. Les enjeux répertoriés ainsi que les résultats de l'exercice de validation ont ensuite été présentés au conseil d'administration et aucune modification n'a été demandée.

Suite à la publication du présent rapport, un processus d'examen sera effectué de façon continue jusqu'à la réalisation du prochain rapport. Cet exercice vise à assurer une veille sur les enjeux susceptibles d'avoir un impact au cours des deux prochaines années.

MATRICE DE PERTINENCE

Le rapport de développement durable présente les informations relatives aux aspects pertinents. Ces aspects sont déterminés par l'importance et la portée des principaux enjeux de développement durable pour l'organisation et ses parties prenantes. Ces enjeux apparaissent en vert dans le cadran supérieur droit du graphique ci-dessous. Ils reflètent les impacts économiques, sociaux et environnementaux de Fondaction qui sont traités tout au long du présent rapport. Le processus de hiérarchisation de ces enjeux, dont est issue la matrice de pertinence, a été effectué uniquement à partir des résultats aux questionnaires complétés par l'ensemble des neuf groupes de parties prenantes identifiés précédemment. Des sept enjeux les plus pertinents, cinq avaient été identifiés dans le dernier rapport de développement durable. La reformulation des enjeux a pu avoir une incidence sur le positionnement des parties prenantes.



Note: L'échelle se situait entre 1 et 7 pour chacun des enjeux. La position des points est calculée selon la moyenne.

- Contribuer, par ses activités d'investissement, à développer des entreprises et à créer des emplois de qualité.
- Contribuer, par ses activités d'investissement, au développement des régions du Québec.
- Contribuer, par ses activités d'investissement, au développement de nouvelles technologies et de services en réponse aux enjeux environnementaux et sociaux.
- 4. Offrir aux entreprises un capital de plus longue durée et un accompagnement tenant compte des enjeux de développement économique du Québec dans une perspective de développement durable.
- Favoriser, par ses activités d'investissement et d'accompagnement des entreprises, la participation des travailleuses et des travailleurs à la définition, à l'organisation et au contrôle de leur travail.
- 6. Favoriser, par ses activités d'investissement et d'accompagnement des entreprises, l'amélioration de la performance environnementale, sociale, économique et financière des entreprises de son portefeuille.
- Favoriser, par ses activités d'investissement et d'accompagnement, les entreprises d'économie sociale (OBNL, coopératives et mutuelles).
- Favoriser l'accès à l'épargne-retraite dans toutes les régions du Québec.
- 9. Offrir un produit d'épargne-retraite accessible pour les personnes disposant d'une plus faible capacité d'épargne.

- 10. Veiller à la qualité de son service à la clientèle.
- Produire un rendement positif sur divers horizons de détention d'investissement (incluant les crédits d'impôt).
- 12. Assumer un rôle de chef de file en matière de développement durable (qualité et divulgation de l'information).
- 13. S'assurer d'une gestion intégrée des risques tenant compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
- Maintenir des règles rigoureuses de gouvernance, de conduite et d'éthique.
- 15. Soutenir, au sein de Fondaction, une gestion collaborative de ses opérations avec les salariés de Fondaction fondée sur des valeurs d'autonomie, de complémentarité, de responsabilité et de solidarité.
- **16.** Faciliter la formation et le développement des compétences de l'ensemble du personnel de Fondaction.
- Offrir des emplois de qualité permettant le maintien des meilleures compétences, en cohérence avec les valeurs de Fondaction.
- 18. Promouvoir des pratiques internes soucieuses des retombées environnementales, principalement en matière de gestion des matières résiduelles et d'émissions de gaz à effet de serre.
- **19.** Favoriser la sélection de fournisseurs de produits et services responsables ayant des activités au Québec.
- Soutenir les organisations sociales, communautaires et de recherche scientifique.

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Selon ISO 26000, une partie prenante est un groupe ou une personne ayant un intérêt direct ou indirect dans les activités ou les décisions de l'organisation. Les parties prenantes sont internes, comme dans le cas des salariés et de leurs représentants, ou externes, telles que les fournisseurs, distributeurs, communautés locales et pouvoirs publics. L'identification des parties prenantes est propre et unique à chaque organisation et elles ont chacune leurs intérêts en matière d'enjeux économiques, environnementaux, sociaux ou territoriaux. La relation entre l'organisation et ses parties prenantes est multidirectionnelle, celles-ci ayant aussi des influences les unes sur les autres.

Fondaction s'associe à de nombreux regroupements, initiatives et organisations nationales et internationales qui sont présentés à la fin de la section précédente sous Engagements externes. Le dialogue avec les fournisseurs de biens et de services dans le cadre de l'application de la Politique d'achat responsable est également traité dans la section Chaîne de valeurs.

Le dialogue avec les parties prenantes permet d'aborder les enjeux et la réalisation de la mission du Fonds sous différents angles d'analyse. Ainsi, les consultations auprès des parties prenantes pour qui et par qui Fondaction réalise sa mission lui permettent de mieux comprendre les préoccupations et les attentes de celles-ci à l'égard de l'accomplissement de la raison d'être du Fonds. Ces consultations jouent un rôle essentiel dans la triple reddition de comptes de Fondaction et lors de l'exercice annuel de renouvellement de son intention stratégique. L'approche de Fondaction allie deux types de consultations : des consultations spécifiques à la préparation du rapport de développement durable et des consultations bisannuelles auprès des actionnaires, des entreprises et des salariés.

Les résultats présentés dans les pages suivantes portent, comme dans les rapports précédents, sur le dialogue avec les actionnaires, les entreprises et les salariés, ceux-ci ayant été rejoints par sondage. Leur précieuse contribution permet de connaître les attentes et les perceptions d'un grand éventail de parties prenantes.

LES ACTIONNAIRES

Réalisée par MCE Conseils, la consultation auprès des actionnaires a été faite par l'envoi d'un sondage en ligne au cours de l'automne 2015 à tous ceux pour qui Fondaction détenait une adresse de courriel. Plus de 2 350 actionnaires ont répondu, fixant le taux de réponse par rapport à l'échantillon à 3,7 %. Le nombre de répondants est moins élevé que lors des deux sondages précédents, la principale explication étant l'absence de rappel envoyé aux actionnaires. La représentativité des résultats à l'échelle du Québec demeure assurée et l'échantillon satisfait aux exigences de fiabilité.

Les thèmes abordés visaient principalement la mesure de satisfaction des actionnaires souscrivant à Fondaction, la démarche d'achat et la qualité du service offert, les motivations et les habitudes de souscription ainsi que les besoins et les demandes d'information. Certaines questions avaient été modifiées en 2011 afin de mesurer le degré d'importance accordé à un sujet ou à un thème par les répondants.

L'échelle de 1 à 4 permet d'obtenir une moyenne du niveau d'importance ou de satisfaction selon les thèmes abordés auprès de l'ensemble des actionnaires. Les exercices effectués avant 2011 représentaient uniquement, en pourcentage, les répondants s'étant dits satisfaits ou très satisfaits. La comparabilité avec les sondages de 2008 et 2010 n'est donc pas possible pour toutes les questions.

	2016	2014	2012	2010	2008
Nombre de répondants	2 355	4 966	3 500	406	403

RAISONS PRINCIPALES DE SOUSCRIPTION À FONDACTION

Les actionnaires de Fondaction souscrivent pour différentes raisons. Les résultats de l'enquête montrent que ce sont les caractéristiques financières du produit telles que l'admissibilité au REER et les crédits d'impôt qui motivent le plus les répondants à cotiser à Fondaction. En effet, sur une échelle de 1 à 4, la note moyenne s'élève à 3,80. La facilité des modes de cotisation offert est également importante dans la décision de cotiser à Fondaction avec une cote de 3,44, en forte hausse comparativement à la dernière consultation.

	2016	2014	2012
La mission que porte Fondaction (création d'emplois, développement régional, développement durable, finance socialement responsable)	3,40	3,11	3,08
La complémentarité avec l'action syndicale	2,53	2,32	2,25
La facilité des modes de cotisation offerts	3,44	2,76	2,70
Les caractéristiques financières du produit (admissibilité au REER, crédits d'impôt, historique du rendement net)	3,80	3,77	3,76

Note : Réponse basée sur une échelle de 1 à 4, 1 signifiant très peu important et 4 signifiant très important.

IMPORTANCE DE LA MISSION DE FONDACTION

De toutes les dimensions de la mission de Fondaction, la création et le maintien d'emplois au Québec est le facteur ayant le plus influencé les répondants à cotiser la première fois. En effet, sur une échelle de 1 à 4, les répondants ont donné en moyenne une importance de 3,65 à cette dimension. Ils considèrent également toujours très important le fait que Fondaction contribue à la prospérité de la société québécoise tout comme au développement économique des régions du Québec, donnant respectivement 3,59 et 3,56 à ces deux dimensions. Nous remarquons que l'importance portée à l'ensemble des dimensions de la mission de Fondaction par les actionnaires est en hausse comparativement aux consultations précédentes avec des cotes dépassant 3,30 pour toutes les composantes de la mission de Fondaction.

	2016	2014	2012
Fondaction adhère aux principes de la finance socialement responsable	3,33	3,07	3,04
Fondaction adhère aux principes du développement durable (environnemental, social et économique)	3,40	3,12	3,12
Fondaction contribue à la création et au maintien d'emplois au Québec	3,65	3,45	3,45
Fondaction contribue à la prospérité de la société québécoise	3,59	3,37	3,35
Fondaction favorise la gestion collaborative au sein des entreprises dans lesquelles il investit	3,32	3,09	3,07
Fondaction appuie le développement des coopératives et autres entreprises d'économie sociale	3,36	3,16	3,13
Fondaction contribue au développement économique des régions du Québec	3,56	3,37	3,34

Note : Réponse basée sur une échelle de 1 à 4, 1 signifiant très peu important et 4 signifiant très important.

SERVICES OFFERTS PAR FONDACTION

Les actionnaires ont exprimé un taux de satisfaction élevé envers les services téléphoniques. Les répondants ayant contacté l'équipe des relations avec les actionnaires indiquent un taux de satisfaction de 3,64 sur 4. Les répondants apprécient tout particulièrement la courtoisie du personnel, dimension qui recoit la cote la plus élevée en moyenne, soit 3,71 sur 4. Une hausse est notée sur la clarté des formulaires et des documents explicatifs, le taux passant de 3,41 à 3,58. Pour l'équipe des relations avec les actionnaires, les formulaires et documents transmis à ces derniers sont l'objet d'une préoccupation constante. Des efforts accrus ont été déployés pour les simplifier dans le respect des exigences règlementaires auxquelles Fondaction est soumis. La relation avec les responsables Fondaction n'a pas été analysée à cause des résultats non significatifs² de la collecte des données.

Près de 80 % des répondants sous-estiment les avantages fiscaux liés à l'achat d'actions de fonds de travailleurs, soient les crédits d'impôt fédéral et du Québec en plus de la déduction REER lorsque les actions sont enregistrées dans ce véhicule d'épargneretraite. De plus, une majorité de ceux-ci ignore qu'il est possible de profiter des crédits d'impôt sans avoir à enregistrer les actions dans un REER. Des efforts supplémentaires seront nécessaires afin de s'assurer d'une meilleure compréhension des avantages fiscaux liés à l'acquisition d'actions de Fondaction.

	2016	2014	2012	2010	2008
Services téléphoniques	3,64	3,54	3,55	88%	87%
Rencontre avec le responsable Fondaction en milieu de travail	S.O.	3,57	3,58	91%	90%
Clarté des formulaires et documents explicatifs	3,58	3,41	3,48	78 %	76%

Note : Réponse basée sur une échelle de 1 à 4, 1 signifiant très peu satisfait et 4 signifiant très satisfait, pour 2012 à 2016. Les exercices précédents représentaient le pourcentage des répondants s'étant dits satisfaits ou très satisfaits.

LES ENTREPRISES

L'équipe de l'investissement tient régulièrement des rencontres d'échanges avec les dirigeants d'entreprises, les représentants de fonds partenaires ou spécialisés ainsi qu'auprès d'autres partenaires d'affaires. Au cours de la dernière année, près de 200 personnes ont été rencontrées lors de la tenue d'événements comme les deux Dîners du Chef, le Cocktail annuel des partenaires et aussi lors de rencontres individuelles avec un ou plusieurs membres de la direction. De plus, 14 entrevues ont été réalisées par une firme externe afin d'échanger avec des chefs d'entreprises sur des aspects particuliers de leurs relations d'affaires avec Fondaction.

Afin d'améliorer la connaissance des attentes et des conditions de satisfaction des entreprises du portefeuille, Fondaction a mandaté MCE Conseils pour réaliser la consultation bisannuelle auprès de cellesci. Elle vise principalement à connaître le degré de satisfaction des entreprises aux différentes étapes du partenariat avec Fondaction, des premiers contacts jusqu'au suivi de l'investissement. Le questionnaire a été envoyé à 66 entreprises, sélectionnées selon divers critères dont, entre autres, la nature de l'investissement octroyé ainsi que la présence d'un représentant de Fondaction au conseil d'administration de l'entreprise. Le questionnaire a été rempli par 36 répondants, le taux de réponse ayant diminué par rapport à 2014.

	2016	2014	2012	2010	2008
Nombre de répondants	36	47	44	30	20

²Le nombre de répondants ayant indiqué avoir rencontré un RF est trop faible pour que les réponses soient considérées significatives d'un point de vue méthodologique.

IMPORTANCE DES ÉLÉMENTS DE LA MISSION DE FONDACTION

De toutes les dimensions de la mission de Fondaction, la création et le maintien d'emplois au Québec ainsi que la contribution à la prospérité de la société québécoise sont les facteurs ayant le plus influencé les répondants à choisir Fondaction comme partenaire financier. Le développement économique des régions du Québec se situe au troisième rang de l'importance accordée avec une moyenne de 3,3, tandis que les enjeux du développement durable suivent de près. L'ensemble des résultats a augmenté, dénotant une sensibilité croissante des entreprises face aux enjeux de développement durable.

	2016	2014
Fondaction adhère aux principes de la finance socialement responsable	2,6	2,5
Fondaction adhère aux principes du développement durable (environnemental, social et économique)	2,9	2,7
Fondaction contribue à la création et au maintien d'emplois au Québec	3,5	3,2
Fondaction contribue à la prospérité de la société québécoise	3,5	3,2
Fondaction favorise la gestion collaborative au sein des entreprises dans lesquelles il investit	2,6	2,5
Fondaction appuie le développement des coopératives et autres entreprises d'économie sociale	2,3	2,1
Fondaction contribue au développement économique des régions du Québec	3,3	2,9
Moyenne globale	3,0	2,7

Note : Réponse basée sur une échelle de 1 à 4, 1 signifiant très peu important et 4 signifiant très important.

APPRÉCIATION DU PARTENARIAT AVEC FONDACTION

Comme lors des dernières consultations, les directions des entreprises ayant répondu au sondage en 2016 manifestent leur grande satisfaction quant au processus d'investissement de Fondaction.

	2016	2014	2012
Processus d'investissement (simplicité, rapidité, flexibilité, efficacité)*	3,6	3,4	3,5
Relations avec le personnel de Fondaction (professionnalisme, courtoisie)	3,9	3,8	3,8
Mise en place du programme de souscription**	3,2	3,6	3,4
Processus de suivi de l'investissement	3,7	3,4	3,7

Note : Réponse basée sur une échelle de 1 à 4, 1 signifiant très peu satisfait et 4 signifiant très satisfait.

LES SALARIÉS DE FONDACTION

La plus récente enquête sur la satisfaction des salariés a de nouveau été réalisée par Neuvaction. Le questionnaire est élaboré en tenant compte des aspects normatifs développés par les principaux standards de référence³ et s'aligne également sur les principaux outils de mesure de la satisfaction et de la mobilisation du personnel⁴. Le taux de participation élevé confirme la confiance des salariés quant à l'assurance de confidentialité durant la cueillette de l'information et l'analyse des résultats.

Tout comme lors des enquêtes précédentes, le questionnaire visait à recueillir les perceptions de l'ensemble des salariés quant à quatre différentes dimensions touchant la vie au travail, en plus de deux dimensions liées à la dynamique générale de l'entreprise :

- communication et participation;
- · santé, sécurité et environnement;
- formation et développement professionnel;
- non-discrimination;
- pratiques de gestion;
- · alignement des objectifs.

^{*} Les réponses aux questions portant sur le processus d'investissement ont été regroupées.

^{**} Les réponses aux questions sur la mise en place du programme de souscription ont été regroupées.

 $^{^{\}rm 3}\text{Tels}$ que la démarche BNQ 21000, les G4 de la GRI et le SA 8000.

⁴Tels que l'indice ph, l'indice IME, l'indice ECO.

Les questions portant sur les différentes dispositions régissant la convention collective ont été exclues. Ces questions font l'objet de négociations entre les parties syndicales et patronales et les résultats sont contenus dans la convention collective régissant les rapports entre Fondaction et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Fondaction, affilié à la CSN.

Cette enquête sur la satisfaction des salariés de Fondaction se veut une mesure de la perception de chacun d'entre eux sur différents thèmes à un moment précis dans le temps. La grande majorité des salariés a pris le temps de remplir le questionnaire, reconnaissant l'importance de leur contribution à l'amélioration des pratiques de Fondaction et le taux de satisfaction globale est demeuré élevé.

ÉVOLUTION DU TAUX DE PARTICIPATION

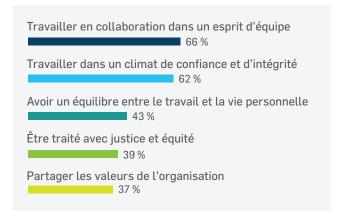
	2016	2014	2012	2010	2008
Taux de participation	87%	97%	93%	92%	79%

ÉVOLUTION DU TAUX DE SATISFACTION PAR THÈME

	2016	2014	2012	2010	2008
Communication et participation	78 %	79 %	80 %	87 %	88 %
Santé, sécurité et environnement	82 %	83 %	83 %	88%	88%
Formation et développement professionnel	83 %	87 %	87 %	89%	86%
Non-discrimination	80 %	83 %	83 %	87%	82%
Pratiques de gestion	79 %	79 %	82 %	87%	S.O.
Alignement des objectifs	79 %	81 %	82 %	88%	S.O.
Satisfaction globale	80 %	82 %	83 %	88%	86 %

Une section traitant de la mobilisation des salariés au travail a également été ajoutée au sondage. Parmi 16 facteurs potentiels, les salariés devaient identifier les cinq plus mobilisateurs. Le travail en collaboration dans un esprit d'équipe est le premier facteur de mobilisation des employés de Fondaction avec un taux de réponse de 66 %. Le deuxième facteur le plus mobilisateur concerne le climat de confiance et d'intégrité sélectionné par plus de 62 % des salariés. Le tableau suivant illustre les cinq facteurs les plus mobilisateurs pour l'ensemble des salariés de Fondaction.

FACTEURS DE MOBILISATION LES PLUS IMPORTANTS POUR LES SALARIÉS



Il est intéressant de noter que la mobilisation par catégorie d'emploi présente deux distinctions. La relation avec le supérieur immédiat devient, pour les gestionnaires, le cinquième facteur de mobilisation, devant l'équilibre entre le travail et la vie personnelle. Quant aux employés de soutien, le partage des valeurs de l'organisation est remplacé par les bonnes conditions de travail.

Les résultats du sondage démontrent une adéquation exceptionnelle entre les valeurs personnelles des salariés et celles véhiculées par l'organisation où 100 % des répondants ont affirmé être en accord avec les valeurs et les orientations portées par Fondaction. De plus, les résultats révèlent une satisfaction quant aux efforts faits par l'organisation pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (95 %) et la prise en compte de préoccupations environnementales dans l'ensemble de ses activités (98 %).

Le sondage révèle toutefois quelques éléments qui nécessitent des efforts supplémentaires tels que la communication et la participation. Les pratiques de gestion doivent également faire l'objet d'une attention particulière où l'on remarque une légère baisse de la satisfaction.



epuis le début de ses activités, Fondaction participe au mouvement de la finance responsable et à celui du développement durable. Pour les 131 000 actionnaires qui ont choisi Fondaction comme véhicule d'épargne-retraite, cela signifie épargner tout en contribuant concrètement au développement d'entreprises québécoises ainsi qu'au maintien et à la création d'emplois. Fondaction constitue un levier permettant aux travailleuses et aux travailleurs d'améliorer leurs conditions de vie à la retraite et de participer à une plus grande démocratisation économique. La gouvernance de Fondaction reflète les valeurs qui l'animent : un mode de fonctionnement qui encourage la répartition des pouvoirs et une grande riqueur dans l'exercice des règles de gouvernance, de conduite et d'éthique.

Le travail en réseau avec d'autres institutions, et plus particulièrement avec les organisations du Carrefour financier solidaire 5, permet d'élargir et d'augmenter l'accessibilité des parties prenantes à une vaste gamme de produits et services financiers et techniques. Ces institutions, présentes à Montréal ainsi qu'à Québec, partagent un tronc commun de valeurs et leurs réciprocités sont variables et d'ampleur différente. Aucune de celles-ci ne peut être considérée comme une filiale de l'une ou de l'autre et le rapport de la CSN avec Fondaction en est un de partenariat et de proximité et non d'affiliation, de contrôle ou de propriété.

Il est utile de rappeler que le conseil d'administration de Fondaction est composé d'une majorité de personnes qui n'exercent pas de responsabilité en tant que dirigeant de la CSN et qu'une nette distinction entre la gouvernance et les opérations a toujours caractérisé le fonctionnement de Fondaction.

TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

La responsabilité sociétale des entreprises doit s'exercer dans toutes les organisations, peu importe leur secteur d'activité ou leur taille. Pour Fondaction, la gouvernance est au centre de sa responsabilité sociétale. Elle s'accorde à l'interne avec une gestion collaborative concrétisée dans un développement organisationnel qui favorise la participation des personnes salariées au processus de fixation des objectifs et à l'organisation de leur travail. Plusieurs valeurs animent ses modes de gouvernance, de gestion et de fonctionnement. Parmi celles-ci se trouvent la confiance, la sécurité, l'éthique, le respect, la responsabilité civique et citoyenne, l'innovation et la fierté.

Le champ de la responsabilité sociétale de Fondaction couvre ses activités internes, ses relations avec les salariés, les actionnaires et les entreprises partenaires puis, la gestion de ses immeubles et ses relations avec ses fournisseurs. L'objectif est de connaître l'ensemble des impacts des activités sur les parties prenantes et ainsi rechercher constamment les meilleures pratiques à adopter, en cohérence avec les valeurs et la culture de l'institution.

⁵L'expression « organisations du Carrefour financier solidaire » désigne les organisations et institutions qui occupent l'immeuble à Montréal ainsi que celui de Québec et qui étaient auparavant désignées par l'expression « les outils collectifs de développement économique créés à l'initiative de la CSN ».

Le président-directeur général assume les responsabilités liées à la performance globale de Fondaction en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Celui-ci choisit et indique les orientations stratégiques que l'organisation doit emprunter en matière de développement durable en cohérence avec la mission, les valeurs et le positionnement stratégique de l'organisation. Le président-directeur général s'assure ainsi, appuyé par le comité des opérations, que tous les aspects pertinents soient traités. Il est appuyé par le Module développement organisationnel et systèmes d'information dans l'opérationnalisation de ces orientations ainsi que pour la prise en compte des résultats des consultations auprès des diverses parties prenantes du Fonds. Celles-ci sont consultées bisannuellement sur différents thèmes, dont leur satisfaction à l'égard de la relation qu'elles entretiennent avec Fondaction ainsi que sur les enjeux plus spécifiquement liés au développement durable.

Le conseil d'administration est régulièrement informé de l'évolution des pratiques de responsabilité sociétale des entreprises et des plus récentes avancées en développement durable. Les diverses redditions de comptes auxquelles Fondaction a choisi de s'assujettir sont présentées au conseil d'administration, tels les rapports selon les lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI), les Principes pour l'investissement responsable (PRI) et le Pacte mondial. Le mandat du comité de gouvernance et d'éthique prévoit d'ailleurs que ses membres s'assurent que le rapport de développement durable établisse les liens entre la performance de Fondaction, sa mission et ses valeurs, en plus de veiller à ce que l'information soit présentée sous une forme claire, simple et constante qui permette la comparaison d'un rapport à l'autre et qui facilite la compréhension et le suivi des résultats obtenus d'une période visée à l'autre.

Le Fonds considère que l'accès à une juste information à ses parties prenantes est au centre de sa démarche de responsabilité sociétale. La transmission d'information de qualité à ses parties prenantes est essentielle au bon fonctionnement de la structure de gouvernance. La triple reddition de comptes, par l'entremise de la réalisation et de la diffusion d'un rapport de développement durable en plus du rapport annuel et du rapport de gestion, est un moyen efficace de communiquer et de permettre aux parties prenantes d'avoir une vision juste de l'ensemble des activités du Fonds et de ses externalités.

Un des principes de développement durable entériné en 1992 dans la Convention de Rio est le principe de précaution. L'approche de Fondaction en est une de prévention. Elle consiste à faire preuve de vigilance et à entretenir une réflexion sur les conséquences économiques, sociales et environnementales de ses activités, tant à l'interne qu'à l'externe. Lorsqu'au meilleur de sa connaissance, au moment où la décision est prise, certains projets d'investissement ou certaines de ses activités risquent d'entraîner des dommages importants et irréversibles aux populations ou à l'environnement, Fondaction préfère s'abstenir d'investir. Le conseil d'administration a d'ailleurs adopté en 2003 un cadre d'analyse bioéthique pour les investissements dans le domaine des sciences de la vie.

Depuis 2011, les documents juridiques de l'investissement ont été modifiés afin de prendre en compte les dix principes du Pacte mondial. Pour chacun des principes, une clause encourageant leur application a été ajoutée ou modifiée et pour toute la durée du partenariat avec Fondaction, les entreprises s'engagent à respecter ces principes et à considérer leur adhésion au Pacte mondial. Les enjeux liés au développement durable propres à chacune des entreprises du portefeuille d'investissement font l'objet d'une analyse lors de la réalisation du diagnostic socioéconomique à l'étape du préinvestissement, d'un accompagnement et d'un suivi continu permettant ainsi aux entreprises d'améliorer leur performance globale.

ANALYSE MULTICRITÈRE

En développement par Fondaction depuis 2013, le référentiel d'analyse multicritère permet d'évaluer les pratiques et les impacts en matière de responsabilité sociétale. Cette initiative à laquelle participe l'ensemble des modules est sous la responsabilité du président-directeur général.

Le premier volet concerne les entreprises québécoises du portefeuille de capital de développement. Dans ce champ d'action, le référentiel cherche à apprécier la conjugaison de l'impact sociétal du portefeuille global de Fondaction et celui des entreprises prises individuellement. Cela impose de s'instrumenter pour être en mesure d'apprécier correctement, en amont des investissements, quels sont les sous-secteurs de l'économie et les entreprises dont les impacts sont les plus positifs. Le référentiel cherche également à établir une approche d'accompagnement permettant à Fondaction et ses partenaires de faire valoir de meilleures pratiques au sein des entreprises visées. Les entrepreneurs peuvent alors mieux identifier le caractère positif de leurs externalités ainsi que les impacts de leurs activités et de leurs processus sur les enjeux économiques, sociaux, environnementaux, territoriaux et culturels auxquels est confrontée la société québécoise.

Le deuxième volet a trait aux placements que Fondaction effectue sur les marchés financiers traditionnels. Il porte principalement sur la collecte et le suivi temporel de données dont l'objectif est de permettre un meilleur positionnement en matière de responsabilité sociétale de cette portion du portefeuille. Plusieurs référentiels existants permettent d'assurer une comparabilité de ce portefeuille avec des portefeuilles de référence en ce qui a trait aux choix de titres, à l'empreinte environnementale du portefeuille et à l'exercice des droits de vote. Les référentiels utilisés sont principalement issus des PRI (Principes pour l'investissement responsable), de l'ISS (Institutional Shareholder Services) et de la GIIRS (Global Impact Investing Ratings System).

Agissant principalement auprès de la classe moyenne, Fondaction a un rôle important à jouer en matière d'information et d'éducation relativement aux enjeux de finances personnelles. Le troisième et dernier volet de l'analyse multicritère concerne l'apport de Fondaction en matière d'accessibilité à l'épargne retraite et à la diffusion de la littératie financière pour les travailleurs québécois.

L'objectif est de mieux connaître les habitudes d'épargne des travailleurs et de mieux mesurer les efforts consentis par l'organisation et son réseau de bénévoles. Le tout vise à mieux orienter l'action de Fondaction et être en mesure de circonscrire les effets réels de ces efforts auprès des travailleurs. L'ensemble du projet découle de la volonté du Fonds à contribuer de manière stratégique et consciente à une société meilleure. Il s'agit à la fois d'une conviction d'un certain ordre de valeurs et de la prise en compte d'éléments plus qualitatifs qu'il faut pouvoir apprécier pour qu'ils soient reconnus et considérés.

L'IMPORTANCE D'UNE SAINE GOUVERNANCE

La gouvernance de Fondaction a toujours été caractérisée par une distinction claire entre les activités de Fondaction et celles de la Confédération des syndicats nationaux (CSN). La structure de gouvernance a toujours assuré une zone d'étanchéité entre le conseil d'administration de Fondaction et les instances de la CSN dans l'objectif d'éviter tout soupçon de conflit d'intérêts. De ce fait, le conseil d'administration de Fondaction compte une majorité de membres indépendants.

Lors de la présentation du Budget 2014-2015, le ministère des Finances du Québec a soumis des modifications à la Loi constituant Fondaction, proposant :

- une définition commune et adaptée aux fonds de travailleurs de la notion de personne indépendante;
- l'indépendance accrue de chaque fonds par rapport à la centrale syndicale à l'origine de sa création;
- la mise en place de comités du conseil d'administration ayant des fonctions liées à la gouvernance;
- des balises sur la durée du mandat des membres du conseil d'administration⁶.

En 2015, la Loi constituant Fondaction a officiellement été modifiée par le gouvernement pour tenir compte des principes énoncés ci-dessus. Les changements ont notamment trait au nombre de membres composant le conseil d'administration

qui est maintenant passé à 15 comparativement à 13 précédemment. Le nombre d'administrateurs élus par l'assemblée générale est passé de trois à quatre. De plus, le gouvernement, suite à une proposition de l'Autorité des marchés financiers déposée à la Commission des finances publiques, a imposé une version harmonisée de la notion de personne indépendante pour l'ensemble des fonds de travailleurs. Le gouvernement a aussi introduit une durée de mandat maximale de 12 ans pour les membres indépendants du conseil d'administration. Finalement, les modifications à la Loi introduisent la constitution de deux comités émanant des membres du conseil d'administration, soit un comité de gouvernance et d'éthique, déjà existant chez Fondaction, et un comité de ressources humaines. Ces comités doivent être composés d'une majorité de membres indépendants et les fonctions de ceux-ci sont décrites dans les pages suivantes.

Fondaction a de plus obtenu qu'il soit précisé dans sa loi constituante que le président du conseil soit élu par et parmi les membres du conseil et qu'il doive s'assurer que ces derniers, à l'exception du président-directeur général, exercent leurs responsabilités à distance des activités quotidiennes du Fonds, incluant celles conduisant à recommander un investissement. Les changements à la composition du conseil d'administration ont été réalisés lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de Fondaction en septembre 2015.

Le rôle du conseil d'administration est d'assurer un suivi à distance des activités courantes et de la situation financière de Fondaction. Les politiques, le budget et les orientations stratégiques de Fondaction sont adoptés par le conseil d'administration qui maintient une vision globale des activités et supervise le travail de la direction. L'assurance du respect de l'application de chacune des politiques est confiée au conseil d'administration, lequel a créé certains comités pour l'assister dans son travail.

La gouvernance de Fondaction suit des règles clairement établies dans la ligne directrice recommandée par le comité de gouvernance et d'éthique et adoptée par le conseil d'administration. Cette ligne directrice va au-delà de la définition des rôles et des responsabilités du conseil. Elle vise à :

- apporter des précisions, entre autres, sur la composition et l'indépendance du conseil;
- établir et prévoir l'évaluation périodique de la performance du conseil;
- réaffirmer l'engagement des membres en vertu du code de conduite et d'éthique;
- se prononcer, notamment, sur la Politique de jetons de présence et de remboursement des dépenses des membres du conseil d'administration et des comités;
- valider les processus de formation continue.

Annuellement, le conseil procède à une autoévaluation de son fonctionnement sous la direction de la présidence du conseil. Elle permet à chacun des membres de faire, entre autres, le point quant au rôle et aux responsabilités du conseil, à son fonctionnement, à la pertinence des comités, ainsi que sur la performance globale de Fondaction, prenant ainsi en compte les dimensions financière et économique, sociale et environnementale des activités du Fonds. Le suivi des autoévaluations est effectué par le président du conseil d'administration en collaboration avec les autres comités si nécéssaire. La ligne directrice en matière de gouvernance prévoit la possibilité de faire appel, lorsque requis, à une expertise externe afin d'appuyer les membres du conseil d'administration dans cet exercice.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 31 mai 2016)































1 Jacques Létourneau

Président du conseil d'administration de Fondaction Président de la Confédération des syndicats nationaux

7 Léopold Beaulieu

Président-directeur général de Fondaction

? Clément Guimond*

Vice-président du conseil d'administration de Fondaction Retraité de la Caisse d'économie solidaire Desjardins

/ Pierre Patry

Secrétaire-trésorier du conseil d'administration de Fondaction

Trésorier de la Confédération des syndicats nationaux

5 Diane Beaudry, CPA, CA, IAS-A*

Présidente de Conseil Projestion inc.

റ്റ Claude Demers*

Directeur général de la Caisse Desjardins du Secteur industriel de Montréal

7 Nicole Fontaine*

Retraitée de la présidence de l'Office de la protection du consommateur

8 Pierre B. Lafrenière*

Vice-président exécutif de FTM Synergis Capital

9 Thierry C. Pauchant*

Professeur titulaire et directeur de la Chaire de management éthique à HEC Montréal

10 Marc Picard*

Directeur général de la Caisse d'économie solidaire Desjardins

11 Pierrette Poirier

Retraitée du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) du Suroît Ex-présidente du Conseil central de la Montérégie (CSN)

12 Jean-Pierre Revéret*

Professeur associé, ESG-UQAM, Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale

13 Louise St-Jacques*

Directrice de la Coopérative des travailleurs de La Puce Ressource Informatique et directrice générale de La Puce communautaire inc.

14 Michel Tétreault

Trésorier et premier vice-président de la Fédération de l'industrie manufacturière (CSN)

15 Michel Tremblay

Retraité du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie Ex-président de la Fédération des professionnèles (CSN)

^{*} Membre indépendant du conseil d'administration

COMPOSITION

La Loi constituant Fondaction définit la composition du conseil d'administration. La présidence du conseil d'administration par la présidence de la CSN n'est pas statutaire, elle n'est ni assurée dans la Loi constitutive de Fondaction ni dans ses règlements généraux et la distinction entre la gouvernance et les opérations est rigoureusement respectée. Le conseil d'administration se compose ainsi:

- cinq personnes nommées par le comité exécutif de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) dont trois, parmi celles-ci, doivent se qualifier comme personnes indépendantes;
- deux personnes nommées par le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;
- quatre personnes élues par l'assemblée générale des détenteurs d'actions de catégories A et B;
- trois personnes nommées par les membres visés aux trois points précédents;
- le président-directeur général du Fonds, pour la durée de son mandat à ce titre.

Le conseil d'administration est constitué de femmes et d'hommes issus de domaines en lien avec les activités, la mission et le positionnement du Fonds en tant qu'institution financière socialement responsable vouée au développement économique du Québec. Les administrateurs sont choisis, entre autres, pour leurs compétences dans le financement d'entreprises, pour leurs connaissances et leur expérience du monde des affaires, des milieux syndical et universitaire, des milieux coopératif et communautaire ainsi que de l'administration publique, en concordance avec le profil global souhaité au sein du conseil d'administration.

LÉGENDE

- A Membre du comité exécutif
- B Membre du comité d'audit
- C Membre du comité d'évaluation
- D Membre du comité de gouvernance et d'éthique
- E Membre du comité de placement (autres investissements)
- Membre du comité du portefeuille d'entreprises québécoises de petite capitalisation (EQPC)
- G Membre du comité de ressources humaines
- H Membre du comité des achats de gré à gré

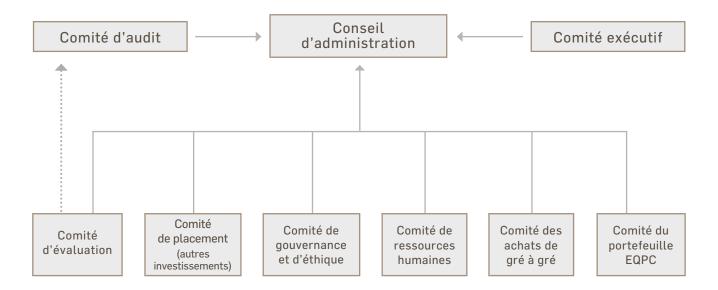
PROFIL GLOBAL SOUHAITÉ

Le profil global recherché au sein du conseil d'administration est composé de cinq éléments:

- les membres du conseil doivent être en mesure de faire preuve de bon jugement, d'intégrité et de conscience sociale;
- ils doivent accorder la disponibilité nécessaire à l'accomplissement de leur fonction;
- ils apportent une contribution à la réalisation de la mission;
- ils doivent posséder plusieurs compétences, dont la compréhension des rapports sociaux, des enjeux du développement durable, du développement local, régional et sectoriel, des connaissances financières incluant celles du financement d'entreprises et des marchés financiers, une expérience de la gouvernance et de la gestion et finalement, une connaissance du domaine de l'épargne-retraite;
- Fondaction recherche un équilibre dans la représentation d'hommes et de femmes au sein du conseil reflétant différentes composantes de son actionnariat et de la société québécoise.

COMITÉS

Afin de faciliter l'exercice de ses pouvoirs et responsabilités, d'assurer un suivi plus régulier à certaines activités et de voir à l'application de codes, de normes ou de politiques, le conseil d'administration a mis sur pied plusieurs comités. Ces derniers ont aussi le pouvoir de formuler des recommandations au conseil. Les comités sont composés de membres du conseil d'administration, de membres de la direction qui agissent en soutien et, lorsque requis, de membres externes reconnus pour leur expertise. Chacun des comités présente annuellement un rapport de ses activités au conseil d'administration. D'autres comités, créés par le président-directeur général, participent également à la gestion des différents risques auxquels Fondaction est exposé et assurent la coordination des activités du Fonds. Au cours de la dernière année, Fondaction a révisé la composition et les objectifs du Comité de gouvernance et d'éthique et a créé le Comité de ressources humaines.



Comité exécutif

Ce comité exerce les pouvoirs et les responsabilités du conseil d'administration entre les réunions du conseil. À ce jour, ses activités se sont essentiellement concentrées sur l'autorisation des investissements inférieurs à cinq millions de dollars et l'autorisation des déboursés relatifs aux investissements consentis par l'exécutif ou par le conseil d'administration. Il est informé du suivi de l'évolution du portefeuille d'investissement direct dans les entreprises. Ce comité est composé d'une majorité de membres du conseil d'administration qualifiés de personnes indépendantes.

Comité d'audit

Ce comité voit au respect des pratiques comptables et des exigences légales et règlementaires. Il surveille les travaux liés à l'audit des états financiers ainsi que les processus de communication de l'information financière. Ce comité est composé de membres du conseil d'administration qualifiés de personnes indépendantes.

Comité d'évaluation

Ce comité a pour mandat de donner son avis au comité d'audit sur toutes les questions concernant l'évaluation des investissements en capital de développement. Il fait rapport par écrit directement au comité d'audit du résultat et de l'étendue de ses travaux avant l'adoption des états financiers audités. Ce comité est composé d'une majorité de membres qualifiés de personnes indépendantes.

Comité de placement (autres investissements)

Ce comité assure le suivi régulier de la gestion des autres investissements par les conseillers en valeurs retenus à cet effet et au besoin, formule des recommandations au conseil d'administration sur la Politique de placement ou sur le choix des conseillers en valeurs. Ce comité est composé de trois membres.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le mandat du comité consiste à aider le conseil d'administration à remplir son rôle de supervision de la direction de Fondaction et à lui formuler des recommandations sur la gouvernance du Fonds. Il veille notamment à l'application des codes de conduite et d'éthique et donne au conseil d'administration son appréciation sur la qualification d'une personne comme personne indépendante. Ce comité est composé d'une majorité de membres du conseil d'administration qualifiés de personnes indépendantes.

Comité de ressources humaines

Ce nouveau comité a pour objectif d'élaborer et de recommander au conseil d'administration un profil de compétence et d'expérience pour la nomination de la présidence-direction générale. Il élabore et propose les critères pour évaluer la performance de la présidence-direction générale de Fondaction et fait des recommandations au conseil d'administration concernant ses modalités d'emploi, dont sa rémunération. Ce comité est composé d'une majorité de membres du conseil d'administration qualifiés de personnes indépendantes.

Comité des achats de gré à gré

Ce comité est responsable de l'application de la Politique d'achat de gré à gré et de la Politique de transfert des actions. Ce comité est composé de trois membres.

Comité du portefeuille d'entreprises québécoises de petite capitalisation (EQPC)

Ce comité voit au suivi régulier du portefeuille investi dans des entreprises québécoises publiques de petite capitalisation et formule périodiquement au conseil des recommandations concernant ce type d'investissement. Ce comité est composé de trois membres.

CODES DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE

Le conseil d'administration a adopté en 2001 un code de conduite et d'éthique à l'intention de ses administrateurs, dirigeants, cadres et toute autre personne à qui s'applique le code en raison d'une entente, d'un contrat d'emploi ou d'un mandat dans la mesure prévue à cette entente, ce contrat ou ce mandat. Depuis 2002, un code de conduite et d'éthique équivalent, lui aussi révisé chaque année, s'applique aussi à l'ensemble du personnel syndiqué de Fondaction. Les personnes visées doivent éviter de se placer dans des situations pouvant mettre leur intérêt personnel et celui de Fondaction en conflit.

Ces codes de conduite et d'éthique définissent, entre autres, les règles de conduite des personnes visées afin d'éviter les situations de conflit d'intérêts. Ils proscrivent l'utilisation d'avantages découlant d'une information ou d'un intérêt quelconque relié à Fondaction, incompatible avec leurs fonctions et leurs responsabilités. Il leur incombe de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter tout conflit ou apparence de conflit d'intérêts pour maintenir leur impartialité dans l'exécution de leurs tâches et leurs responsabilités. Les codes de conduite et d'éthique contiennent des mesures anticorruption et limitent la valeur des dons, cadeaux, services et autres avantages pouvant être acceptés par les employés et dirigeants de Fondaction. Ils ne doivent en aucun temps avoir un effet dans l'exécution des rôles et responsabilités de chacun, ni être susceptibles de porter préjudice à la crédibilité de Fondaction.

Toutes les personnes à qui s'appliquent les codes de conduite et d'éthique (100 % des employés syndiqués, cadres, administrateurs et autres personnes visées) reçoivent une formation et doivent signer un engagement à cet effet dès leur embauche ou leur nomination. Les administrateurs, dirigeants, cadres et employés syndiqués, en plus des autres personnes visées, doivent aussi remplir une déclaration annuelle. Les codes de conduite et d'éthique incluent l'obligation de divulguer annuellement l'ensemble des participations croisées en capital dans des entreprises du portefeuille, les intérêts importants (plus de 10 %) dans toute entreprise, les

participations au sein de divers conseils, l'existence de parties liées ayant des intérêts importants dans des entreprises et de toute autre situation pouvant créer des conflits d'intérêts. Toute question, qu'elle provienne de l'interne ou de l'externe, relative à l'application des codes de conduite et d'éthique doit être soumise à la Direction des affaires juridiques corporatives qui, au besoin, prend avis auprès du comité de gouvernance et d'éthique ou des aviseurs légaux de Fondaction et fait rapport au comité.

Une disposition des codes de conduite et d'éthique prévoit qu'en matière de divulgation à l'égard de faits jugés préjudiciables à Fondaction, tout déclarant, sous le sceau de la confidentialité, doit aviser par écrit, dans les meilleurs délais, la Direction des affaires juridiques corporatives ou la présidence du conseil d'administration de toute information pertinente à l'application des codes de conduite et d'éthique qui serait portée à sa connaissance. Les codes mentionnent également qu'aucune mesure de représailles ne sera prise contre la personne qui fournit de l'information. Le comité de gouvernance et d'éthique est chargé de voir à l'application des codes, d'en assurer la révision et de faire rapport annuellement au conseil d'administration. À ce jour, aucun cas de corruption ou de conflit d'intérêts n'a été signalé.

Dans le cas de réclamations majeures, supérieures à 5 000 \$, la Direction des affaires juridiques corporatives est chargée de transmettre l'information au comité des opérations. Le conseil d'administration est informé des démarches et des mesures de résolution prises, qui dépendent de la nature des réclamations. Par ailleurs, conformément aux exigences de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, Fondaction a mis en œuvre un programme de conformité et une évaluation des risques est effectuée relativement aux activités de la souscription visées par cette loi. Le rapport porté à la connaissance du conseil d'administration de Fondaction n'a relevé aucune anomalie ou infraction.

À Fondaction, les pouvoirs décisionnels relatifs aux autorisations d'investissement et de déboursement ont toujours été conférés au conseil d'administration et au comité exécutif selon la nature de la demande. Aucune limite d'investissement discrétionnaire n'est confiée aux membres de l'équipe de l'investissement, ni à la haute direction de Fondaction, à l'exception du processus d'autorisation d'un déboursé conservatoire donné aux cadres de l'investissement. Aucun employé

ne peut donc décider seul d'un investissement et ce, tant pour les fonds que pour les entreprises, à l'exception d'une limite de 150 000 \$ octroyée aux cadres de l'investissement en cas de nécessité sous forme de déboursement conservatoire. Lorsqu'une telle situation survient, elle fait l'objet d'un rapport à la prochaine réunion de l'instance concernée. Le processus d'investissement élimine toute notion de pouvoir d'influence que pourrait avoir un employé par rapport à un dossier précis puisque les recommandations soumises aux instances émanent d'une recommandation du comité de l'investissement ou du comité de l'investissement - régions ressources qui sont composés de membres de différents modules et de membres externes.

Le processus de revue diligente est supervisé par un comité constitué de personnes provenant de différents modules. La recommandation d'investissement résulte d'un travail collectif, sûr et compétent, qui amenuise la possibilité d'abus de pouvoir ou de corruption et contribue de manière importante à l'appréciation des risques. À Fondaction, il existe une distinction claire entre la gouvernance et les opérations. Aucun palier d'autorisation n'est confié à qui que ce soit, personne ne peut décider seul d'un investissement. Le processus d'investissement franchit plusieurs étapes avant d'être recommandé aux instances décisionnelles. Aucun membre du conseil d'administration ne participe au processus conduisant à l'examen de la pertinence d'une recommandation aux instances par les comités de l'investissement, ni n'est membre, à l'exception du président-directeur général, d'un de ces comités.

En ce qui a trait aux placements, les gestionnaires doivent respecter la politique ou leur mandat de gestion dans toutes les transactions qu'ils effectuent. Fondaction ne fait affaire qu'avec des firmes bien établies qui ont des systèmes de conformité et de gestion des risques. En tout temps, l'argent et les titres sont chez son gardien de valeurs, Fiducie Desjardins.

Tous les deux ans, comme prévu, un examen documenté des politiques et des mesures du programme de formation et de l'évaluation des risques est effectué et le conseil d'administration du Fonds en est informé.

Fondaction est sollicité de temps à autre lors de consultations publiques ou prébudgétaires à titre d'acteur du développement économique. Au 31 mai 2016, cinq salariés de Fondaction étaient inscrits au registre des lobbyistes du Québec. Il s'agit du président-directeur général, de la directrice des finances, de la chef de l'investissement, de la directrice des affaires juridiques corporatives et du directeur de portefeuille principal, immobilier et fonds. Quatre salariés de Fondaction étaient inscrits au registre fédéral : le président-directeur général, la chef de l'investissement, le directeur du Module affaires publiques ainsi que la directrice du Module développement organisationnel et systèmes d'information.

POLITIQUES, CONFORMITÉ ET GESTION DES RISQUES

Le milieu financier est de plus en plus règlementé et Fondaction respecte les diverses règlementations auxquelles il est assujetti. Dans le cours normal des affaires, certaines politiques et règlements font l'objet de mises à jour pour refléter de nouvelles pratiques ou d'autres qui se sont améliorées. Au cours de l'année 2015, une révision en profondeur du plan de continuité des affaires a été réalisée ce qui a permis à l'organisation d'élaborer un plan selon une approche intégrée qui assure une reprise rapide des activités en cas d'interruption non planifiée des opérations.

Depuis sa création, le Fonds témoigne d'une grande vigilance sur le plan du contrôle et de la gestion des risques notamment afin de protéger et de créer de la valeur pour ses actionnaires. Les risques sont inhérents à la conduite des affaires de Fondaction et peuvent être à la fois synonymes d'opportunité ou de menace. De ce fait, un certain niveau d'exposition aux risques est inévitable et nécessaire si l'on souhaite remplir les objectifs de rendement et de création de valeur que Fondaction s'est fixés.

À Fondaction, le conseil d'administration s'assure annuellement de l'efficacité globale du processus de gestion intégrée des risques. La présidence-direction générale veille à ce que soient mises en place une politique et des procédures de gestion des risques adaptées au profil de risque et au plan stratégique de Fondaction et voit à ce qu'elles soient mises en œuvre de façon efficace et efficiente. Le conseil d'administration s'assure que la gestion des risques soit intégrée à la stratégie globale de Fondaction.

La Politique de gestion intégrée des risques, adoptée en 2010 par le conseil d'administration de Fondaction, précise que l'objectif de la gestion des risques est de donner l'assurance raisonnable que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables et que la prise de risque contribue à l'atteinte des objectifs de Fondaction. De ce fait, le développement de compétences en analyse de risque, la mise en œuvre d'une organisation efficiente et intégrée en matière de gestion des risques constituent des éléments importants pour Fondaction.

La Politique de gestion intégrée des risques précise le processus de la gestion des risques sous la supervision des directions de modules avec la collaboration de la Direction de la conformité et de la gestion des risques, telles que :

- recenser les principaux événements ou circonstances inhérents à une activité ou à une fonction et des inactions qui pourraient constituer des dangers, des menaces ou des opportunités;
- évaluer la probabilité relative d'occurrence de chaque menace ou danger;
- expliquer et définir les types et la nature des impacts et des conséquences qui pourraient découler de l'occurrence de la menace;
- évaluer l'importance relative des conséquences sur les actifs de Fondaction (physiques, matériels, financiers, humains, réputation, image et autres actifs);
- recommander et assigner à chaque risque une stratégie de gestion.

La Politique de gestion intégrée des risques s'inspire des cadres communément utilisés pour la gestion des risques, c'est-à-dire :

- Cadre Enterprise Risk Management Integrated Framework, produit par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO), portant sur la gestion des risques d'entreprises;
- Norme ISO 31000 et son guide d'application canadien CAN/CSA ISO 31000, fournissant les principes et les lignes directrices de la gestion des risques et la mise en application sur les plans stratégique et opérationnel;
- Normes ISO 26000 Responsabilité sociétale, qui met l'emphase sur la gestion des risques en fonction de la responsabilité de l'entreprise envers ses parties prenantes et la société en général.

Créé en 2011, le Module de la conformité et de la gestion des risques relève du conseil d'administration et de la présidence-direction générale afin d'assurer la veille de la mise en œuvre opérationnelle de la politique. Les responsabilités de ce module consistent à analyser et à documenter de manière détaillée les risques de Fondaction, à s'assurer de la désignation de responsables pour chacun des risques, de la mise sur pied d'un processus de veille et de la définition des stratégies de gestion des risques prioritaires pour Fondaction.

Çes stratégies des risques prioritaires ont été définies afin de mettre les moyens opérationnels en place pour ajuster le degré de couverture au risque en fonction de la tolérance de l'organisation. Ces moyens s'articulent principalement par la mise en place ou le renforcement des contrôles ou du cadre de gouvernance de certains risques. Afin de pouvoir mettre en place ces stratégies, Fondaction a effectué un recensement, une évaluation et une hiérarchisation des différents risques. Ces stratégies sont mises à jour de façon continue afin que cellesci reflètent les enjeux qui pourraient affecter les activités de Fondaction.

Les responsables de la gestion de chacun des risques sont officiellement désignés dans le respect de la structure organisationnelle de gestion des risques articulée sur trois niveaux de défense. Le premier niveau est composé des modules, incluant les salariés et la direction. Les modules sont ainsi responsables de la surveillance quotidienne des risques, exercice se déclinant notamment par la réalisation d'activités d'ordre opérationnel et la supervision des contrôles.

Le deuxième niveau de défense a trait aux risques pouvant affecter plusieurs modules. La gestion de ces risques transversaux a été partagée entre des membres du personnel cadre. Le rôle de la personne responsable est de définir et d'aborder le risque selon une approche cohérente et intégrée à l'organisation.

Finalement, le Module de la conformité et de la gestion des risques est le dernier niveau de défense. Il s'assure de faciliter et de coordonner la mise en œuvre de la gestion des risques dans son ensemble. Il travaille de concert avec toutes les directions de modules afin de les aider à mettre en place une gestion efficace des risques selon leur périmètre de responsabilité. Dans cette optique, afin de simplifier tant l'entrée de données concernant les risques que leur suivi, une plateforme informatisée de gestion des risques sera mise à la disposition des responsables et des différentes directions au cours de la prochaine année. Le Module de la conformité et de la gestion des risques est responsable de la divulgation des informations et des avancées liées à la conformité aux règlements en vigueur et à l'application de la Politique de gestion des risques au moins une fois par année.

La gestion intégrée des risques est partie intégrante de la conduite des affaires de Fondaction et fait partie de sa culture. Le processus est permanent, dynamique et évolutif et vise à cerner l'ensemble des risques, notamment ceux liés aux enjeux du développement durable tant à l'interne qu'à l'externe. Le comité des opérations assure un suivi régulier des différents risques au cours de l'année. La gestion des risques est intégrée lors de la planification stratégique, aux bilans et aux plans d'action afin que les risques soient réellement intégrés dans la conduite normale des affaires.



es deux dernières années ont été marquées par la haute volatilité des titres boursiers. Le dollar canadien a subi les contrecoups de la baisse du cours des matières premières et a perdu une partie importante de sa valeur par rapport au dollar américain. Cette conjoncture a permis aux entreprises du Québec de relancer les exportations, notamment dans le secteur manufacturier. Fondaction offre un financement adapté aux entreprises québécoises permettant le réinvestissement nécessaire à l'augmentation de la production et à l'amélioration de la compétitivité. Les taux d'intérêt risquent d'augmenter avec les perspectives de croissance et laissent planer des incertitudes quant à une possible surchauffe du marché immobilier canadien.

En tenant compte de cette perspective, Fondaction continue de diversifier ses investissements afin de maintenir l'équilibre recherché entre le risque et le rendement. Le Fonds agit en cohérence avec sa mission en accompagnant les entreprises afin de soutenir l'activité économique ainsi que le maintien et la création d'emplois dans une perspective de développement durable.

En avril 2013, un comité d'experts présidé par Alban D'Amours a déposé un rapport sur l'état des régimes de retraite des Québécois. Il est mentionné dans le rapport⁷ que 1,9 million de travailleurs ne participent à aucun régime collectif de retraite, ce qui représente 47 % de tous les travailleurs du Québec.

Près d'un Québécois sur deux n'aura donc aucun revenu provenant d'un régime collectif de retraite. Plus récemment, ce comité a constaté que depuis la mise en place du Régime des rentes du Québec (RRQ) en 1966, l'environnement de travail des Québécois a considérablement changé. À cette époque, on comptait 10,1 travailleurs pour chaque retraité. Aujourd'hui, on en compte seulement 3,7 et dans 20 ans le ratio atteindra 2,3 travailleurs par retraité. Cette conjoncture démographique accompagnée de taux obligataires historiquement bas font en sorte que les régimes de retraite publics sont insuffisants et que des initiatives en matière d'épargne-retraite doivent être soutenues. Le régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) est un programme collectif obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2014 pour tous les employeurs comptant cinq employés et plus. Une initiative intéressante, mais qui ne pourra pallier l'ensemble des problématiques en matière d'épargne-retraite des travailleurs.

En rendant accessible une épargne-retraite peu coûteuse, Fondaction contribue à l'amélioration des conditions de vie à la retraite. La retenue sur le salaire est offerte dans 2 500 milieux de travail grâce à un réseau engagé de plus de 750 responsables Fondaction. L'amélioration des connaissances financières et la sensibilisation à l'importance de l'épargne constituent des défis.

Dans la gestion de son actif, Fondaction poursuit une approche globale d'abord axée sur un horizon de moyen et long termes puisque l'épargne recueillie en vue de la retraite est investie dans des entreprises québécoises sur un horizon de cinq à huit ans, constituant ainsi un capital patient pour les entrepreneurs. Fondaction s'assure de respecter

⁷ Innover pour pérenniser le système de retraite.

chaque année la norme d'investissement. Cette norme est fixée par la Loi relativement aux investissements à impact économique québécois présentés aux états financiers sous *Investissements en capital de développement*⁸. Ce portefeuille d'investissements en capital de développement est constitué de manière à agir en faveur d'un développement plus responsable en cohérence avec la mission de création et de maintien de l'emploi au Québec. Une saine diversification est recherchée quant aux secteurs d'activité, aux stades d'évolution des entreprises ainsi qu'en ce qui concerne les produits financiers privilégiés. Fondaction cherche à assurer un accompagnement approprié au développement des entreprises de ce portefeuille afin de les aider à créer la valeur souhaitée.

Le portefeuille des autres investissements vise à compléter l'actif d'une manière qui permet d'optimiser la relation rendement-risque de l'ensemble des actifs du Fonds sur un horizon de cinq à dix ans. Il est régulièrement ajusté en fonction des modifications à la composition du portefeuille des investissements en capital de développement et de l'évolution de la conjoncture. Les sommes sont placées sur les marchés financiers avec l'objectif de créer une base de revenus stables pour Fondaction et d'en diversifier l'actif de façon à protéger le capital détenu par les actionnaires.

De plus, Fondaction cherche à diminuer le poids que représentent ses charges d'exploitation sur l'actif net moyen. Pour ce faire, le Fonds améliore constamment son efficience opérationnelle et la croissance de son actif contribue à l'atteinte de cet objectif. Au début de l'exercice 2014-2015, Fondaction a internalisé certaines activités administratives reliées au registrariat auparavant assumées par SSQ Société d'assurancevie inc., fiduciaire du régime d'épargne-retraite de Fondaction. Ceci a permis une réduction importante des frais de gestion de Fondaction tout en augmentant l'efficacité du traitement des dossiers des actionnaires.

Dans l'ensemble de ses activités, Fondaction agit à titre de fonds d'investissement en capital de développement prenant en compte les aspects économiques et financiers, mais également sociaux, environnementaux et territoriaux en faveur d'un développement plus socialement responsable. Cette vision suppose une approche patiente et une considération élargie des risques en vue de créer, à travers les cycles du marché et les aléas de la conjoncture, une valeur durable au bénéfice des actionnaires et de l'ensemble de l'économie québécoise.

L'approche globale de gestion de Fondaction tient compte des différents types d'actifs qui composent le portefeuille et surtout, des modes spécifiques de gestion choisis pour chacun. Elle a pour but de s'assurer que l'ensemble de l'actif de Fondaction fasse l'objet d'une évaluation et d'une prise en compte des dimensions du développement durable. Aux fins de la reddition de comptes en développement durable, les différents actifs sous gestion de Fondaction sont regroupés selon les approches de gestion correspondantes dans le respect des exigences posées par la Global Reporting Initiative (GRI). Cette classification apparaissant au présent rapport diffère des exigences de présentation selon les normes comptables auxquelles Fondaction est, par ailleurs, assujetti pour la présentation de ses états financiers vérifiés.

MARCHÉS FINANCIERS

Fondaction choisit les classes d'actifs dans lesquelles il souhaite investir et répartit l'actif parmi celles-ci. Il voit également à la sélection des conseillers en valeurs, leur fixe des objectifs de valeur ajoutée et établit des limites de risques acceptables. L'activité de ces conseillers externes est encadrée par des politiques et des mandats. Fondaction voit au suivi de ceux-ci, évalue leurs résultats et s'assure du respect des ententes convenues. Au 31 mai 2016, c'était 56,3 % de l'actif net qui était ainsi géré, soit un portefeuille d'entreprises québécoises à petite capitalisation cotées en Bourse, qui fait partie des Investissements en capital de développement et qui est inclus dans les investissements admissibles à la norme d'investissement, ainsi que la totalité des Autres investissements.

Fondaction privilégie les conseillers en valeurs dont le siège social est situé au Québec, ce qui était le cas pour la majorité des conseillers en valeurs auxquels un mandat de gestion était confié en date du 31 mai 2016. Fondaction prend aussi en compte parmi ses critères de sélection les positions et les pratiques des conseillers en valeurs par rapport aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Une appréciation de la qualité et de la pertinence de l'exercice des droits de vote fait d'ailleurs partie intégrante des critères de sélection des gestionnaires externes. Toujours à la même date, huit étaient signataires des Principes pour l'investissement responsable (PRI) et quatre l'étaient pour Hedge Fund Standards Board (HFSB).

⁸ Les états financiers ainsi que le rapport de gestion qui fournissent plus de renseignements sur la stratégie de Fondaction, les différents types d'actifs et la norme d'investissement sont disponibles dans le rapport financier publié par Fondaction pour les exercices 2014-2015 et 2015-2016. Les termes en italique font référence aux états financiers.

Fondaction détient des actions avec droit de vote dans des entreprises cotées en Bourse, directement ou par le biais de fonds communs dont il détient des unités. L'exercice des droits de vote pour les titres détenus et gérés par Fondaction respecte les Principes pour l'investissement responsable (PRI).

Quant aux titres détenus par Fondaction et gérés à l'externe, les conseillers en valeurs exercent les droits de vote, ou choisissent de ne pas les exercer, conformément à la politique adoptée. Fondaction se réserve toutefois le droit, en tout temps, de leur demander d'exercer ses droits de vote d'une manière précise. Lorsque Fondaction investit par le biais d'un fonds commun, il n'est pas directement propriétaire des actions; le Fonds obtient alors une copie de la politique d'exercice des droits de vote qui s'applique à ce fonds. Le suivi consiste à obtenir au moins annuellement un rapport quant à la façon dont les droits de vote ont été exercés et une confirmation de conformité à la politique ainsi que d'être avisé en cas de changement à celle-ci.

En 2015, le conseil d'administration de Fondaction a mandaté ses conseillers en valeurs externes de désinvestir l'ensemble des placements, obligataires et en fonds propres, des entreprises possédant et exploitant des réserves d'énergie fossile. Cette initiative est motivée par la profonde conviction de Fondaction que l'industrie de la finance doit être conséquente avec les conclusions scientifiques relatives aux changements climatiques. Cette orientation a aussi pour effet de diminuer l'exposition du portefeuille à la forte volatilité que connaissent les titres énergétiques dans une perspective de gestion des risques. De plus, la recherche a prouvé que la valeur des entreprises de ce secteur intègre peu les risques de subir les impacts de politiques fiscales et réglementaires pouvant affecter les perspectives de celles-ci. Le Fonds considère que les capitaux ont une meilleure espérance de rendements lorsqu'ils sont investis dans les énergies renouvelables conformément à son positionnement et à sa mission.

Fondaction est actif au sein du réseau québécois des signataires des PRI, dont il est signataire depuis 2011. Il participe également à la sensibilisation des marchés financiers à l'importance d'adopter des comportements responsables prenant en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le Fonds soumet annuellement un rapport au secrétariat des PRI présentant sa contribution à chacun des six principes.

FONDS PARTENAIRES OU SPÉCIALISÉS

Afin de rendre possible une offre adaptée de produits financiers pour différents secteurs ou clientèles, de diversifier l'actif, de partager une expertise et d'accéder à divers réseaux, Fondaction souscrit à différents fonds partenaires ou spécialisés. Dans ses choix d'investissement, Fondaction tient compte de la complémentarité des fonds spécialisés avec ses propres activités d'investissements directs. Il prend aussi en compte les effets bénéfiques potentiels de son association avec ces fonds et leurs réseaux pour ses entreprises partenaires. Des investissements réalisés dans des sociétés qui développent ou détiennent un portefeuille immobilier complètent ce portefeuille. Globalement, 49 investissements en capital de développement dans des fonds spécialisés représentaient 21,0 % de l'actif net, soit 312,4 millions de dollars à la juste valeur, au 31 mai 2016. À ceci s'ajoute des engagements de déboursés à venir pour un montant additionnel de 150,8 millions de dollars.

Désireux de contribuer à l'adoption des meilleures pratiques au sein de l'industrie des fonds de capital d'investissement, Fondaction endosse depuis plusieurs années les Principes de l'Institutional Limited Partners Association (ILPA). Ces principes constituent un cadre de discussion entre le commandité-gestionnaire et les commanditaires-investisseurs des fonds de capital d'investissement dans le but de s'assurer d'une saine gouvernance des fonds, de l'alignement des intérêts entre le gestionnaire et les investisseurs ainsi que d'une transparence adéquate dans la reddition de comptes. Depuis 2010, un rapport de conformité à ces principes doit être présenté au comité exécutif de Fondaction avant l'autorisation de signer la convention de souscription pour tout nouvel investissement dans un fonds spécialisé.



ENERGERE FORMACION COS P.S. financier d'Énergère depuis Solutions éconergétiques 2015. Cette entreprise

spécialisée dans les services éconergétiques de bâtiments propose des solutions novatrices tout en offrant une approche intégrée dans la gestion énergétique. Elle offre également des services de consultation et de mise en place de programmes d'efficacité énergétique de bâtiments institutionnels, industriels, commerciaux et municipaux. Grâce à son implication dans différents projets, Énergère a permis d'éviter l'émission de plusieurs dizaines de milliers de tonnes de GES.

www.energere.com

La composition du portefeuille de fonds et le choix des gestionnaires témoignent de l'engagement de Fondaction envers le développement durable. Le tableau de la page suivante présente, parmi le portefeuille de fonds, le pourcentage des sommes investies au coût, en incluant les engagements, qui est dirigé vers un ou des fonds répondant à certaines caractéristiques d'intérêt dans le cadre de ce rapport. Il est à noter qu'un même fonds peut être considéré dans plus d'une catégorie. C'est pourquoi le tableau précise le pourcentage des sommes investies dans des fonds qui satisfont à une ou plusieurs des caractéristiques. Un fonds est considéré comme ayant une mission à impact social lorsque la raison même de la création de ce fonds vise à faciliter auprès de certaines clientèles un accès qui serait autrement difficile à du capital ou à financer des projets porteurs socialement responsables. D'autres fonds ont des processus ou pratiques qui prennent en considération l'ensemble des impacts sociaux et environnementaux de leurs activités.

Certains se sont dotés de codes d'éthique ou d'autres règles qui les obligent à exclure certains investissements sur la base de critères sociaux ou environnementaux. On retrouve alors différents filtres dans les conventions juridiques liées aux fonds qui forcent les gestionnaires à exclure certains investissements. Ces filtres portent notamment sur

les investissements dans des activités ayant pour conséquence la substitution d'emplois occupés par des salariés du secteur public, dans des entreprises qui produisent ou vendent des armes, dans des sociétés ayant des antécédents de non-respect des normes du travail ou des lois en matière de droits humains ou dans des entreprises qui ont des activités illicites ou une conduite inadéquate à l'égard de l'environnement.

Le contrôle de la conformité des fonds aux règles environnementales ou sociales est réalisé dans le cadre du suivi régulier des activités des fonds. Il comprend la réception périodique de différents documents de reddition de comptes, des communications régulières avec le gestionnaire et dans la plupart des cas, la participation d'un représentant de Fondaction au sein du conseil d'administration, du comité de l'investissement, du comité consultatif ou d'un autre comité.

Les fonds auprès desquels Fondaction assure la participation d'un représentant constituent 83,1 % des sommes investies au coût, en incluant les sommes engagées au 31 mai 2016. Les sommes engagées envers les fonds sont généralement versées par tranches, sur une période pouvant aller jusqu'à dix ans et qu'elles ne demeurent exigibles que si les conditions prévues aux ententes sont respectées.

FONDS PARTENAIRES OU SPÉCIALISÉS — POURCENTAGE DES SOMMES INVESTIES RÉPONDANT À DIFFÉRENTES CARACTÉRISTIQUES (au 31 mai)

Caractéristiques	2016 ¹	2015 ²	2014 ³	2012 ⁴	2010 ⁵
La mission du fonds est de régler une problématique sociale ou de réaliser des investissements qui ont un impact social important.	29,5 %	29,9 %	30,8 %	26,1 %	25,2 %
La mission du fonds est orientée sur les technologies propres, l'environnement ou le développement durable.	15,5 %	13,9 %	12,8 %	10,6 %	14,1 %
Les processus ou décisions intègrent de manière explicite des dimensions environnementales ou sociales.	57,0 %	58,4 %	63,0 %	53,9 %	63,3 %
Le gestionnaire s'engage à respecter un code d'éthique dans ses investissements ou à exclure certains investissements jugés non souhaitables d'un point de vue social ou environnemental.	41,9 %	38,4 %	32,2 %	37,2 %	22,5 %
Pourcentage des sommes investies dans des fonds qui répondent à au moins une des quatre caractéristiques exposées ci-dessus.	91,6 %	90,8 %	91,1 %	89,2 %	83,7 %

¹ Sommes investies au coût, incluant les engagements. Si l'on exclut les engagements, les pourcentages du tableau deviennent respectivement au 31 mai 2016 : 30,7 %, 16,4 %, 63,1 %, 33,4 % et 91,3 %.

² Sommes investies au coût, incluant les engagements. Si l'on exclut les engagements, les pourcentages du tableau deviennent respectivement au 31 mai 2015 : 29,9 %, 15,1 %, 65,0 %, 29,3 %, et 90,1 %.

³ Sommes investies au coût, incluant les engagements. Si l'on exclut les engagements, les pourcentages du tableau deviennent respectivement au 31 mai 2014 : 33,5 %, 16,9 %, 63,3 %, 30,4 % et 89,0 %.

⁴ Sommes investies au coût, incluant les engagements. Si l'on exclut les engagements, les pourcentages du tableau deviennent respectivement au 31 mai 2012 : 24,5 %, 13,2 %, 53,7 %, 38,0 % et 88,3 %.

⁵ Sommes investies au coût, incluant les engagements. Si l'on exclut les engagements, les pourcentages du tableau deviennent respectivement au 31 mai 2010 : 29,6 %, 17,7 %, 68,0 %, 16,9 % et 82,9 %.

PARTICIPATIONS DIRECTES EN ENTREPRISES

Par ses prises de participation, Fondaction met à la disposition des entreprises un capital patient axé sur le développement et la création de valeur réelle sur un horizon de cinq à huit ans. Au 31 mai 2016, c'est 384,8 millions de dollars de l'actif net de Fondaction qui étaient investis directement dans 93 entreprises situées dans les différentes régions du Québec, ces investissements étant tous présentés à l'intérieur de la catégorie *Investissements en capital de développement*. Le portefeuille d'entreprises québécoises à petite capitalisation cotées en Bourse, qui fait aussi partie des investissements en capital de développement, est inclus dans le volet Marchés financiers à cause de son mode de gestion.

Fondaction recherche une saine diversification de son portefeuille, tant en ce qui concerne les secteurs d'activité et les phases de développement que la taille des investissements. Afin de mieux répondre aux besoins et aux attentes des entrepreneurs et des partenaires œuvrant au sein des régions ressources, l'équipe de l'investissement de Fondaction s'assure d'être présente dans l'ensemble des régions québécoises. De plus, Fondaction peut compter depuis plusieurs années sur un comité de l'investissement – régions ressources pour que ces dossiers soient étudiés avec l'apport de gens d'affaires provenant des régions.

La répartition sectorielle est susceptible de varier d'une année à l'autre en fonction des choix d'investissements et des fluctuations de la juste valeur, mais Fondaction cherche à maintenir une majorité de ses investissements directs dans les secteurs traditionnels, principalement le secteur manufacturier et celui des services. Le Fonds appuie financièrement plusieurs entreprises qui offrent des produits ou des services ayant un impact particulièrement positif sur l'environnement.

Investissement à haut rendement sociétal

Au cours de l'année 2015, a été créée au sein du Module investissement, l'équipe Participation majeure qui mise sur le développement d'une expertise sectorielle à haut rendement sociétal dans les domaines suivants :

- efficacité énergétique;
- réduction des gaz à effet de serre;
- décontamination des sols:
- efficacité agroalimentaire;
- gestion de l'eau;
- · prolongation de la vie utile des infrastructures;
- technologies de l'éducation;
- ville intelligente;
- plateformes collaboratives;
- · technologiques de mobilisation.

Grâce à cette expertise et à une volonté unique, l'équipe compte attirer et intégrer au portefeuille des projets d'entreprises performantes proposant un rendement sociétal et financier important.

Analyse préinvestissement

L'approche d'investissement de Fondaction intègre une évaluation des risques environnementaux et sociaux à l'analyse de chaque nouvel investissement. Un diagnostic socioéconomique est réalisé aux frais de Fondaction par Neuvaction, qui possède une expertise unique au Québec dans les bonnes pratiques de gestion liées au développement durable et dans le développement organisationnel et stratégique.

Au cours de la période couverte par ce rapport, Fondaction a investi dans 25 nouvelles entreprises pour lesquelles Neuvaction a réalisé onze diagnostics socioéconomiques. Une mise à jour des outils de diagnostic socioéconomique de Neuvaction a été entreprise en cours d'année afin d'intégrer de nouveaux éléments et de recueillir les données nécessaires à la création de la base de données relative à l'analyse multicritère. Le recours au diagnostic socioéconomique est notamment effectué auprès d'entreprises possédant déjà un historique d'opérations. En plus de thématiques générales, le diagnostic traite principalement d'aspects liés aux ressources humaines, à la gestion des opérations, à l'environnement et à la responsabilité sociale de l'entreprise. Le volet Ressources humaines porte principalement sur les conditions, les relations et

le climat de travail. Le volet Environnement vérifie la conformité, la présence de politiques et la position de l'entreprise à l'égard de différents enjeux. Enfin, le volet Responsabilité sociale cherche à connaître la sensibilité de l'entreprise en cette matière et les raisons qui l'amènent à s'engager dans des projets de développement économique, social, communautaire ou environnemental.

Le diagnostic permet de recueillir des constats ou des perceptions avant que l'investissement soit consenti, que ce soit pour valider de l'information que Fondaction aurait obtenue autrement, pour déceler des aspects du dossier qui nécessiteraient une alerte ou une vigilance particulière et pour découvrir les points positifs de l'entreprise. Neuvaction termine son diagnostic par des recommandations visant les aspects socioéconomiques de l'entreprise.

Le processus préinvestissement comporte une revue diligente dans laquelle sont également évalués les risques environnementaux et sociaux afin de déterminer si Fondaction est en mesure, dans une perspective de développement durable, de soutenir l'entreprise dans l'amélioration de ses pratiques.

Le questionnaire environnemental développé en 2010, en collaboration avec des étudiants de deuxième cycle de l'Université de Sherbrooke, utilisé par Fondaction, est toujours obligatoire pour tous les investissements dans des entreprises ayant des activités de fabrication. La revue diligente comprend aussi un volet sur les ressources humaines qui vise à s'assurer de la capacité des membres de la direction en place et de leurs équipes à réaliser les objectifs fixés avec l'entreprise, à mesurer le degré d'implantation des principes de gestion collaborative et à s'assurer de la qualité des relations et du climat de travail.

Les revues diligentes permettent à Fondaction de s'assurer que les entreprises se conforment à toutes les obligations qui s'appliquent à elles dans ces domaines. Son conseil d'administration a d'ailleurs adopté en 2003 un cadre d'analyse bioéthique pour les investissements dans le domaine des sciences de la vie. Depuis 2012, les nouveaux investissements consentis par Fondaction prévoient l'engagement des entreprises à respecter les principes et à considérer leur adhésion au Pacte mondial.

En 2015, Fondaction a ajouté l'étude des impacts économiques en matière de revenus fiscaux et d'emplois créés au processus de revue diligente. Se basant sur le modèle intersectoriel développé par l'Institut de la statistique du Québec et la méthodologie de l'évaluation des retombées économiques d'Investissement Québec, l'objectif est d'intégrer la notion d'impact économique dans le processus décisionnel en complément des considérations financières lors de l'analyse de projets d'investissement.

Pendant la durée de l'investissement

L'analyse préinvestissement ayant permis de constater les pistes d'action ainsi que l'ouverture de la direction à améliorer ses processus ou à se doter de politiques plus formelles en matière environnementale ou sociale, les personnes responsables du suivi de l'investissement s'assurent d'un accompagnement dans le cadre des interactions régulières avec l'entreprise qui portent sur la performance financière de celle-ci et sur l'atteinte des objectifs et des résultats attendus. L'accompagnement en développement durable vise à offrir un appui aux entreprises qui souhaitent mieux gérer leur performance globale, qu'elle soit d'ordre économique, social ou environnemental.

Par convention, Fondaction prévoit généralement une contribution des entreprises en matière de formation aux employés et aux gestionnaires leur permettant ainsi de participer à des ateliers de formation offerts par Neuvaction et par d'autres partenaires. Plusieurs formations touchant des sujets divers tant dans le domaine environnemental qu'en matière de gestion organisationnelle sont offertes.

Fondaction est informé de la mise en œuvre et de la conformité des exigences environnementales et sociales par son suivi régulier et par ses interactions auprès des directions d'entreprises. Fondaction est généralement représenté au conseil d'administration de l'entreprise en plus d'exiger, pour les entreprises non cotées en Bourse, l'envoi périodique des certificats de conformité de la part de la direction de l'entreprise. Ces certificats constituent une déclaration de la direction confirmant qu'à leur connaissance les frais sociaux sont payés (salaires, retenues sur le salaire, etc.), qu'aucune somme n'est due aux autorités fiscales et que l'entreprise se conforme, entre autres, à la Loi sur la santé et la sécurité du travail, à la Loi sur les normes du travail du Québec, à la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec, à la Loi 90 sur la formation et à la Charte de la langue française.

Les conventions de financement de Fondaction prévoient des clauses juridiques voulant que dans la conduite de ses activités, l'entreprise s'engage à se conformer à toutes les lois, ordonnances et normes gouvernementales applicables en matière environnementale et à agir au mieux de ses possibilités afin de maintenir des standards élevés en cette matière.

La fréquence et les diverses formes que prennent les échanges de Fondaction avec la grande majorité des entreprises, au sujet de questions environnementales ou sociales, sont de nature formelle et informelle. Il est donc difficile, sinon impossible, de compiler ces échanges. Au cours des deux dernières années financières, 44 % des nouveaux investissements ont fait l'objet d'un diagnostic socioéconomique. Grâce à la révision des outils de diagnostic socioéconomique, les indicateurs choisis sont mieux adaptés aux diverses situations et caractéristiques des entreprises du portefeuille et l'intégration de certains indicateurs à l'analyse multicritère est facilitée.

FORMATION CONTINUE

Différentes activités de formation et d'information sont tenues afin d'améliorer la capacité des salariés de tous les modules de Fondaction à mettre en œuvre les politiques et les procédures en fonction des responsabilités de chacun.

Le programme de qualité de service, mis en place en 2009 et réactualisé en 2013, intitulé Guide de nos meilleures pratiques — Expérience actionnaire agréable continue d'être amélioré afin de répondre aux attentes des actionnaires et pour optimiser l'utilisation des nouvelles technologies. Ce programme est orienté vers la satisfaction des actionnaires dans toutes leurs relations avec Fondaction. Des mesures d'accompagnement, de communication et de meilleure gestion des opérations permettent de suivre divers indicateurs de qualité et de performance propres aux services aux actionnaires.

La gestion des compétences vise à soutenir les gestionnaires et les salariés dans leur cheminement de carrière. Le programme propose un encadrement général en matière d'accompagnement et de formation. Afin de réaliser ces objectifs, un programme d'appréciation des potentiels, propre à chaque module, a été mis en place. Il est actuellement en vigueur dans tous les modules de Fondaction. Au 31 mai 2016, tous les salariés permanents de Fondaction avaient participé à

l'élaboration de leur formulaire d'appréciation de potentiel. Au cours de la période, 72 % de l'ensemble des salariés, en incluant les cadres, ont bénéficié d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière. Tous les nouveaux salariés sont soutenus dans leur intégration et les rencontres d'équipe et d'entreprise, en plus des dîners-conférences, permettent aux salariés de développer leurs connaissances sur divers sujets d'intérêt. Des tournées de modules sont également organisées autour de thèmes comme le développement durable ainsi que la conformité et la gestion des risques.

La personne occupant le poste de coordonnateur à la formation, information et conformité du réseau RF est responsable de la création d'outils de formation et de communication pour les bénévoles évoluant dans les milieux de travail. Son mandat est d'offrir une formation continue aux responsables Fondaction afin qu'ils soient en mesure de donner une information juste et de participer à l'amélioration des connaissances financières et économiques de leurs collègues. Le Grand rendez-vous des RF, qui précède la tenue de l'Assemblée générale annuelle, est une occasion de traiter de questions portant sur les finances personnelles et le développement durable.

NEUV^ΔCTION

Ayant pour mission d'agir comme ACCÉLÉRATEUR DE RÉUSSITES accélérateur des

réussites individuelles et collectives des organisations, Neuvaction agit à titre de partenaire stratégique notamment auprès de Fondaction et de Filaction.

Depuis sa mise sur pied par Fondaction en 2000, Neuvaction réalise des diagnostics socioéconomiques où les facteurs liés aux aspects sociaux et environnementaux sont évalués préalablement à tout investissement. Elle contribue, par ses interventions et ses ateliers, à promouvoir la gestion participative en offrant de l'expertise-conseil en développement durable et en développement organisationnel.

Neuvaction est l'une des deux entreprises agréées au Canada par la Global Reporting Initiative (GRI) et autorisées à donner la formation certifiée GRI, laquelle permet aux entreprises de s'ajuster aux meilleures pratiques internationales en matière de reddition de comptes en développement durable.

www.neuvaction.com

INDICATEURS DE PERFORMANCE

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Fondaction publie semestriellement des états financiers audités ainsi qu'un rapport de gestion qui les complète en fournissant une analyse et des données contextuelles qui visent à permettre au lecteur de bien comprendre et d'apprécier l'évolution du Fonds. Plusieurs données historiques sont également présentées dans le rapport de gestion, celui-ci répondant aux exigences du Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement. Ce règlement de l'Autorité des marchés financiers définit différentes normes de divulgation d'information dans les états financiers annuels et intermédiaires, dans les rapports de gestion ainsi que dans les relevés et le répertoire liés à ceux-ci. De plus, il établit des exigences en regard à l'évaluation des investissements en capital de développement.

La section Performance économique du rapport de développement durable vise à examiner plus spécifiquement certaines données économiques que la GRI a identifiées comme étant pertinentes à l'évaluation des retombées et des impacts économiques d'entreprises du secteur des services financiers. Nous invitons les personnes qui souhaitent prendre connaissance de la performance financière de Fondaction à se référer aux rapports financiers produits par Fondaction au 31 mai 2015 et au 31 mai 2016 ainsi qu'aux rapports de gestion. Ces documents sont disponibles sur le site internet de Fondaction.

Les revenus de Fondaction sont générés par les investissements en capital de développement et par les autres investissements. Ils incluent des intérêts, des dividendes, des honoraires et d'autres produits courants.

Entre 2014 et 2016, les investissements en capital de développement ont connu une croissance de 41,3 %. Tout en s'assurant de disposer des ressources requises pour mener à bien sa mission et pour gérer sainement sa croissance, Fondaction exerce un contrôle serré sur les dépenses dans le but qu'elles augmentent moins rapidement que l'actif net. Entre 2014 et 2016, les coûts de fonctionnement et les salaires ont augmenté de 0,4 % tandis que l'actif net a progressé de 26,3 %. Le ratio des charges totales d'exploitation sur l'actif net moyen des cinq dernières années est présenté à la section *Faits saillants financiers* du rapport de gestion.

Les actionnaires de Fondaction bénéficient de crédits d'impôt pour investissement dans un fonds de travailleurs, mais Fondaction ne reçoit aucune aide publique ou subvention. Afin d'augmenter son capital disponible aux entreprises et de créer une plus-value pour les actions, Fondaction a pour principe de réinvestir les revenus annuels générés par ses activités et de ne pas verser de dividendes à ses actionnaires. L'actif net reflète donc la valeur totale de l'entreprise.

Au cours de l'année financière terminée le 31 mai 2016, les souscriptions recueillies ont totalisé 191,3 millions de dollars et le nombre d'actionnaires passait à 131 417, en augmentation de 5,0 % au cours des deux dernières années. Plusieurs autres données sont présentées dans la section Profil et faits saillants du présent rapport.

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE (en milliers de dollars, au 31 mai)

	2016	2015	2014**	2012	2010	2008
Revenus	80 574,7	55 942,4	44 038,9	28 498,6	34 483,0*	9 848,6*
Gains (pertes) réalisés et non réalisés	(13 049,9)	51 325,7	40 207,2	(27 183,5)		
Coûts de fonctionnement	12 721,2***	12 698,3***	16 522,0	12 619,1	11 690,5	10 434,2
Traitements et avantages sociaux	19 471,5***	17 610,7***	15 535,7	13 068,0	10 326,1	8 701,3
Taxes et impôts	777,4	2 475,5	164,5	(2 118,7)	(341,6)	(17,6)
Investissements en capital de développement	1 002 721,1	866 670,0	709 632,0	619 853,9	477 253,9	385 407,9
Résultats nets non-distribués et surplus d'apport	202 907,3	176 096,5	106 425,7	58 731,1		
Actif net	1 490 132,0	1 361 799,2	1 180 277,0	914 647,3	699 400,1	627 276,2

^{*} Les revenus de Fondaction sont générés par les investissements en capital de développement et par les autres investissements (placements). Ils incluent des intérêts, des dividendes, des honoraires et d'autres produits courants. Dans les rapports de développement durable précédents, ils étaient présentés en incluant aussi les gains ou les pertes réalisés et non réalisés sur les investissements admissibles et sur les autres investissements (placements).

^{**} À partir de 2014, Fondaction a adopté les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour ses états financiers. Les données relatives à l'année financière 2014 sont différentes de celles publiées dans le précédent rapport qui étaient calculées selon les normes comptables PGCR.

^{***} La rémunération du conseil d'administration est incluse.

IMPLICATIONS FINANCIÈRES DES **CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Les activités reliées au fonctionnement de Fondaction présentent une empreinte écologique de faible intensité. Toutefois, le Fonds souhaite diminuer ses impacts environnementaux par de nombreuses initiatives qui apparaissent à la section Performance environnementale.

Les bureaux de Fondaction étant situés en milieu urbain, ils ont très peu d'impacts sur l'intégrité de la biodiversité et les implications financières liées aux changements climatiques sont limitées. Par conséquent, le Fonds n'est pas assujetti à des règlementations spécifiques.

L'environnement règlementaire québécois et canadien, la composition sectorielle du portefeuille, les engagements des entreprises partenaires sont autant de facteurs qui peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la situation financière de Fondaction. Comme d'autres types de risques, les risques environnementaux ont été identifiés dans la Politique de gestion intégrée des risques adoptée par Fondaction. Ils sont donc intégrés à son approche globale de gestion des risques qui est plus amplement présentée dans la section du rapport traitant de la gouvernance.

Fondaction, dans le cadre de la lutte aux changements climatiques, contribue à plusieurs projets d'affaires. Par exemple, les nouvelles règlementations ayant trait aux limites d'émissions de GES pour certains secteurs

d'activité à travers le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (SPEDE) ont permis la création de la COOP Carbone, une coopérative d'agrégation des émissions de gaz à effet de serre, partenaire de Fondaction. Dans le cadre de la lutte contre les émissions de GES, Fondaction a soutenu l'essor de la filière de la biomasse forestière, un projet porteur pour les régions du Québec auquel Fondaction travaille activement et dont découle la création du Fonds Biomasse Énergie. Finalement, la nécessité de diminuer la consommation énergétique ainsi que les émissions qui en résultent a favorisé l'envol du secteur des technologies propres, dont le soutien de Fondaction se concrétise par l'appui financier à certaines entreprises telles Enerkem, Énergère ou des fonds dédiés au développement de ce secteur comme Cycle Capital Management.

Fondaction a mis sur pied le Fonds Biomasse Énergie en partenariat avec la Fédération québécoise des coopératives forestières et avec l'appui d'Investissement Québec. Ce fonds d'investissement a pour mission de favoriser un développement structuré et durable de la filière énergétique de chauffage à la biomasse forestière résiduelle au Québec. Il permet de soutenir des organisations ou des institutions dans la transition énergétique de leurs systèmes de chaufferie en offrant un financement adapté à ce genre de projet. Ce fonds s'inscrit pleinement dans la mission de Fondaction en intégrant des bienfaits en matière de développement régional, de satisfaction des besoins sociaux et de lutte contre les changements climatiques.



NOUS SOUTENONS

En adhérant au Pacte mondial, les entreprises s'engagent à aligner leurs opérations et leurs stratégies sur dix principes universellement acceptés touchant les droits humains, les LE PACTE MONDIAL normes du travail, l'environnement et

la lutte contre la corruption. Le Pacte mondial regroupe 12 000 signataires répartis dans plus de 145 pays. Devenir signataire du Pacte mondial, c'est partager la conviction que des pratiques commerciales fondées sur un certain nombre de principes universellement reconnus contribueront à l'émergence d'un marché mondial plus stable, plus équitable et plus ouvert et de sociétés prospères et dynamiques.

www.unglobalcompact.org



Principles for Responsible l'investissement Investment responsable ont été Les Principes pour

établis par un groupe d'investisseurs mondiaux avec le soutien continu du Programme des Nations Unies pour l'Environnement - Initiative Financière ainsi que du Pacte mondial des Nations Unies. Ils tiennent compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise.

www.unpri.org

DONS ET COMMANDITES

Mise en place en 2008, la Politique de dons et commandites énonce que Fondaction entend privilégier les projets de partenariat qui contribuent au développement des affaires, qui encouragent l'économie sociale, le développement local et régional et qui appuient les initiatives ou activités associées au réseau syndical, au développement durable et à la recherche. Il exclut tout projet lié à des partis politiques ou des groupes religieux.

La politique prévoit qu'un budget total est établi annuellement, ce budget visant à atteindre 1 % des dépenses de fonctionnement incluant les traitements et les avantages sociaux. Cette mesure a été préférée à un pourcentage des bénéfices, témoignant de l'engagement de Fondaction à soutenir le milieu au-delà des conjonctures. Les dons et commandites sont autorisés en fonction de critères précis et un rapport de l'ensemble des dons et commandites consentis au cours de l'exercice financier est présenté annuellement au conseil d'administration.

DONS ET COMMANDITES (au 31 mai)

	2016	2015	2014	2012	2010	2008
Somme totale accordée	297 808 \$	285 986 \$	217 241 \$	192 817 \$	172 616 \$	138 968 \$
% des dépenses de fonctionnement	0,9 %	0,9 %	0,7 %	0,8 %	0,8 %	0,7 %
Répartition des commandites						
Économie sociale et développement local	7,3 %	9,0 %	16,6 %	25,6 %	15,6 %	18,5 %
Partenaires du développement des affaires	48,9 %	28,5 %	32,9 %	25,4 %	19,4 %	22,8 %
Recherche	3,4 %	16,1 %	7,6 %	8,8 %	27,8 %	15,1 %
Actions communautaires et œuvres caritatives	2,8 %	11,0 %	9,8 %	9,1 %	11,3 %	16,9 %
Réseau syndical	9,4 %	7,5 %	10,6 %	5,0 %	11,7 %	8,4 %
Développement durable	14,0 %	16,3 %	19,6 %	23,0 %	11,3 %	10,3 %
Arts et culture	14,2 %	11,6 %	2,9 %	3,1 %	2,9 %	8,0 %

PLUS D'ÉPARGNE POUR LA RETRAITE

En combinant les crédits d'impôt de 35 % à la déduction REER, les épargnants peuvent verser jusqu'à 5 000 \$ par année dans leur REER Fondaction pour un déboursé net de 1 850 \$ ou moins, selon leur niveau de revenu imposable. Ils profitent ainsi de conditions d'achat parmi les plus avantageuses offertes sur le marché de l'épargne-retraite. Les crédits d'impôt pour fonds de travailleurs permettent d'accumuler un capital plus important pour un même déboursé net par rapport à d'autres véhicules de placement. Par conséquent, bien que certains véhicules de placement puissent procurer des rendements plus élevés que Fondaction, il est important de mentionner que pour un même déboursé net, ces rendements s'appliquent à un capital investi moins élevé. Même s'il est plus faible, un rendement calculé sur un capital plus élevé peut rapporter davantage pour un même déboursé net.

Il est pertinent de rappeler que les investissements en capital de développement, au cœur de la mission de Fondaction, sont réalisés essentiellement auprès d'entreprises non cotées et auprès de fonds spécialisés. De plus, l'approche globale de Fondaction en matière de gestion de l'actif vise à constituer un portefeuille diversifié.

VALEUR ACCUMULÉE AU REER SELON LE VÉHICULE DE PLACEMENT

10 INVESTISSEMENTS ANNUELS	VALEUR AU REER¹ AU 31 JUILLET 2016
Fondaction-CSN ²	46 322,42 \$
Indice S&P TSX composé ³	22 111,83 \$
OEC ⁴	17 283,42 \$

- ¹ Investissement annuel réalisé au 1^{er} janvier de chaque année nécessitant un déboursé net de 1 000 \$ après avantages fiscaux. Le premier investissement a été réalisé le 1^{er} janvier 2007 et le dernier le 1^{er} janvier 2016. Le taux marginal d'imposition utilisé est de 40 %.
- ² Les crédits d'impôt sont de 35 % pour 2015 et 2016, de 40 % de 2010 à 2014 et de 30 % pour les autres années. Les calculs sont réalisés avec les valeurs réelles de l'action au moment de l'investissement.
- ³ Source des rendements : Bloomberg. La valeur accumulée est calculée selon les rendements annuels de chaque année complète et le rendement à jour pour la fraction d'année écoulée depuis le dernier investissement.
- ⁴ Source : Obligations d'épargne du Canada, émissions : S92, S104, S110, S116, S122, S127, S129, S132 et S133. Les obligations échues durant la période sont renouvelées avec la série émise l'année de l'échéance.



Plandaction est un cabinet-conseil en planification financière et en rentes collectives à but non lucratif qui regroupe trois organisations membres, soit Fondaction, la

Caisse d'économie solidaire Desjardins et la Caisse d'économie Desjardins Le Chaînon – Honoré-Mercier.

Créé en 2008 à l'initiative de Fondaction, il exerce un rôle-conseil auprès de ses clientèles individuelles et collectives pour répondre à leurs besoins financiers reliés à la retraite. Dans le meilleur intérêt des individus qu'il conseille, Plandaction vise notamment à identifier des stratégies novatrices et efficaces pour accumuler plus de capital pour la retraite pour chaque dollar consacré à cet objectif. Ces stratégies conjuguent les avantages de Fondaction avec ceux des autres régimes d'accumulation pour la retraite accessibles chez les organisations membres ou dans le milieu de travail, tout en considérant l'âge et le profil d'investisseur.

www.monplandaction.com

IMPACTS ÉCONOMIQUES DIRECTS ET INDIRECTS

Chaque année, Fondaction effectue une étude d'impact des retombées directes et indirectes de ses activités d'investissement en incluant celles réalisées par Filaction S.E.C., dont le capital provient entièrement de Fondaction. Depuis plusieurs années, l'étude est confiée à l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) qui utilise la méthode d'évaluation des retombées économiques développée par Investissement Québec. Les données recueillies font l'objet de simulations économétriques par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) afin de calculer les effets directs et indirects liés aux activités de Fondaction. Le portefeuille d'entreprises visées par l'étude pour l'année 2015-2016 compte 166 PME (entreprises privées, coopératives ou OBNL) dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les régions du Québec.

IMPACTS ÉCONOMIQUES DES PROJETS SOUTENUS (au 31 mai)

	2016	2015
Nombre d'entreprises	166	156
Nombre d'emplois	30 582	27 280
Revenus gouvernementaux		
Gouvernement du Québec ¹	156,5 M\$	121,2 M\$
Gouvernement du Canada ²	92,9 M\$	69,9 M\$
Parafiscalité et taxes indirectes ³	276,7 M\$	225,8 M\$

Source: Institut de la statistique du Québec (ISQ)

- ¹ Comprend les impôts sur salaires, taxes de vente et taxes spécifiques.
- ² Comprend les impôts sur salaires, taxe de vente et taxes et droits d'accise.
- ³ Comprend RRQ, FSS, CSST, assurance emploi et taxes indirectes.

La méthodologie utilisée par l'IREC détermine que la part des recettes fiscales et parafiscales pour le gouvernement du Québec attribuables à Fondaction s'élève à 35,8 millions de dollars et à 52,6 millions de dollars respectivement. Les mêmes ratios sont appliqués aux recettes du gouvernement fédéral qui permettent d'attribuer aux investissements de Fondaction des recettes fiscales de 21,3 millions de dollars et des recettes parafiscales de 10,7 millions de dollars.

Le gouvernement du Québec offre un crédit d'impôt de 20 % aux épargnants qui cotisent au Fonds. L'émission d'actions à Fondaction s'étant élevée à 191,3 millions de dollars pour l'année 2015-2016, la dépense fiscale a représenté 38,3 millions de dollars. Puisque les retombées fiscales et parafiscales attribuables à Fondaction (incluant Filaction S.E.C.) sont de 88,4 millions de dollars, le ratio avantages-coûts pour le gouvernement du Québec par rapport aux activités de Fondaction s'établit à 2,31 pour l'année financière 2015-2016.

Le gouvernement fédéral octroyait, quant à lui, un crédit d'impôt de 10 % en 2015 aux épargnants qui cotisaient aux fonds de travailleurs et ce crédit a été augmenté à 15 % pour l'année fiscale 2016. Pour l'année financière 2015-2016, le crédit d'impôt fédéral a représenté une dépense de 20,7 millions de dollars. Avec des retombées fiscales et parafiscales attribuables à Fondaction (incluant Filaction S.E.C.) de 32,0 millions de dollars, le ratio avantages-coûts pour le gouvernement fédéral a été de 1,54.

Ainsi, pour chaque dollar en crédit d'impôt accordé aux épargnants de Fondaction en 2015-2016, le gouvernement du Québec a récupéré 2,31 \$ et le gouvernement du Canada 1,54 \$ en revenus fiscaux et parafiscaux. L'étude démontre que les deux paliers de gouvernement ont récupéré, dans la même année, davantage en recettes fiscales et parafiscales que la valeur des crédits d'impôt octroyés aux épargnants.

RATIOS AVANTAGES-COÛTS POUR LES DEUX PALIERS DE GOUVERNEMENT EN 2015-2016

	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	GOUVERNEMENT DU CANADA
Recettes fiscales et parafiscales attribuables à Fondaction	88,4 M\$	32,0 M\$
Dépenses fiscales	38,3 M\$	20,7 M\$
Ratio avantages-coûts	2,31	1,54

Une fois entièrement réalisés les projets d'investissements comptabilisés dans l'exercice, on évalue que Fondaction et Filaction S.E.C. auront maintenu ou créé 30 582 emplois. En y ajoutant une estimation des retombées issues des investissements réalisés par les fonds partenaires ou spécialisés, l'IREC conclut que les activités de Fondaction ont contribué à maintenir ou à créer un total de 32 103 emplois au cours de l'exercice financier s'étant terminé le 31 mai 2016.

EMPLOIS MAINTENUS ET CRÉÉS (au 31 mai)

		2015		
	Directs	Indirects	Totaux	Totaux
Fondaction et Filaction	21 681	8 901	30 582	27 280
Fonds partenaires ou spécialisés	1 119	402	1 521	3 657
Totaux	22 800	9 303	32 103	30 937



our Fondaction, l'emploi constitue le premier moyen de participer à la création et à la redistribution de la richesse, de s'intégrer à la société, d'assurer la vitalité régionale et de contribuer à l'épanouissement des personnes.

En tant que fonds de travailleurs, Fondaction agit en faveur de la canalisation de l'épargne en vue de la retraite vers des projets d'investissement permettant le développement d'entreprises locales. Par ses investissements dans les entreprises québécoises, Fondaction contribue au maintien et à la création d'emplois ainsi qu'à l'implication des travailleuses et des travailleurs dans l'organisation et le contrôle de leur travail. L'obtention de plus de responsabilités par les travailleuses et les travailleurs au sein de l'entreprise n'a pas pour unique finalité une augmentation de la productivité ou de la compétitivité. Le passage à de nouveaux rapports de démocratisation et de coopération doit être facilité afin de pouvoir définir les conditions d'une productivité renouvelée en vue d'un développement plus responsable. En rendant accessible une épargne-retraite peu coûteuse, Fondaction permet l'amélioration des conditions financières à la retraite de plusieurs dizaines de milliers de femmes et d'hommes.

Fondaction participe avec d'autres institutions au développement et au renforcement d'une économie plurielle qui intègre l'économie du savoir et de l'innovation : des formes d'organisations du travail à haut degré d'engagement, un fonctionnement en réseau et des stratégies globales de partenariat.

Ces engagements externes et leurs portées, qu'elles soient locales, nationales ou internationales, témoignent de sa contribution envers la société. Le développement économique doit impérativement prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux du développement. Les sociétés doivent passer dans leurs prises de décisions du court terme au long terme et intégrer la satisfaction des besoins des personnes aux objectifs de rentabilité. En somme, passer d'un modèle axé sur une croissance économique sans limites au développement durable.

En tant qu'institution financière, Fondaction considère les entreprises issues de l'économie sociale comme une composante importante du développement d'une économie plurielle et appuie leur dynamisme. Les impacts positifs sur les collectivités des entreprises d'économie sociale ne sont plus à démontrer et continuent de façonner le paysage économique et social du Québec. Ces entreprises sont reconnues pour leur capacité à cerner les besoins émergents et à répondre de façon adaptée aux aspirations des collectivités en se fondant sur le principe de la primauté de l'humain sur le capital. Ainsi, ces entreprises de nature associative jouent un rôle important dans la production de biens et de services aux personnes, de services de proximité ainsi que dans d'autres domaines tels que la culture, les loisirs et le tourisme. Fondaction et Filaction constituent des acteurs financiers de premier plan en facilitant la croissance et la pérennité de ces entreprises ainsi que leurs impacts positifs au sein des collectivités.

Fondaction opère dans un univers en perpétuelle mutation exigeant la réalisation des conditions nécessaires au développement harmonieux des personnes et du milieu de travail dans lequel elles évoluent. À l'interne, Fondaction applique des standards élevés en matière de conditions de travail et de participation à la vie et aux décisions de l'entreprise. Sur le plan du respect des droits humains, de ses relations avec les collectivités et de sa responsabilité du fait des produits et services, le Fonds se fait un devoir de respecter l'ensemble des exigences règlementaires dans ces domaines et de faciliter leur connaissance par les salariés et les autres parties prenantes. La gestion du Fonds a pour finalité d'assurer un développement organisationnel plus valorisant pour les personnes et une meilleure capacité de répondre aux attentes de ses parties prenantes en cohérence avec sa chaîne de valeurs. Elle vise une amélioration continue des compétences professionnelles, la prise en considération des facteurs humains et l'amélioration des relations interpersonnelles au sein des groupes de travail. Elle favorise la résolution des conflits ainsi que l'amélioration des communications, des consultations et de la prise de décisions. Cette approche de gestion concerne les structures opérationnelles, le travail en équipe, les processus de fixation des objectifs et l'organisation du travail. Tous les acteurs de l'organisation (dirigeants, cadres, syndicat, salariés) doivent partager cette conviction afin de faciliter la mise en œuvre d'une gestion plus collaborative. Sa pratique est fondée sur des valeurs d'autonomie, de liberté, de complémentarité, de responsabilité et de solidarité. Elle exige une grande transparence, l'accès à l'information pertinente et une formation continue pour l'ensemble du personnel salarié. Elle vise à assurer le développement durable de l'entreprise et l'atteinte de meilleurs résultats à l'égard de ces trois dimensions.

Cette gestion collaborative s'exerce dans les équipes, les modules et dans leurs interactions avec les autres composantes de l'organisation. Fondaction applique des processus et développe des outils facilitant la participation directe des personnes à la formulation des résultats attendus, à la définition, à l'organisation et au contrôle de leur travail. Cette collaboration s'exerce lors de la réalisation des plans d'action et objectifs annuels au sein des modules, mais aussi par la participation de nombreux salariés à divers comités de travail. L'objectif est d'assurer la conjugaison des diverses connaissances ainsi que de mettre à profit les compétences des salariés.

L'intention stratégique formulée annuellement facilite la convergence des activités de toutes les équipes vers des enjeux communs. Cet exercice permet de consolider autour d'une vision commune les valeurs de l'organisation, le positionnement recherché et les éléments de la plateforme de marque. Les rencontres d'entreprise regroupant tous les salariés sont des moments privilégiés d'échanges autour des enjeux, des orientations stratégiques ainsi que des perspectives financières et budgétaires des prochaines années. Ces façons de faire différencient Fondaction d'autres acteurs du monde de la finance et elles ont un impact positif sur la capacité du Fonds à recruter et à mobiliser les meilleures ressources humaines disponibles répondant à de hautes exigences en matière d'éthique.

Diverses politiques et programmes actuellement en vigueur illustrent le caractère social et responsable de Fondaction. Le programme de relativité salariale est en application et celui du développement des compétences est maintenant en vigueur dans tous les modules. Des entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière ont été effectués dans la majorité des modules.

Les activités prévues dans le cadre de la Francofête, une célébration du français et de la francophonie coordonnée par l'Office québécois de la langue française, se tiennent annuellement et contribuent au développement du sentiment d'appartenance des salariés à l'organisation en plus de valoriser l'importance du français, langue de travail et des affaires, plus particulièrement dans le milieu de la finance.

La consultation des salariés sur différents thèmes est traitée dans la section Analyse de pertinence. L'amélioration des échanges et la communication à l'interne ont toujours été et demeurent une préoccupation partagée par la haute direction, par les salariés, par la Direction des ressources humaines ainsi que par l'ensemble des gestionnaires. Un projet de révision de la plateforme de communication interne est prévu au cours des deux prochaines années.

NOS ENGAGEMENTS

	ENGAGEMENTS 2014-2016	RÉALISATIONS	ENGAGEMENTS 2016-2018
Personnel salarié	Maintenir le taux de satisfaction au-dessus de 80 % et poursuivre l'amélioration des communications internes et des pratiques de gestion auprès des salariés.	Taux de satisfaction global de 80 % atteint. Les résultats sont restés stables en matière de communication interne et de pratiques de gestion envers les salariés.	Maintenir le taux de satisfaction au-dessus de 80 % et poursuivre l'amélioration des communications internes et des pratiques de gestion auprès des salariés.
			Dans une perspective d'amélioration continue, réviser la plateforme de communication interne (intranet).
	Tenir deux conférences midi par année sur des thèmes à déterminer.	Tenue de deux conférences sur le marché du carbone et sur la Société de développement Angus.	Tenir deux conférences midi par année sur des thèmes à déterminer.
	Apprécier l'évolution des conceptions et pratiques éthiques des personnes en relation avec celles portées par l'institution.	De nouveaux salariés ciblés (les professionnels, de façon générale, et tous les cadres) ont été assujettis à un questionnaire éthique à l'embauche.	Maintenir la pratique d'appréciation des conceptions et pratiques éthiques des personnes en relation avec celles portées par l'institution.
	Rejoindre plus de 80 % des salariés dans le cadre des entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière.	Près de 72 % des salariés ont bénéficié d'un entretien d'évaluation et d'évolution de carrière.	Finaliser l'implantation systématique des entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière dans tous les modules.
	Planifier la tenue d'activités de préparation à la retraite au cours de l'année 2016.	Les activités sont prévues pour 2017 ou 2018.	Planifier la tenue d'activités de préparation à la retraite au cours de l'année 2017 ou 2018.
	Tenir les activités prévues dans le cadre de la Francofête, une célébration du français et de la francophonie, coordonnée par l'Office québécois de la langue française.	Tenue de la Francofête chaque année.	Tenir les activités prévues dans le cadre de la Francofête et inviter des conférenciers.
	Préparer et tenir les festivités entourant le 20° anniversaire.	Tenue des festivités du 20° anniversaire.	
Politique d'achat responsable	Actualiser la Politique d'achat responsable.	La Politique d'achat responsable a été révisée et son adoption est prévue au cours de l'exercice financier 2016-2017.	Assurer l'application de la Politique d'achat responsable.
	Réaliser des activités de sensibilisation auprès des gestionnaires et des salariés susceptibles d'effectuer des achats.	Les activités de sensibilisation sont prévues au cours de l'excercice financier 2016-2017.	Réaliser des activités de sensibilisation auprès des gestionnaires et des salariés susceptibles d'effectuer des achats.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

EMPLOI ET RÉMUNÉRATION

À l'interne, l'équipe de Fondaction a accueilli 20 nouvelles personnes salariées en 2015 et 24 en 2016. Des 128 personnes qui y travaillent, 12 sont à Québec et 116 à Montréal. La prise en charge d'activités administratives auparavant assurées par le registraire ainsi que l'augmentation des besoins en ressources de plusieurs modules expliquent en bonne partie cette hausse du nombre de salariés.

La répartition des salariés est présentée dans les tableaux ci-dessous selon divers indicateurs tels que les catégories d'emplois, le sexe et l'âge. Le taux de roulement du personnel détenant un poste régulier a baissé, passant de 9,0 % au cours de l'année financière 2014-2015 à 5,5 % en 2015-2016. Au cours des deux dernières années, huit personnes ont choisi de quitter Fondaction pour relever de nouveaux défis et neuf personnes ont pris leur retraite.

Fondaction préconise l'égalité des chances dans le domaine de l'emploi et la convention collective du personnel syndiqué prévoit qu'aucune menace, contrainte ou discrimination ne puissent être exercées à l'endroit d'une personne salariée en raison de sa race, couleur, nationalité, origine sociale, langue, sexe, grossesse, orientation sexuelle, état civil, âge, croyances religieuses, opinions politiques, handicap, liens de parenté, situation parentale ou de l'exercice d'un droit que lui reconnaissent la convention collective ou la Charte québécoise des droits et libertés. Aucun incident de discrimination n'a été constaté au cours de la période de référence. L'ensemble des salariés du Fonds réside au Québec et près de 8 % des salariés proviennent des minorités visibles. Il n'existe pas de différence dans les prestations versées selon le sexe et les statuts d'emploi des salariés, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel, qu'ils occupent un poste temporaire ou permanent. Cinq salariés ont bénéficié d'un congé parental, soit trois hommes et deux femmes. Tous ces salariés sont revenus et ont continué d'occuper les mêmes fonctions à leur retour au travail.

RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS (au 31 mai)

	2	016		2	015		2	014		2	012		2	010		2	800	
	Nombre et %	Ť	•	Nombre et %	Ť	•	Nombre et %	İ	•	Nombre et %	İ	•	Nombre et %	Ť	•	Nombre et %	İ	†
Cadres	17/13 %	53 %	47 %	16/14 %	50 %	50 %	14/14 %	50 %	50 %	15/17 %	53 %	47 %	12/15%	58 %	42 %	9/12 %	55 %	45 %
Professionnels	55/43 %	58 %	42 %	51/46 %	61 %	39 %	47/46 %	66 %	34 %	42/49 %	62 %	38 %	43/53%	60 %	40 %	40/53 %	65 %	35 %
Personnel de soutien	56/44 %	20 %	80 %	44/40 %	18 %	82 %	40/40 %	18 %	82 %	29/34 %	21 %	79 %	26/32 %	15 %	85 %	27/36 %	19 %	81 %
Nombre de salariés	128	41 %	59 %	111	42 %	58 %	101	44 %	56 %	86	45 %	55 %	81	46 %	54 %	76	47 %	53 %

RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR CATÉGORIE D'ÂGE (au 31 mai)

	2016	2015	2014	2012	2010	2008
	Nombre et %	Nombre et %	Nombre et %	Nombre et %	Nombre et %	Nombre et %
Moins de 30 ans	15/12 %	10/9%	7/6%	7/8%	11/14 %	10/13 %
Entre 31 et 49 ans	68/53 %	57/51 %	47/47 %	45/52 %	42/52 %	40/53 %
50 ans et plus	45/35 %	44/40 %	47/47 %	34/40 %	28/35 %	26/34 %
Nombre de salariés	128	111	101	86	81	76

Le syndicat regroupant l'ensemble des salariés, excluant les cadres, est affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN). La dernière convention collective a été signée en 2013 et sera en vigueur jusqu'en 2018. En matière de relations de travail, Fondaction privilégie une approche de travail et d'échanges fondée sur les principes de la gestion collaborative. Cette approche intègre la prise en compte de facteurs humains tels que les relations au sein et entre les groupes de travail, les changements technologiques ainsi que les questions portant sur la santé et la sécurité. La convention collective prévoit le traitement de ces questions sur une base paritaire en s'appuyant sur un comité des relations de travail (CRT) qui recherche des ententes sur une base consensuelle pour les mandats qui lui sont confiés. Par exemple, dans le cas de changements technologiques, de la transformation de postes ou des structures administratives de l'entreprise, des dispositions spécifiques sont prévues à la convention collective signée entre le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Fondaction (CSN) et Fondaction. Les délais de notification sont établis en fonction des situations.

En plus de bénéficier d'une assurance vie et d'une assurance invalidité, le personnel est couvert par une assurance complémentaire sur la santé, les médicaments et les soins dentaires. Les salariés et leur famille immédiate ont également accès à des services gratuits d'intervention psychosociale. Au cours des deux derniers exercices financiers, les taux d'absentéisme étaient à la baisse, soit 2,27 % en 2015 et 3,68 % en 2016, alors qu'il se situait à 5,24 % en 2014. Cette baisse s'explique, entre autres, par une diminution des absences prolongées de salariés aux prises avec des maladies demandant des soins de longue durée. À l'initiative du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Fondaction (CSN), un comité traitant de la santé et la sécurité au travail a été créé en 2016. Ce comité a pour mandat la prévention et la sensibilisation aux enjeux de santé et sécurité de l'ensemble des salariés.

Aucun accident de travail n'a été signalé pour la période étudiée. Il est clair, par la nature des activités de l'organisation, que les probabilités qu'un accident de travail se produise sont faibles, les salariés n'étant pas directement exposés à de tels risques. Le Fonds est toutefois conscient que les pathologies liées à la posture et au stress en milieu de travail sont les plus susceptibles d'affecter la santé des salariés. À cet égard, Fondaction assure un environnement de travail favorisant l'épanouissement de son personnel, un

accès à des ressources spécialisées et des possibilités de conciliation travail-famille afin de prévenir, dans la mesure du possible, les maladies liées au stress.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les salariés peuvent faire appel à six secouristes certifiés, cinq personnes à Montréal et une à Québec, soit près de 5 % de l'effectif total. Les personnes désignées possèdent la formation requise et peuvent intervenir en tout temps en cas d'urgence afin de donner les premiers soins. Elles voient également à ce que les trousses de premiers soins soient facilement accessibles. Par ailleurs, 17 personnes, soit 13 % des salariés, ont suivi une formation portant sur les mesures de prévention en cas d'évacuation.

La formation continue et le développement des compétences sont des éléments importants de la gestion des ressources humaines de Fondaction. En plus d'offrir des formations pertinentes destinées à chacun des postes, un suivi du développement des compétences est également assuré. Les dépenses de formation par rapport à la masse salariale s'élèvent à 1,3 % pour l'année 2016 comparativement à 1,2 % et 2,0 % pour les deux années précédentes. Il est à noter que la compilation des données est basée sur les années civiles. Ces dépenses dépassent la part obligatoire de 1 % fixée par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre du Québec. Ces dépenses n'incluent pas celles liées à la formation des membres du conseil d'administration. généralement dispensée par les cadres de Fondaction.



Le Global Social Economy Forum (GSEF) est une association internationale

réunissant des gouvernements locaux et des acteurs de la société civile voués à soutenir l'essor de l'économie sociale et solidaire (ÉSS). Sa mission est de promouvoir la collaboration entre les organisations de l'économie sociale et solidaire et les gouvernements locaux afin de favoriser la création d'emplois de qualité, de favoriser une croissance équitable et d'encourager le progrès de la démocratie participative et le développement durable. Lors de la rencontre fondatrice de l'association en 2013, ses membres ont émis une déclaration faisant état de leurs intentions et de leurs objectifs qui a mené à l'adoption d'une charte établissant ses principes et son fonctionnement, dont la tenue d'un forum à tous les deux ans. Les deux premières éditions du forum se sont déroulées à Séoul en 2013 et 2014 et ont rassemblé plus de 1 000 personnes à chacun des événements. Le prochain Forum se tiendra à Montréal en septembre 2016.

Partenaire depuis 2014

COÛTS ET MOYENNES DES HEURES DE FORMATION (au 31 décembre de l'année précédente)

	2016	2015	2014	2012	2010
Coûts totaux de formation					
Cadres	34 938 \$	42 292 \$	63 906 \$	42 692 \$	39 170 \$
Professionnels	78 533 \$	61 128 \$	100 362 \$	68 664 \$	62 117 \$
Personnel de soutien	46 626 \$	20 468 \$	31 323 \$	39 913 \$	23 762 \$
Ensemble du personnel	160 097 \$	123 888 \$	195 591 \$	151 269 \$	125 049 \$
Moyenne des heures de formation					
Cadres	14	21	29	23	27
Professionnels	13	19	20	23	22
Personnel de soutien	1	13	13	17	19
Ensemble du personnel	9	11	19	21	11
% des dépenses de formation par rapport à la masse salariale	1,3 %	1,2 %	2,0 %	1,7 %	1,7 %

Le programme de développement des compétences vise à soutenir les gestionnaires et les salariés dans leur familiarisation aux valeurs et à la culture de Fondaction ainsi que dans leur cheminement de carrière. Dans une organisation comme Fondaction, les pratiques et les conceptions éthiques doivent être en accord avec sa mission et ses valeurs afin de permettre la meilleure adéquation possible entre les aspirations des personnes et celles visées par l'organisation elle-même. C'est pourquoi Fondaction accorde une grande importance à ces questions dans son processus de sélection de nouveaux salariés, syndiqués et cadres.

Le programme propose un encadrement général en matière d'accompagnement et de formation qui vise trois principaux objectifs :

- favoriser l'intégration des nouveaux salariés et le développement des connaissances et des habiletés considérées essentielles à l'exercice de leur fonction;
- assurer la mise à jour des connaissances et des habiletés du personnel affecté par un changement administratif, opérationnel ou technologique;
- favoriser le développement professionnel dans le but d'assurer l'épanouissement du potentiel des ressources humaines et de prévoir le développement d'une relève tout en anticipant les besoins futurs de Fondaction.

Afin de réaliser ces objectifs, un programme d'appréciation des potentiels propre à chaque module a été mis en place. Ce programme est actuellement en vigueur dans tous les modules de Fondaction et tous les salariés ont participé à l'élaboration de leur formulaire d'appréciation de potentiel. À ce jour, 72 % de l'ensemble des salariés ont bénéficié d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière.

Afin de faciliter la transition vers la retraite des salariés, un programme de préparation à la retraite est offert aux salariés âgés de plus de 40 ans, notamment sur l'importance d'épargner pour la retraite. Ce programme se décline en deux volets, s'adressant chacun à deux clientèles différentes. Le premier volet s'adresse aux salariés de plus de 53 ans. D'une durée de trois jours, le programme vise à guider et à faciliter la transition entre le travail et la retraite active. Plusieurs spécialistes présentent aux personnes participantes les enjeux liés à la santé, au volet psychosocial, aux questions légales et aux questions financières, notamment sur les caractéristiques du régime de retraite de Fondaction. Un autre volet est offert aux salariés âgés de plus de 40 ans, celui-ci ayant pour objectif la sensibilisation des salariés aux questions financières et légales. Cette activité est récurrente et réalisée à chaque cycle de trois ans, la prochaine étant prévue pour 2017.

Fondaction reconnaît l'importance de favoriser de bonnes conditions de vie pour l'ensemble de ses salariés en offrant une rémunération compétitive. Les salaires et avantages sociaux se sont élevés à 19,5 millions de dollars pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2016 comparativement à 17,6 millions de dollars au 31 mai 2015. En 2014, les salaires et avantages sociaux s'élevaient à 15,5 millions de dollars. Un des indicateurs de la GRI mesure le salaire annuel d'entrée pour la classe d'emplois la plus basse. À Fondaction, il se situait en 2016 à 36 792 \$ et en 2015 à 36 145 \$, ce qui correspondait approximativement à deux fois le taux du salaire minimum au Québec. Le tableau ci-dessous indique les différents salaires d'entrée de la classe médiane de chacune des catégories d'emplois.

SALAIRES D'ENTRÉE PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS (au 31 mai)

	2016	2015	2014	2012
Gestionnaires	141 372 \$	138 885 \$	136 564 \$	131 842 \$
Professionnels	83 751 \$	82 279 \$	80 903 \$	78 106 \$
Personnel technique	55 095 \$	54 126 \$	53 221 \$	51 381 \$
Personnel de soutien	40 361 \$	39 651 \$	38 988 \$	37 640 \$

RÉMUNÉRATION

Le régime complémentaire de retraite est un régime contributif à prestations déterminées, fondé sur les années de service et sur les salaires de fin de carrière. Fondaction s'acquitte des obligations qui lui sont faites en tant qu'employeur participant et la totalité des salariés de Fondaction profite du régime. Le tableau ci-dessous résume les résultats des analyses de la capitalisation du régime selon les évaluations actuarielles disponibles.

CAPITALISATION DU RÉGIME

Décembre	Décembre	Décembre	Juillet
2014	2012	2009	2007
95,6 %	92,9 %	93,4 %	104,1 %

En matière de conditions de travail, la convention collective du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Fondaction (CSN) précise la marche à suivre en cas de grief. Il est en effet stipulé que le salarié doit soumettre par écrit le grief à la personne supérieure autorisée dans les 45 jours de la connaissance du fait dont le grief découle. Le supérieur dispose de 15 jours pour rendre sa décision par écrit. Par la suite, dans le cas où la réponse n'est pas jugée satisfaisante ou en l'absence de réponse, l'une ou l'autre des parties peut soumettre le grief au comité de relations de travail (CRT). Ce comité doit étudier et tenter de trouver une solution acceptable pour les deux parties et remettre sa décision dans les 30 jours suivants. Dans le cas où ce comité n'arrive pas à une solution dans les délais prévus ou si celle-ci n'est pas jugée satisfaisante par les deux parties, ces dernières peuvent faire une demande d'arbitrage. L'arbitre bénéficie de 60 jours pour procéder à l'audition du grief et doit rendre sa décision dans les 40 jours suivants. Pour la période du 1er juin 2014 au 31 mai 2016, un seul grief a été déposé, puis retiré par la suite. Aucun grief relatif aux droits humains n'a été déposé.

Aucun salarié de Fondaction ne touche de prime au rendement, qu'il soit syndiqué ou cadre. Ainsi, les traitements salariaux sont fixes et sont établis par convention collective pour les employés syndiqués et la rémunération des cadres est décidée par le conseil d'administration. Un comité de rémunération ad hoc. composé de membres du conseil d'administration, se réunit lorsque requis afin de déterminer l'échelle de rémunération du personnel cadre. Fondaction a aussi mis sur pied un programme de relativité salariale visant à s'assurer du caractère équitable de chaque catégorie d'emplois dans le respect des principes énoncés par la Loi sur l'équité salariale. L'analyse des tâches a été réalisée par la Direction des ressources humaines avec la participation active des salariés, de leur syndicat et des gestionnaires. Pour ce qui est des cadres, le même processus a été effectué et un rapport a été fait au conseil d'administration.

L'augmentation salariale annuelle de tous les salariés, y compris les cadres, est fixée en fonction de l'augmentation des prix à la consommation, en plus de disposer, selon le cas, d'un avancement d'échelon selon l'échelle salariale associée au poste occupé par chacun. Le personnel cadre, qui inclut le plus haut salarié de l'organisation, est assujetti aux mêmes conditions d'augmentation salariale. Le personnel cadre bénéficie par ailleurs d'une allocation de départ ne dépassant pas une somme correspondant à un mois par année de service en tant que cadre, pour un maximum de 12 mois ainsi que d'une contribution supplémentaire au régime de retraite pour la portion de leur salaire dépassant le maximum admissible.

La rémunération totale annuelle de la personne la mieux payée de l'organisation est équivalente à 3,27 fois la rémunération totale médiane de l'ensemble des autres salariés de Fondaction, démontrant ainsi la faible dispersion des conditions salariales entre les divers salariés.

La rémunération des membres du conseil d'administration est assujettie à la Politique de jetons de présence et de remboursement de dépenses. Il s'agit d'un mode de rémunération en fonction des présences des membres aux réunions du conseil d'administration, aux réunions des divers comités ainsi que lors de rencontres téléphoniques.

DROITS HUMAINS

Dans l'ensemble de ses activités, Fondaction agit à titre de fonds de capital de développement prenant en compte les impacts financiers et économiques, sociaux, environnementaux et territoriaux de chacune d'entre elles. Les investissements de Fondaction sont un important apport pour l'économie du Québec, Véritables catalyseurs de croissance, ils peuvent contribuer à l'essor d'entreprises phares de même qu'à la mise en place d'une relève dans les entreprises. Toutes les interventions financières prévoient le respect des normes et des lois pouvant s'appliquer selon la nature de chaque catégorie d'actif financier : les marchés financiers, les participations directes en entreprises ainsi que les fonds partenaires ou spécialisés. L'approche responsable de gestion des actifs est présentée à la section Performance économique.

La majorité des activités effectuées pour les opérations courantes sont réalisées par des salariés de Fondaction. Les responsabilités du registraire et du fiduciaire sont confiées à SSQ et depuis juin 2014, Fondaction a pris en charge certaines activités administratives liées au registrariat. Une partie des actifs est administrée par des conseillers en valeurs externes. L'ensemble de ces partenaires d'affaires est assujetti aux législations canadiennes et québécoises en matière de droits humains ainsi qu'en regard aux lois et règlements portant sur les conditions et les normes du travail. Fondaction n'a répertorié aucun cas où la rémunération des travailleurs à l'emploi de ses partenaires semble insuffisante en fonction des normes minimales légales. Chacun des mandats accomplis par une tierce organisation, faisant partie de la chaîne d'approvisionnement principale, est effectué dans le cadre d'un contrat légal.

Les investissements directs étant réalisés auprès d'entreprises québécoises admissibles à la Norme d'investissement, les risques relatifs aux droits humains demeurent peu élevés. Néanmoins, lors de l'analyse d'un projet d'investissement, la revue diligente interne est généralement bonifiée par un diagnostic socioéconomique réalisé par Neuvaction. Celui-ci porte un regard sur le mode de gestion, les relations de travail et le respect des normes auxquels l'entreprise est assujettie. Le diagnostic ainsi établi devient partie intégrante de l'évaluation de l'entreprise et est présenté aux instances décisionnelles au même titre que l'information financière. Ce diagnostic vise à faciliter un accompagnement pertinent afin de favoriser l'intégration des modes de gestion les mieux appropriés à la prise en compte d'une plus grande responsabilité sociétale de la part de l'entreprise.

L'équipe de l'investissement travaille à sensibiliser les entreprises sur les questions liées aux droits humains et aux pratiques responsables. Depuis plusieurs années, une exigence a été incluse dans les documents juridiques afin d'encourager le respect des principes du Pacte mondial par les entreprises. Une clause favorisant leur application a été associée à chacun des principes et les entreprises doivent s'engager à respecter ceux-ci tout au long du partenariat avec Fondaction. Les salariés œuvrant au Module investissement ainsi que ceux à l'analyse financière, qui représentent environ 25 % de l'ensemble du personnel de Fondaction, ont été formés à ce sujet afin d'en assurer la mise en œuvre dans tout nouveau projet d'investissement.

RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS ET SERVICES

En épargne

Fondaction respecte toutes les lois ainsi que la réglementation portant sur la protection des données et de la vie privée et celle en matière de valeurs mobilières qui lui sont applicables. De façon continue, le Module affaires juridiques corporatives assure une veille juridique relative à la réglementation en matière de valeurs mobilières qui est applicable à Fondaction ainsi que pour tout changement dans la réglementation qui pourrait exiger des modifications dans les communications auprès des actionnaires ou du public en général.

Les personnes qui souscrivent des actions reçoivent un exemplaire du prospectus en vigueur. Après leur souscription initiale, les personnes qui souscrivent par débit préautorisé ou par retenue sur le salaire peuvent recevoir annuellement, sur demande, la version la plus récente du prospectus ou y ont accès en tout temps sur le site internet de Fondaction. Le prospectus contient toute l'information pertinente sur les actions dont, entre autres :

- les caractéristiques, l'administration et les activités du Fonds;
- le capital-actions et les droits des actionnaires;
- l'adhésion, les modes de paiement, le coût et les aspects fiscaux;
- le rachat et l'achat de gré à gré des actions, leur transfert et leur valeur;
- les normes et les politiques relatives à l'investissement en entreprise.

Le nombre de personnes ayant choisi d'épargner à Fondaction a crû de 5 % depuis deux ans tandis que les actionnaires sont toujours plus nombreux à choisir la retenue sur le salaire, leur nombre ayant augmenté de 2,2 % entre 2014 et 2016. Les actionnaires ont aussi, au cours des deux dernières années, appuyé les initiatives de Fondaction en utilisant la souscription en ligne ou par téléphone. Ils sont aussi de plus en plus nombreux à préférer les communications électroniques, Fondaction ayant informatisé plusieurs processus et échanges qui se faisaient auparavant uniquement par voie postale. Ainsi, ce sont plus de 34 % des actionnaires qui ont adhéré à la transmission électronique de documents. Ces nouvelles possibilités accélèrent le traitement de diverses demandes et améliorent l'accès à l'information tout en réduisant la quantité de papier expédiée aux actionnaires.

L'étendue de l'accessibilité à Fondaction est aussi augmentée grâce à son réseau de distribution flexible et engagé. Il est constitué de plus de 750 responsables Fondaction (RF) provenant de milieux de travail divers et de plusieurs dizaines de coopératives financières (caisses d'économie Desjardins). Ils sont soutenus par des salariés de Fondaction qui coordonnent les activités de développement et

de formation continue dans toutes les régions du Québec. Les activités se déroulent tout au long de l'année et portent autant sur l'importance de la préparation financière de la retraite que sur les caractéristiques du produit financier Fondaction. Elles visent aussi à sensibiliser les travailleurs sur les enjeux liés à la compréhension des notions financières de base, à la consommation responsable et au développement durable. Avec le soutien de Plandaction, ils sont notamment informés des revenus de retraite disponibles et des conditions d'accès aux divers régimes à l'aide d'outils variés illustrant l'importance de l'épargne personnelle. Deux salariés de la souscription sont formés à titre de relayeurs externes de Retraite Québec afin de pouvoir donner des informations justes sur les régimes publics en vigueur. Finalement, en plus d'avoir soutenu sa création en 2003, Fondaction continue de participer à plusieurs comités de travail de Question-Retraite, le regroupement public-privé pour la promotion de la sécurité financière des 25-44 ans créé à l'initiative de Retraite Québec.



Les caisses de du Québec.

aussi appelées caisses d'économie, sont des coopératives de services financiers implantées principalement dans les milieux de travail ou auprès de communautés culturelles. Une entente de partenariat a été signée en 2006 afin de reconnaître formellement que Fondaction et les caisses de groupes affiliées à la Fédération des caisses Desjardins partagent des valeurs communes et que leurs relations sont conduites et menées dans un esprit de complémentarité. L'entente prévoit un cadre de gestion portant, entre autres, sur la distribution des actions de Fondaction dans les caisses de groupes qui le désirent.

Partenaire depuis 1996

Les crédits d'impôt pour l'achat d'actions du Fonds rendent le produit d'épargne-retraite plus accessible et moins coûteux ce qui est particulièrement important pour les personnes disposant d'une faible capacité d'épargne. Le montant total maximum annuel d'économies d'impôt qu'une personne peut obtenir grâce aux deux crédits d'impôt est de 1 000 \$ au Québec et de 750 \$ au fédéral, ce qui correspond à l'achat de 5 000 \$ d'actions de Fondaction. Les crédits d'impôt ne dépendent pas du revenu imposable et les actionnaires ont la possibilité de placer leurs actions dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), procurant ainsi une déduction fiscale supplémentaire au souscripteur.

Au 1er juin 2016, le gouvernement du Québec a majoré de 5 % le crédit d'impôt afin qu'il atteigne 20 %. Le gouvernement a fixé un plafond d'émission d'actions pour Fondaction établi à 250 millions de dollars pour la période du 1er juin 2016 au 31 mai 2017. Le gouvernement du Canada a rétabli le crédit d'impôt à son taux original de 15 %. Les crédits d'impôt totalisent donc 35 % et s'ajoutent aux déductions fiscales liées au REER.

Les rendements, qui incluent les frais et les résultats, sont audités par une firme externe et publiés deux fois par année. Aucune souscription minimale n'est exigée et les seuls frais exigibles sont les frais d'adhésion pour un nouvel actionnaire qui sont demeurés à 25 \$ depuis de nombreuses années. La retenue sur le salaire représente le mode de souscription le plus avantageux puisque les actionnaires peuvent, dans la vaste majorité des cas, profiter d'une récupération immédiate des avantages fiscaux. L'impact de l'épargne sur leur salaire net est d'autant réduit et leur permet ainsi d'épargner davantage pour leur retraite.

Présentés dans la section portant sur le dialogue avec les parties prenantes, les résultats des consultations auprès des actionnaires démontrent leur satisfaction quant aux services offerts et le succès remporté par diverses mesures mises en place, dont un programme de qualité, l'uniformisation des méthodes et des processus de travail ainsi que l'ajout de ressources au traitement de leurs demandes relatives à des situations difficiles. La prise en charge d'activités administratives liées au registrariat a posé un défi en matière de services aux actionnaires puisqu'un changement des plateformes logicielles fut effectué. L'équipe du service aux actionnaires a assuré un service de qualité comme en témoignent les résultats de l'enquête effectuée auprès des actionnaires.

Le programme de qualité de service mis en place en 2009 et réactualisé en 2013, intitulé Guide de nos meilleures pratiques : Expérience-actionnaire agréable, continue d'être amélioré pour répondre aux attentes des actionnaires et pour optimiser l'utilisation des nouvelles technologies. Ce programme est orienté vers la satisfaction des actionnaires dans leurs relations avec Fondaction. De l'accueil au traitement des demandes, les salariés au service des actionnaires doivent s'assurer de bien comprendre et d'être compris afin que les échanges soient efficaces, professionnels et rassurants. La protection de la vie privée et des données personnelles est l'objet d'une attention constante. Les systèmes de gestion et les procédures en matière de protection de la vie privée visent à minimiser les risques d'incidents. Aucune perte de données ou atteinte à la vie privée ne s'est produite au cours de la période couverte par le présent rapport. Par conséquent, aucune plainte n'a été adressée à Fondaction en ce sens. Le cas échéant, la gestion de ces dernières aurait été encadrée par la Politique de traitement des plaintes des actionnaires.

Des mesures d'accompagnement, de communication et de meilleure gestion des opérations permettent de suivre divers indicateurs de qualité et de performance propres aux activités liées aux services aux actionnaires. Le sondage de satisfaction des actionnaires, présenté à la section Analyse de pertinence, est éloquent à ce sujet.

En investissement

L'épargne recueillie est canalisée vers des investissements qui visent à créer, à maintenir, à sauvegarder des emplois permanents de qualité et qui contribuent au développement économique du Québec. Les entreprises dans lesquelles le Fonds investit doivent être économiquement viables et offrir la possibilité d'un rendement du capital investi proportionnel aux risques perçus. Fondaction s'applique à créer de la valeur sur une base durable au bénéfice des actionnaires, des entreprises et de la société en général.

Fondaction peut investir dans toute entreprise, syndiquée ou non, dont la majorité des employés résident au Québec, et ce, peu importe le secteur d'activité. En accord avec sa mission, il accorde une attention particulière aux entreprises autocontrôlées (économie sociale), à celles inscrites dans un processus de gestion collaborative (participative) et à celles soucieuses des différents aspects du développement durable et dont les décisions ou les activités contribuent à la protection ou à l'amélioration de la qualité de l'environnement. Le Fonds croit qu'il faut rendre accessible aux projets collectifs des ressources financières équivalentes à celles dont peuvent bénéficier les autres types d'entreprises. Pour que soient aussi soutenues des coopératives et autres entreprises d'économie sociale, celles dont les besoins financiers sont inférieurs à ceux auxquels peut répondre directement Fondaction, celui-ci transmet les demandes, entre autres, à Filaction qui a été mis sur pied en 2001 à son initiative. Fondaction accorde aussi une grande attention aux demandes des entreprises dont les travailleurs sont membres d'un syndicat affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Afin de toujours mieux répondre aux besoins et attentes des entrepreneurs et partenaires œuvrant au sein des régions ressources, l'équipe de l'investissement de Fondaction travaille en étroite collaboration avec des représentants régionaux. Fondaction compte depuis plusieurs années déjà sur l'apport d'acteurs du développement et de gens d'affaires provenant des régions qui siègent comme membres au comité de l'investissement – régions ressources.

Le capital ou le financement participatif consenti peuvent être qualifiés de patient, l'investissement étant généralement prévu pour une durée de cinq à huit ans. En plus des conditions usuelles reliées aux différentes formes de financement offertes, Fondaction exige certaines conditions précises, notamment une participation au conseil d'administration, la collaboration de l'entreprise à la formation économique des travailleurs et une contribution financière à cette formation de la manière qu'il a prescrite. Le respect des principes du Pacte mondial constitue une exigence faisant partie des contrats de financement depuis plusieurs années.



Créé en 2001 à l'initiative de Fondaction, Filaction est un fonds de développement

qui soutient des entreprises créatrices d'emplois, notamment dans les domaines de l'économie sociale, de la culture, du tourisme et du développement durable. Pour soutenir le développement des entreprises, il travaille en étroite collaboration avec les acteurs du développement local et régional. Il contribue aussi à la capitalisation de 22 fonds qui s'adressent à des clientèles ciblées d'entrepreneurs. Il est le principal partenaire financier en capitalisation des fonds voués à l'entrepreneuriat féminin, les fonds Femmessor, présents dans toutes les régions du Québec ainsi qu'auprès de fonds qui s'adressent aux communautés culturelles avec le financement du Fonds afro-entrepreneurs et Mosaïque. Pour Filaction, la croissance de toute entreprise passe par l'épanouissement et la qualité de vie des femmes et des hommes qui y travaillent.

www.filaction.qc.ca



ien que les activités de Fondaction présentent une empreinte écologique de faible intensité, le Fonds considère que sa responsabilité sociétale s'applique aux impacts environnementaux de celles-ci ainsi qu'aux conséquences de ses décisions d'affaires. Ses initiatives environnementales sont en lien avec la raison d'être du Fonds et nourrissent une réflexion continue portant sur ses stratégies de développement des affaires.

Fondaction n'est pas un fonds d'investissement spécialisé en environnement, mais un fonds généraliste qui intègre les risques et les impacts environnementaux dans le processus d'investissement lors de prises de participation dans des fonds partenaires ou dans des entreprises. L'approche retenue en est une de sensibilisation, d'accompagnement et de suivi. Elle intègre les trois dimensions du développement durable et les conséquences des unes sur les autres.

Une partie des sommes confiées à Fondaction est investie sur les marchés financiers avec l'objectif de créer une base de revenus stables pour Fondaction et d'en diversifier l'actif d'une façon qui protège le capital détenu par les actionnaires. Signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) depuis 2011, le Fonds prend en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection de ses placements et des conseillers en valeurs. C'est ainsi que Fondaction a choisi de désinvestir l'ensemble de ses placements, obligataires et en fonds propres, d'entreprises possédant et exploitant des sources d'énergie fossile

soit le pétrole, le gaz naturel et le charbon. Cette décision fut motivée par l'engagement en matière de développement durable contenu dans la mission de l'organisation, y compris dans une perspective proactive de gestion des risques.

Fondaction continue d'agir comme un acteur de changement, entre autres, par le développement d'un portefeuille d'entreprises en technologies propres et d'investissements à haut rendement sociétal. Associé à leur création, Fondaction participe aux activités de la grappe industrielle Écotech Québec portant sur les technologies propres ainsi qu'au comité de liaison des partenaires avec la Direction de l'environnement et du développement durable de la Ville de Montréal.

Dans le cadre de la Conférence de Paris de 2015 sur le climat, les 195 pays réunis ont signé un accord fixant comme objectif une limitation du réchauffement mondial entre 1,5 °C et 2 °C d'ici 2100. Pour ce faire, les pays développés comme le Canada devront considérablement diminuer leur consommation d'hydrocarbures. Au Québec, le gouvernement a adopté une cible ambitieuse de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) de 37,5 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030. À moyen terme (2020), la cible du Québec est de rabaisser les GES à 20 % sous le niveau de 1990. Cette cible est ambitieuse sachant qu'il a réussi à réduire ses émissions de seulement 8 % pour les 15 dernières années. Le respect de cet engagement requiert un équilibre entre mesures règlementaires et mesures incitatives. Dans cette optique, la mise en place d'un marché du carbone fait partie d'une série de mesures règlementaires qui profitera aux entreprises les plus performantes sur le plan environnemental en associant un coût aux

externalités issues des émissions de GES. Fondaction désire appuyer les entreprises dans cette transition énergétique en leur proposant un financement adapté à ces enjeux.

Au cours des deux dernières années, Fondaction a pris plusieurs initiatives favorisant la réduction des gaz à effet de serre et a ainsi participé activement à la transition énergétique. Le Fonds propose aux entreprises un capital patient essentiel pour ce type de projets où l'amortissement s'effectue sur plusieurs années. Divers produits financiers exclusifs permettent aux entrepreneurs d'améliorer l'empreinte environnementale de leur entreprise notamment par l'octroi de prêts avantageux pour le financement d'équipements plus écoénergétiques ou écologiques. D'autre part, grâce aux multiples partenariats de Fondaction, l'équipe de l'investissement est en mesure d'offrir un accompagnement sur le plan environnemental adapté à tous les secteurs d'activités économiques. Fondaction s'est également engagé en 2016 à investir un minimum de 50 millions de dollars au cours des deux prochaines années dans des entreprises ou des projets qui contribuent positivement aux objectifs de réduction de l'impact des changements climatiques. L'ensemble des nouveaux investissements de Fondaction est consenti dans une perspective de développement durable.

Fondaction a poursuivi son partenariat avec la COOP Carbone afin de favoriser la mise en œuvre du marché du carbone et de maximiser ses retombées économiques en sol québécois. En 2016, Fondaction a participé au lancement du projet Agro Carbone. Piloté par la COOP Carbone, il vise à trouver des solutions innovantes dans l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole québécois.

L'équipe à l'investissement est positionnée comme un acteur majeur de l'investissement à haut rendement sociétal au Québec et au Canada. Bien que ses motivations et sa mission restent les mêmes, Fondaction fait montre d'une approche proactive quant aux opportunités d'affaires notamment celles liées aux enjeux énergétiques et à la protection de l'environnement. À titre d'exemple, Fondaction a investi dans l'entreprise Énergère spécialisée dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et des infrastructures. Un investissement qui permet au Fonds de participer à l'accélération de la croissance de cette entreprise tout en lui offrant la possibilité d'élargir son offre de services et de desservir de nouveaux marchés.

Fondaction a également mis sur pied, en partenariat avec la Fédération québécoise des coopératives forestières et Investissement Québec, le fonds Biomasse Énergie. L'exploitation de cette ressource énergétique verte qui est une mesure bénéfique pour les régions et pour l'industrie peut entraîner de grands impacts positifs, tant économiques qu'environnementaux, pour le Québec au cours de la prochaine décennie.

La performance environnementale de Fondaction est mesurée par des initiatives qui portent non seulement sur ses propres activités, mais aussi par ses efforts de sensibilisation des parties prenantes externes et internes telles que les entreprises du portefeuille, les fournisseurs, les organisations présentes au Carrefour financier solidaire ainsi que l'ensemble des salariés. Des dîners-conférences portant sur divers sujets, dont l'environnement, sont d'ailleurs organisés chaque année à l'intention des salariés.

UNE APPROCHE RESPONSABLE

Pour Fondaction, le développement durable est inhérent à ses actions, et ce, depuis sa création. Adoptée en 2005 et mise à jour en 2016, la Politique environnementale est structurée autour de deux axes prioritaires : la gestion des matières résiduelles et la lutte contre les changements climatiques. Cette priorisation correspond aux aspects environnementaux où Fondaction considère pouvoir réellement agir pour limiter ou diminuer son impact sur l'environnement. Le Fonds respecte la règlementation environnementale en vigueur et n'a jamais reçu d'amendes ou de sanctions non pécuniaires en matière d'environnement. Le Module développement organisationnel et systèmes d'information voit à la mise en œuvre de la politique et de son application. Un suivi annuel des réalisations est d'ailleurs prévu auprès des parties prenantes internes.

La Politique environnementale de Fondaction dans ses activités internes trouve son expression dans les cinq volets du système de gestion environnementale :

- la conformité aux normes en vigueur;
- le programme de gestion des immeubles;
- le plan de gestion des matières résiduelles;
- le plan de transport durable;
- la Politique d'achat responsable.

NOS ENGAGEMENTS

PROGRAMMES	ENGAGEMENTS 2014-2016	RÉSULTATS 2014-2016	ENGAGEMENTS 2016-2018
Conformité aux normes	Poursuivre l'approche proactive de suivi des normes environnementales.	Fondaction s'est conformé aux normes en vigueur et continue de s'intéresser aux travaux et projets en cours au Québec pour améliorer les normes environnementales.	Poursuivre l'approche proactive de suivi des normes environnementales.
Gestion des immeubles	Maintenir la consommation énergétique au même niveau malgré la hausse des activités.	La consommation d'énergie a diminué entre 2014 et 2016 tant à Montréal qu'à Québec.	Maintenir la consommation énergétique au même niveau malgré la hausse des activités.
Gestion des matières résiduelles	Poursuivre la tenue d'événements écoresponsables avec l'atteinte minimale du niveau 3 de la norme BNQ.	Fondaction a atteint le niveau 3 de la norme BNQ en gestion responsable d'événements lors de la tenue des deux Grands rendez-vous des responsables Fondaction et des 19° et 20° assemblées générales de Fondaction.	Poursuivre la tenue d'événements écoresponsables avec l'atteinte minimale du niveau 3 de la norme BNQ.
	Satisfaire aux exigences pour l'obtention du niveau 3 ICI ON RECYCLE! de Recyc-Québec à Montréal, entre autres, par la mise en place d'un système de compostage des matières organiques.	Fondaction a mis sur pied la collecte des matières organiques et le taux de revalorisation pour atteindre l'obtention du niveau 3 ICI ON RECYCLE! de Recyc-Québec à Montréal fut manqué de peu.	Satisfaire aux exigences pour l'obtention du niveau 3 ICI ON RECYCLE! de Recyc-Québec à Montréal, entre autres, par l'amélioration des taux de récupération des matières organiques, du plastique et des métaux.
	Obtenir le niveau 1 de la certification ICI ON RECYCLE! pour l'édifice de Québec.	L'objectif a été dépassé. Le niveau 2 de la certification ICI ON RECYCLE! a été atteint pour l'édifice de Québec.	Effectuer une première étude de caractérisation des matières résiduelles pour le bâtiment de Québec.
	Maintenir au même niveau que 2014 le ratio de consommation de papier par million de dollars d'actif net.	Le ratio de consommation de papier par million de dollars d'actif net a diminué.	Maintenir au même niveau que 2016 le ratio de consommation de papier par million de dollars d'actif net.
Plan de transport durable	Maintenir les émissions de GES au même niveau malgré la hausse des activités.	Le taux d'émission de GES par million de dollars d'actif net a diminué malgré la hausse des activités du Fonds.	Maintenir les émissions de GES par million de dollars d'actif net au même niveau malgré la hausse des activités.
	Maintenir le taux de participation au programme CarboPOINT ainsi qu'aux mesures d'encouragement pour le transport en commun.	Les taux de participation ont augmenté pour les deux initiatives.	Améliorer les taux de participation au programme CarboPOINT ainsi qu'aux mesures d'encouragement pour le transport en commun.
	Poursuivre la tenue de l'atelier annuel de mise au point des vélos à l'intention des salariés du Carrefour financier solidaire.	Deux ateliers de mise au point des vélos se sont tenus.	Poursuivre la tenue de l'atelier annuel de mise au point des vélos à l'intention des salariés du Carrefour financier solidaire.
Politique d'achat responsable	Mettre à jour la Politique d'achat responsable, incluant les critères de sélection des fournisseurs.	La Politique environnementale et la Politique d'achat responsable ont été révisées en intégrant des outils pour la sélection des fournisseurs. Leur adoption est prévue au cours de l'exercice financier 2016-2017.	Sensibiliser les salariés responsables des achats aux éléments de la Politique d'achat responsable et aux outils mis à leur disposition.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

MATIÈRES ET DÉCHETS

En tant qu'institution financière, Fondaction consomme relativement peu de matières. Des biens durables comme le mobilier et l'équipement informatique sont les principales matières utilisées pour réaliser ses activités commerciales tandis que le papier demeure la matière non durable, mais recyclable et provenant de sources renouvelables, la plus consommée par Fondaction.

Tout le matériel informatique – imprimantes, ordinateurs, serveurs et écrans – acquis au cours des deux dernières années était certifié ENERGY STAR. De plus, Fondaction se limite à une seule marque d'ordinateurs de bureau pour faciliter le recyclage interne des appareils à des fins de formation ou pour les pièces de rechange. Les piles alcalines ont été graduellement remplacées par des piles rechargeables, principalement destinées aux souris d'ordinateurs. Puis, afin de diminuer la consommation de piles, les souris avec fil ont progressivement remplacé les souris sans fil.

La consommation de papier comprend une composante interne — consommation de papier sur les lieux de travail — ainsi qu'une composante regroupant les documents destinés à l'externe notamment les communications avec les actionnaires. Depuis près de 10 ans, la quasi-totalité du papier utilisé à l'interne et une grande partie des documents destinés à l'externe sont certifiés «100 % papier recyclé postconsommation ». La grande majorité des documents destinés à l'externe sont aussi imprimés sur du papier certifié FSC (Forest Stewardship Council) et ils font l'objet d'une analyse annuelle des besoins pour éviter tout gaspillage.

Malgré la hausse au cours des deux dernières années du nombre d'actionnaires (5,0 %), des demandes de rachat (15,8 %) par les actionnaires admissibles et de l'émission de nombreux documents faits à l'interne suite à l'internalisation d'activités administratives reliées au registrariat, Fondaction a su diminuer sa consommation de papier. La bonne performance du Fonds s'explique, entre autres, par la pratique de plus en plus répandue de transiger électroniquement avec les actionnaires et les RF. Il y a plusieurs années déjà, Fondaction a mis en place l'adhésion et la souscription en ligne. En 2012, s'est ajouté l'envoi électronique des relevés de placement. Plus récemment, la transmission des formulaires de rachat d'actions a aussi fait l'objet d'une informatisation en donnant la possibilité aux actionnaires de recevoir et de renvoyer les formulaires électroniquement. Le nombre d'envois par la poste est ainsi réduit au strict nécessaire et les prospectus ne sont expédiés que sur demande aux actionnaires souscrivant par retenue sur le salaire.

CONSOMMATION DE PAPIER (au 31 mai)

	2016	2015	2014	2012	2010
En poids	18,7 tonnes	16,2 tonnes	17,5 tonnes	15,9 tonnes	11,8 tonnes¹
Par M\$ d'actif net	0,013	0,012	0,015	0,017	0,02

¹ Évaluation faite en considérant 80 grammes par mètre carré de papier au lieu de 75 grammes utilisés depuis le 1er juin 2010.

Un programme de récupération des matières organiques a été mis sur pied afin de maximiser la valorisation des matières résiduelles du Carrefour financier solidaire. Fondaction s'étant donné comme objectif de recouvrer la certification ICI ON RECYCLE! de Recyc-Québec au cours de la période 2014-2016, la collecte des matières organiques a été implantée dans les locaux de Fondaction et certains locaux partagés.

La plus récente caractérisation, réalisée en 2016, indique que le Carrefour financier solidaire produit annuellement environ 18,6 tonnes de matières résiduelles. Grâce à la mise en place du programme de valorisation des matières organiques, le taux de valorisation s'est élevé à 67 %. Bien que l'on constate une nette amélioration depuis 2014, le taux de récupération actuel reste insuffisant pour atteindre les 70 % nécessaires à l'obtention de l'accréditation au programme ICI ON RECYCLE! de Recyc-Québec niveau 3. Le bâtiment de Québec a obtenu la certification ICI ON RECYCLE! de niveau 2 en 2014 comme énoncé dans les engagements.

TAUX DE VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (par année de caractérisation)

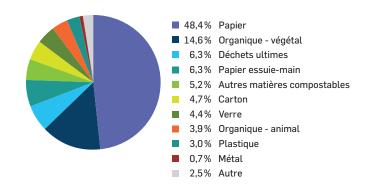
2016	2014	2012	2008
67,0 %	59,0 %*	81,0 %	84,3 %

^{*} Recyc-Québec a modifié sa méthodologie de calcul en 2014.

Dans la plus récente évaluation, les matières résiduelles attribuables à Fondaction sont évaluées à 60 % de l'ensemble de celles générées par les zones communes du Carrefour financier solidaire, compte tenu du nombre de salariés de Fondaction par rapport à l'ensemble des salariés de l'immeuble. On estime donc à 9 675 kg le poids des matières résiduelles produites annuellement par Fondaction. Ces données excluent les matières dangereuses qui font l'objet d'un traitement particulier. Les piles, les téléphones cellulaires et les lampes fluorescentes sont récupérés séparément et traités par des firmes spécialisées. Quant aux cartouches d'encre, elles sont toutes prises en charge et recyclées par les deux fournisseurs d'imprimantes.

La figure ci-dessous indique le poids relatif des différentes catégories de matières résiduelles produites par le Carrefour financier solidaire. Pour Fondaction seulement, les taux de récupération pour le papier et le carton sont respectivement de 97,3 % et de 81,0 %, dépassant ainsi les objectifs du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Le taux de récupération du verre, qui s'élève à 98,5 % dépasse également l'objectif national. La collecte des matières organiques du Carrefour financier solidaire a permis d'augmenter substantiellement la revalorisation de celles-ci. Ainsi, le taux est passé d'environ 5 % à 33,8 %. Des efforts supplémentaires seront nécessaires pour la collecte des matières organiques ainsi que pour les taux de récupération des plastiques et des métaux également inférieurs aux objectifs du plan.

POURCENTAGE EN POIDS DES CATÉGORIES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES PAR LE CARREFOUR FINANCIER SOLIDAIRE





Le Fonds Biomasse Énergie est un fonds d'investissement dont la mission est le développement structuré et durable de la filière énergétique de chauffage à la

biomasse forestière résiduelle au Québec. Ce projet vise à répondre à des objectifs de développement régional et territorial, de préservation de l'environnement, de lutte aux changements climatiques et de satisfaction des besoins sociaux.

Créé par Fondaction et la Fédération québécoise des coopératives forestières, avec l'appui d'Investissement Québec, le Fonds Biomasse Énergie vise à soutenir des projets de production de chaleur à la biomasse forestière résiduelle performants et durables pour le Québec. La gestion de ce fonds est confiée à Fondaction. Le Fonds Biomasse Énergie est une société en commandite formée en vertu des lois du Québec.

www.fondsbiomasse.com

ÉNERGIE

La consommation d'énergie de Fondaction comprend celle liée aux activités courantes tant à Montréal qu'à Québec ainsi que celle découlant des déplacements. Les résultats présentés dans cette section prennent en compte les déplacements des salariés et des RF dans le cadre de leur travail à l'exception de ceux des membres du conseil d'administration. Ils incluent les déplacements des participants à l'assemblée générale annuelle. En tant qu'institution financière, le Fonds n'est assujetti à aucune forme de règlementation sectorielle, mais il est néanmoins soumis à l'ensemble des lois et règlements en matière d'énergie au Québec et au Canada qui sont par ailleurs respectés.

La conception écoénergétique du bâtiment de Montréal a été reconnue par le Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux du gouvernement fédéral permettant d'économiser 30 % de l'énergie utilisée pour un bâtiment comparable. L'immeuble de Fondaction à Québec inauguré en 2010 est certifié LEED-Argent. Cette certification comporte notamment l'application d'une approche globale à la durabilité dans la construction du bâtiment en reconnaissant la performance dans cinq domaines importants de la santé humaine et environnementale :

- l'aménagement écologique du site;
- la gestion efficace de l'eau;
- l'énergie et l'atmosphère;
- les matériaux et les ressources;
- la qualité des environnements intérieurs, l'innovation et le processus de design.

La consommation énergétique de Fondaction est reliée aux activités des bureaux de Montréal et de Québec : chauffage, climatisation et éclairage des espaces. Pendant la période couverte par le présent rapport, la consommation totale d'énergie est passée de 2 876 gigajoules en 2014-2015 à 2 996 gigajoules en 2015-2016, soit une augmentation de 4,2 % attribuable à l'hiver plus long qu'a connu le Québec en 2016 et qui a entrainé une hausse de la consommation énergétique à l'édifice de Montréal. Toutefois, sur une période de deux ans, la consommation a diminué de 4,8 %.

L'énergie consommée par Fondaction provient exclusivement d'Hydro-Québec. L'émission de gaz à effet de serre (GES) découlant de la production d'électricité par Hydro-Québec est négligeable puisqu'elle provient à plus de 98 % de sources hydriques, le 2 % restant se répartissant entre l'éolien ou la combustion de biomasse et de déchets. L'intensité énergétique de la consommation d'électricité est calculée en fonction du nombre de mètres carrés occupés par Fondaction. Les aires communes sont comptabilisées au prorata de l'occupation de chacun des locataires des deux immeubles.

CONSOMMATION ET INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE DE FONDACTION (au 31 mai)

	2016	2015	2014	2012	2010
Montréal	2 644 GJ	2 506 GJ	2 783 GJ	2 986 GJ	3 799 GJ
Québec	352 GJ	370 GJ	366 GJ	2 575 GJ	S.O.
Consommation totale d'énergie	2 996 GJ	2 876 GJ	3 146 GJ*	5 561 GJ	3 799 GJ
Intensité énergétique par mètre carré occupé	1,09 GJ/m²	1,04 GJ/m ²	1,14 GJ/m²	S.0.	S.O.

^{*} L'espace occupé par Fondaction a été réévalué.

Le transport et la consommation énergétique des bureaux loués à des organisations partenaires sont les deux principales sources de consommation énergétique en dehors de Fondaction. A cet effet, l'ensemble des transports a généré une dépense énergétique se chiffrant à 3 692 gigajoules en 2015-2016 et 3 520 gigajoules pour 2014-2015. La hausse provient majoritairement de l'augmentation des effectifs de Fondaction au cours des deux dernières années entrainant une croissance du transport entre le domicile et le travail des salariés. Afin d'assurer une comparabilité entre les rapports, l'intensité énergétique liée aux transports est calculée en fonction de l'actif net. Les salariés n'utilisant pas le programme CarboPOINT sont considérés utiliser la voiture-solo. Le calcul a été effectué en supposant diverses hypothèses, dont une consommation moyenne de 8,8 litres par 100 kilomètres parcourus et 34,66 kilojoules par litre d'essence pour un moteur d'automobile. Pour l'avion, les valeurs utilisées représentent une consommation moyenne de 3,5 litres de kérosène par 100 kilomètres parcourus pour un passager et de 37,7 kilojoules par litre de ce combustible. Quant aux bâtiments, la consommation des locaux loués par Fondaction à des organisations partenaires s'est élevée à 5 052 gigajoules en 2016 et 5 097 gigajoules en 2015.

CONSOMMATION ET INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE – AUTRES (au 31 mai)

	2016	2015	2014
Salariés (déplacements travail)	1 064 GJ	992 GJ	955 GJ
Dont avion	104 GJ	99 GJ	132 GJ
Salariés (domicile- travail)	1 806 GJ	1 779 GJ	1 715 GJ
Réseau RF	633 GJ	539 GJ	677 GJ
AGA*	189 GJ	210 GJ	147 GJ
Locaux loués aux partenaires	5 052 GJ	5 097 GJ	5 282 GJ
Total	8 744 GJ	8 617 GJ	8 776 GJ
Intensité transport	2,5 GJ/M\$	2,6 GJ/M\$	2,9 GJ/M\$
Intensité locaux loués	0,96 GJ/m ²	0,97 GJ/m ²	1,14 GJ/m ²

^{*} Données fournies par le Réseau des femmes en environnement.

En ce qui a trait aux économies d'énergie, Fondaction reconnaît l'importance des caractéristiques écoénergétiques innovantes de ses immeubles. Par exemple, selon un rapport de Ressources naturelles Canada, la consommation moyenne en 2009 des édifices à bureaux au Canada atteignait 1,20 gigajoule par mètre carré des locaux occupés par Fondaction est inférieure avec 1,09 gigajoule en 2016 et 1,04 gigajoule en 2015.

Il est évident que les efforts mis sur la conception écoénergétique des bâtiments ont eu des répercussions positives sur la consommation d'énergie. Quant à elle, la consommation d'énergie pour les transports a augmenté de façon modérée en raison d'une hausse des effectifs. L'intensité énergétique associée aux transports affiche une légère diminution passant de 2,6 gigajoules par million de dollars d'actif net en 2015 à 2,5 gigajoules en 2016.



Le Conseil du bâtiment durable du Canada a décerné en 2014 la certification LEED® Argent (Leadership in Energy and Environmental Design) à l'édifice Fondaction de Québec. Doté

d'une structure en bois lamellé-collé de six étages, l'édifice de Québec est un projet unique en Amérique du Nord. Il a été inauguré en 2010. LEED est un programme d'évaluation de bâtiments durables avec certification par une tierce partie. Des crédits sont accordés aux projets présentés selon divers critères dont l'aménagement écologique du site, l'énergie et l'atmosphère, les matériaux et les ressources ainsi que l'innovation et le processus de design. Cette certification s'ajoute à de nombreux prix déjà reçus en reconnaissance des qualités écologiques et de conception de ce bâtiment exceptionnel.

www.cagbc.org

⁹ Enquête sur l'utilisation commerciale et institutionnelle d'énergie : Bâtiments 2009, Ressources naturelles Canada, 2013.

ÉMISSIONS

La gestion des émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre les changements climatiques est l'un des deux éléments centraux de la Politique environnementale de Fondaction. N'étant pas assujetti à une règlementation spécifique relative aux émissions de GES, Fondaction considère néanmoins que c'est l'une des dimensions où le Fonds peut avoir un impact, bien que la facture environnementale liée à ses activités soit limitée. À cet effet, le Fonds a mis sur pied de nombreuses initiatives et programmes afin de diminuer l'empreinte écologique de ses activités que ce soit par l'encouragement à l'utilisation du transport collectif ou actif ou encore par ses bâtiments écologiques. De plus, certaines émissions notamment celles de l'assemblée générale des actionnaires et celles liées à l'utilisation de l'avion sont compensées par l'achat de crédits carbone.

En ce qui concerne plus spécifiquement la consommation d'électricité de Fondaction, prenant en compte des émissions de 20,72 grammes de GES¹⁰ par kilowattheure, les émissions de GES totalisent 17,2 tonnes en 2015-2016 et 16,5 tonnes en 2014-2015. L'intensité des émissions équivaut, par mètre carré de locaux occupés par Fondaction, à 6,3 kilogrammes et 6,0 kilogrammes respectivement.

Les catégories responsables de la production de GES sont les suivantes : 78,0 et 72,8 tonnes pour les déplacements des employés, dont 12,6 et 11,9 tonnes pour les voyages en avion, 43,1 et 36,7 tonnes pour le réseau des RF et, finalement, 12,0 et 15,3 tonnes pour l'assemblée générale annuelle (AGA) et le Grand rendez-vous des responsables Fondaction. Les émissions de GES pour l'AGA et les voyages en avion sont compensées en achetant des crédits de compensation reconnus de la Voluntary Carbon Standard (VCS) ainsi que de la Climate, Community & Biodiversity Alliance (CCBA) par l'entremise de Éco Tierra, une entreprise québécoise de Sherbrooke.

Nous avons aussi évalué les émissions de GES produites par les déplacements des salariés entre leur résidence et le travail en utilisant les données fournies grâce au code postal de chacun des salariés. Nous considérons que les déplacements de ces derniers génèrent des émissions de GES de 138,5 et de 131,3 tonnes pour chacune des deux années couvertes. Par ailleurs, on estime que les GES évités par les salariés qui utilisent les transports en commun s'élèveraient à un maximum théorique de 38,2 et de 32,7 tonnes équivalentes de CO_2 pour les mêmes années.

La majorité des GES générés en dehors de l'organisation proviennent des déplacements des salariés et des responsables Fondaction (RF) qui tiennent des activités de souscription dans les lieux de travail et pour lesquels Fondaction rembourse les dépenses ainsi que du transport des salariés entre le domicile et le travail.

La production totale de GES liée aux transports s'est élevée à 271,6 tonnes en équivalent $\mathrm{CO_2}$ pendant l'année 2015-2016 et à 256,1 tonnes pour l'année 2014-2015. Mesurée en terme relatif par rapport aux actifs de Fondaction, l'intensité carbone causée par les transports en lien avec les activités de Fondaction a diminué, passant de 0,22 tonne équivalente de $\mathrm{CO_2}$ par million de dollars d'actif net en 2014 à 0,19 tonne en 2015 et à 0,18 tonne en 2016.

Les locaux loués à des organisations partenaires dans les édifices appartenant à Fondaction ont émis pour l'équivalent de 29,1 et 29,3 tonnes de CO_2 au cours des deux dernières années. Il est à noter que la consommation des locaux loués et les émissions en résultant n'ont pas été comptabilisées pour les années précédentes à 2013. Malgré leur impact marginal dans les activités du Fonds, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer les émissions de GES reliées aux services de messagerie, les fournisseurs ne produisant pas les données nécessaires.

¹⁰ Rapport sur le développement durable 2015, Hydro-Québec.

TABLEAU DES ÉMISSIONS DE GES - TONNES ÉQUIVALENTES CO₂ (au 31 mai)

	2016	2015	2014	2012	2010			
Portée 1 (Scope 1) : émissions directes de Fondaction								
Portée 2 (Scope 2) : émissions indirectes								
Consommation d'électricité	17,2	16,5	18,1	S.0.	S.0.			
Intensité locaux Fondaction	6,3 kg/m ²	6,0 kg/m ²	6,5 kg/m ²	S.0.	S.O.			
	Portée 3 (Scope 3)	: autres émissions ir	ndirectes					
Salariés (déplacements-travail)	78,0	72,8	72,5	76,0	80,4			
Dont avion	12,6	11,9	16,4	17,6	17,4			
Salariés (déplacements- résidence travail)	138,5	131,3	128,7	139,1	144,0			
Réseau RF	43,1	36,7	46,2	74,1	70,0			
AGA*	12,0	15,3	13,0	14,5	11,8			
Consommation d'électricité (locaux loués)	29,1	29,3	30,4	S.O.	S.O.			
TOTAL	300,7	285,4	290,8	303,7	306,2			
Intensité transport	0,18 t. éq. CO ₂ /M\$	0,19 t. éq. CO ₂ /M\$	0,22 t. éq. CO ₂ /M\$	0,33 t. éq. CO ₂ /M\$	0,44 t. éq. CO ₂ /M\$			
Intensité locaux loués	5,5 kg/m ²	5,6 kg/m ²	6,5 kg/m ²	S.0.	S.0.			

^{*} Données fournies par le Réseau des femmes en environnement.

Les seuls autres gaz pour lesquels les émissions polluantes pourraient être significatives, dont les NO_x et SO_x , proviennent de l'utilisation de l'automobile et des déplacements en avion. Selon les données disponibles, nous évaluons que les émissions de dioxyde d'azote (NO₂) produites par les transports se seraient élevées à 582 kilogrammes en 2015-2016 et à 548 kilogrammes pour l'année 2014-2015. Ces chiffres comprennent les déplacements des employés dans le cadre de leurs obligations professionnelles ainsi que ceux entre le domicile et le travail. Les quantités émises de dioxyde de soufre (SO₂) n'ont pas été considérées dans le présent rapport, celles-ci étant minimes.

NO_X PRODUITS PAR LES TRANSPORTS DES SALARIÉS (au 31 mai)

2016	2015	2014	2012	2010
582 kg	548 kg	563 kg	533 kg	534 kg

événement écoresponsable et d'échanges qui facilite et

Le Conseil québécois des événements écoresponsables est un carrefour d'information

encourage l'organisation d'événements écoresponsables au Québec. Un événement écoresponsable intègre le développement durable à toutes les étapes de son organisation. Fondaction est signataire-fondateur de la Charte d'engagement envers le développement durable des commanditaires et partenaires d'événements depuis novembre 2010.

Depuis 2009, Fondaction a mis en place des mesures pour faire de son assemblée générale annuelle et du Grand Rendez-vous des responsables Fondaction des événements écoresponsables. En plus de compenser les émissions de gaz à effet de serre, diverses dispositions sont prises pour faire de ces activités un événement écoresponsable. Fondaction atteint le niveau 3 de la norme BNQ en gestion responsable d'événements depuis 2011 et il s'est aussi distingué lors du premier Gala des Vivats présenté au printemps 2012.

www.evenementecoresponsable.com

PLAN DE TRANSPORT DURABLE

OBJECTIFS	MESURES
Favoriser le transport collectif	Remboursement de 50 % de la carte de transport
Encourager le transport actif	Supports à vélos à l'intérieur des immeubles et atelier gratuit de mise au point des vélos
Faciliter les modes de transport alternatifs	Installation de deux bornes de recharge dans le stationnement de l'édifice de Québec
Tenir des événements écoresponsables	Compensation des émissions de GES et certification BNQ 9700-253
Reconnaître les efforts	Système CarboPOINT à l'intention du personnel

Le plan de transport durable met à la disposition des salariés plusieurs mesures facilitant l'adoption de comportements écoresponsables en matière de déplacements. L'utilisation de la visioconférence et de nouveaux modes de communication entre les groupes, l'encouragement au transport collectif et l'utilisation des transports publics permettent de réduire le kilométrage total parcouru dans une année sans nuire aux activités du Fonds. Les réductions de consommation d'énergie obtenues n'ont toutefois pu être quantifiées, le détail de chacune des mesures de remplacement pouvant difficilement être retracé, les visioconférences en sont un exemple. Le kilométrage total parcouru dans le cadre des activités professionnelles est passé de 292 900 kilomètres en 2014-2015 à 314 800 kilomètres en 2015-2016 soit une hausse équivalant à 5,2 tonnes de GES, principalement due à l'augmentation des effectifs de Fondaction.

Mis sur pied en 2008 par les institutions présentes au Carrefour financier solidaire, le système CarboPOINT permet aux personnes utilisant des moyens de transport actifs et collectifs d'accumuler des points selon les distances parcourues et le mode de transport utilisé entre la résidence et le travail. Ces points peuvent être échangés contre des articles de plein air ou des chèques-cadeaux de boutiques responsables. Cette formule d'encouragement originale a été reconnue en 2009 par une nomination dans la catégorie Entreprise lors du Gala de reconnaissance en environnement de la communauté montréalaise. Les proportions d'adhérents à la subvention des titres de transport collectif et au programme CarboPOINT continuent d'augmenter et atteignent maintenant 38 % et 58 % du personnel salarié.

TRANSPORT EN COMMUN ET PROGRAMME CARBOPOINT – PROPORTION DE SALARIÉS-ADHÉRENTS (au 31 mai)

	2016	2015	2014	2012	2010
Subvention de transport collectif	38 %	35 %	35 %	32 %	31 %
Programme CarboPOINT	58 %	55 %	48 %	40 %	n.d.

INDEX DU CONTENU GRI



Le 6° rapport de développement durable de Fondaction a été réalisé selon l'option de conformité « Critères exhaustifs » des lignes directrices GRI G4. Il a fait l'objet d'une mission d'examen par un auditeur indépendant dont le rapport apparaît à la page 5. Les indicateurs GRI examinés par l'auditeur indépendant sont identifiés au moyen du symbole ⊘.

		PAGES	NON- PUBLICATION	AUDIT
STRATI	ÉGIE ET ANALYSE			
G4-1	Déclaration du président du conseil d'administration et du président-directeur général	3, 4		
G4-2	Description des impacts, risque et opportunités	3, 4, 10, 11		
PROFI	L DE L'ORGANISATION			
G4-3	Nom de l'organisation	6		
G4-4	Principaux produits et services	6, 7, 48, 60 à 63		
G4-5	Lieu du siège social	Couverture 4		
G4-6	Nombre de pays où l'organisation est présente	6,7		
G4-7	Nature du capital et forme juridique	6		
G4-8	Marchés où l'organisation exerce ses activités	6, 9		
G4-9	Taille de l'organisation	6,7		
G4-10	Répartition de l'effectif	55, 56		Ø
G4-11	Conventions collectives	56		
G4-12	Chaîne d'approvisionnement	10, 11, 14, 15		
G4-13	Changements importants de l'organisation et de son capital au cours de la période	Aucun		
G4-14	Principe de précaution	29		
G4-15	Chartes, principes ou autres initiatives auxquels l'organisation souscrit ou a donné son aval	16 à 19		
G4-16	Adhésions à des associations ou des organisations nationales ou internationales	16 à 19		
ASPEC	TS ET PÉRIMÈTRES PERTINENTS IDENTIFIÉS			
G4-17	Entités incluses	21		
G4-18	Processus de contenu	20 à 22		Ø
G4-19	Aspects pertinents	22		Ø
G4-20	Pertinence des aspects internes	21, 76 à 79		Ø
G4-21	Pertinence des aspects externes	21, 76 à 79		Ø
G4-22	Reformulation d'information	9		Ø
G4-23	Changements importants	20, 21		Ø
DIALO	GUE AVEC LES PARTIES PRENANTES			
G4-24	Liste des parties prenantes	14, 16, 20		
G4-25	Critères de sélection	20		0
G4-26	Approche utilisée	20, 21, 23, 29		
G4-27	Thèmes et préoccupations des parties prenantes	21, 23 à 27		Ø

		PAGES	NON- PUBLICATION	AUDI [*]
PROFIL	DU RAPPORT			
G4-28	Période visée par le rapport	8		
G4-29	Date du dernier rapport publié	8		
G4-30	Périodicité du rapport	4		
G4-31	Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu	80		
G4-32	Option de conformité retenue	3		
G4-33	Vérification externe	4, 5		
GOUVE	ERNANCE			
G4-34	Structure de gouvernance de l'organisation	28 à 35		
G4-35	Processus de délégation des pouvoirs	11 à 13, 30 à 35		Ø
G4-36	Cadres dirigeants responsables	29		
G4-37	Processus de consultation des parties prenantes	20 à 29		
G4-38	Composition du C.A.	32, 33		Ø
G4-39	Lien entre la présidence-direction générale et le C.A.	33		
G4-40	Processus de sélection et de nomination des administrateurs	33		0
G4-41	Processus mis en place par le C.A. pour éviter les conflits d'intérêts	36, 37		0
G4-42	Rôle du C.A. et des cadres dirigeants	12, 13, 31, 34, 35		
G4-43	Mesures pour améliorer les connaissances du C.A. en matière de développement durable	28 à 30		
G4-44	Processus d'évaluation du C.A.	31		Ø
G4-45	Rôle du C.A. dans l'identification et la gestion des impacts, risques et opportunités économiques, environnementaux et sociaux	28, 38, 39		Ø
G4-46	Rôle du C.A. dans l'examen de l'efficacité des processus de gestion des risques économiques, environnementaux et sociaux	38, 39		
G4-47	Fréquence de l'examen des impacts et risques économiques, environnementaux et sociaux	29		
G4-48	Responsables de l'examen et de l'approbation du rapport	36		
G4-49	Processus de divulgation au C.A. des réclamations majeures	36		
G4-50	Nature et nombre de réclamations majeures	Aucun		Ø
G4-51	Politique de rémunération du C.A.	59		Ø
G4-52	Processus de détermination de la rémunération	58, 59		Ø
G4-53	Modes de sollicitation et de prise en compte des parties prenantes en matière de rémunération	59		
G4-54	Ratio de la rémunération annuelle de la personne la mieux payée par rapport à la rémunération médiane	59		Ø
G4-55	Ratio du pourcentage d'augmentation de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée par rapport au pourcentage d'augmentation médian de la rémunération annuelle totale des autres salariés	59		0
ÉTHIQI	JE ET INTÉGRITÉ			
G4-56	Principes et normes internes	36, 37		0
G4-57	Mécanismes internes et externes pour l'obtention de conseils en la matière	36, 37		Ø
G4-58	Mécanismes internes et externes pour signaler des préoccupations en matière d'éthique	36, 37		0

6º rapport de développement durable 2014-2016

NON-PAGES PUBLICATION AUDIT (PAGE ?)

			PAGES	PUBLICATION	(PAGE !
APPROCHES DE	GESTIO	N ET INDICATEURS DE PERFORMANCE			
PERFORMA	NCE	ÉCONOMIQUE			
APPROCHE DE G	ESTION	GÉNÉRALE	40 à 46		
•	EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	47 à 51		Ø
Performance	EC2	Implications financières et autres risques et opportunités liés aux changements climatiques	48		
économique	EC3	Étendue de la couverture des régimes de retraite à prestations définies	58, 59		
	EC4	Aides publiques reçues	Aucun		
Présence sur	EC5	Couverture des régimes de retraite à prestations définies	58		
e marché	EC6	Proportion des cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels	55		
•	APPRO	OCHE DE GESTION SPÉCIFIQUE	14		
Pratiques d'achat	EC9	Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels	15		
0	FS6	Pourcentage du portefeuille par région, taille et secteur	9		Ø
Portefeuille de produits	FS7	Valeur monétaire des produits et des services conçus en vue de générer un bénéfice social	41 à 46		Ø
de produits	FS8	Valeur monétaire des produits et des services conçus en vue de générer un bénéfice environnemental	40 à 46		Ø
• Audit	FS9	Portée et fréquence des audits d'évaluation de la mise en œuvre des politiques environnementales et sociales et des procédures d'évaluation des risques	40 à 46		
Propriété active	FS10	Pourcentage et nombre d'entreprises détenues dans le portefeuille de l'institution avec laquelle l'entreprise répondante a eu des échanges portant sur des questions environnementales et sociales	40 à 46		
·	FS11	Pourcentage des actifs faisant l'objet d'un filtrage/tamisage positif ou négatif en matière environnementale ou sociale	40 à 46		Ø
PERFORMAN	ICE S	OCIALE			
SOUS-CATÉGORI	E : EMPl	LOI ET TRAVAIL DÉCENT			
APPROCHE DE G	ESTION		52 à 54		
•	APPRO	OCHE DE GESTION SPÉCIFIQUE	52, 53		
Emploi	LA1	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	55		
·	LA2	Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein	56, 58		
	LA3	Retour au travail et maintien en poste après un congé parental	55		
Relations employeur/ employés	LA4	Délai minimal de préavis à toute modification d'organisation	56		
•	APPRO	OCHE DE GESTION SPÉCIFIQUE	56		
	LA5	Pourcentage de l'effectif représenté dans des comités mixtes direction- salariés d'hygiène et de sécurité au travail	56		
Santé et	LA6	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme	56		
sécurité au travail	LA7	Salariés exposés directement et fréquemment à des maladies liées à leurs activités	56		
	LA8	Thèmes de santé et de sécurité couverts par des accords formels avec les syndicats	56		

			PAGES	NON- PUBLICATION	AUDIT (PAGE ?)
•	LA9	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie d'emplois	57		
Formation et éducation	LA10	Programmes de développement des compétences et de formation destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière	56, 57		
	LA11	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques	57		
Diversité et égalité des chances	LA12	Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par indicateur de diversité	32 à 34, 55		
Égalité de	APPRO	CHE DE GESTION SPÉCIFIQUE	52, 53, 55 à 59		
rémunération entre les femmes et les hommes	LA13	Rapport du salaire de base des hommes/femmes par catégorie professionnelle	55		
Évaluation des	APPRO	CHE DE GESTION SPÉCIFIQUE	14		
pratiques en matière d'emploi	LA14	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs en matière d'emploi	14, 15		
chez les fournis- seurs	LA15	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur les pratique en matière d'emploi dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	14, 15		
Mécanismes de règlements des griefs relatifs aux pratiques en matière d'emploi	LA16	Nombre de griefs concernant les pratiques en matière d'emploi déposés, examinés et réglés	58		
SOUS-CATÉGORI	E : DROI	rs humains			
APPROCHE DE G	ESTION		28, 29, 59, 60		
•	APPRO	CHE DE GESTION SPÉCIFIQUE	41 à 46		
Investissement (engagement en	HR1	Pourcentage et nombre total d'accords d'investissement significatifs incluant des clauses relatives aux droits humains	29, 41 à 46		
la matière)	HR2	Nombre total d'heures de formation des salariés sur les politiques et procédures relatives aux droits humains applicables dans leurs activités; pourcentage de salariés formés	60		
Non- discrimination	HR3	Nombre total d'incidents de discrimination et actions correctives mises en	Aucun		
		place			
Liberté syndicale et droit de négociation collective	HR4	Activités identifiées au sein desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective pourrait ne pas être respecté	Aucune		
syndicale et droit de négociation		Activités identifiées au sein desquelles le droit à la liberté syndicale et à la	Aucune		
syndicale et droit de négociation collective Évaluation du respect des droits humains		Activités identifiées au sein desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective pourrait ne pas être respecté			
syndicale et droit de négociation collective Évaluation du respect des	APPRO	Activités identifiées au sein desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective pourrait ne pas être respecté CHE DE GESTION SPÉCIFIQUE Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs	14, 15		

Le périmètre est déterminé pour chacun des aspects : • Aspect interne O Aspect externe • Aspect interne et externe

6° rapport de développement durable 2014-2016

		PAGES	NON- PUBLICATION	AUDIT (PAGE ?)
SOUS-CATÉGORII	: SOCIÉTÉ			
APPROCHE DE GI	STION	11, 12, 40, 41, 52		
•	APPROCHE DE GESTION SPÉCIFIQUE	11, 12, 40, 49		
	Nature, portée et efficacité de tout programme et pratique d'évaluation et de gestion des impacts des activités sur les communautés	11, 12, 47 à 51		
Communautés locales	Activités avec d'importantes conséquences néfastes, réelles et potentielles sur les communautés locales	Aucune		
	Points d'accès dans les zones à faible population ou économiquement défavorisées	8,9		Ø
	Initiatives pour améliorer l'accès des personnes défavorisées à des services financiers	50, 61, 62		Ø
•	APPROCHE DE GESTION SPÉCIFIQUE	36, 37		
Lutte contre	Pourcentage et nombre de domaines d'activité soumis à des évaluations de risques en matière de corruption	36, 37		Ø
la corruption	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption	28, 36, 37		Ø
	Cas avérés de corruption et mesures prises	Aucun		Ø
Politiques	APPROCHE DE GESTION SPÉCIFIQUE	28, 29, 49		
publiques	Valeur totale des contributions versées aux partis politiques	Aucune		Ø
Comportement [©] anticoncurrentiel	Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, infractions aux lois antitrust et pratiques monopolistiques	Aucune		
Conformité	Montant des amendes et nombre total des sanctions non financières pour non-respect des lois et des réglementations	Aucune		Ø
	APPROCHE DE GESTION SPÉCIFIQUE	14, 15		
Evaluation des mpacts des fournisseurs	Pourcentage des nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatif aux impacts sur la société	is 14, 15		
sur la société	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur la société dans la chaîn d'approvisionnement	e 14,15		
Mécanismes de règlements des griefs relatifs à l'impact sur la société	Nombre de griefs concernant les impacts sur la société déposés, examinés et réglés	Aucune		
SOUS-CATÉGORII	: RESPONSABILITÉ LIÉE AUX PRODUITS ET SERVICES			
APPROCHE DE GI	STION	60 à 63		
Étiquetage des	Type d'information sur les produits et les services requis par les procédures et pourcentage de produits et de services significatifs soumis à de telles exigence	60 à 63		
Étiquetage des produits et services	Nombre total d'incidents de non-respect aux réglementations et aux codes volontaires concernant l'information sur les produits et les services	Aucun		
	PR5 Résultats des enquêtes de la satisfaction client	23 à 27		
•	PR6 Vente de produits interdits ou controversés	Aucun		
Communication marketing	Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires relatifs à la communication marketing	Aucun		
Vie privée des © clients	Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et de perte de données relatives aux clients	Aucun		
	Montant des amendes pour non-respect des lois et des réglementations			

AUDIT

NON-PUBLICATION PAGES PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE APPROCHE DE GESTION GÉNÉRALE 64 à 66 APPROCHE DE GESTION SPÉCIFIQUE 65, 66, 69 EN3 Consommation énergétique au sein de l'organisation 69 70 EN4 Consommation énergétique en amont et en aval de l'organisation 70 Énergie EN5 Intensité énergétique 69,70 EN₆ 69,70 Réduction de la consommation énergétique EN7 Réduction des besoins énergétiques des produits et services S.O. APPROCHE DE GESTION SPÉCIFIQUE 64 à 66, 71 **EN15** 71, 72 Émissions directes de gaz à effet de serre **EN16** Émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'énergie 71, 72 **EN17** Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre 71 72 Émissions **EN18** Intensité des émissions de gaz à effet de serre 71, 72 EN19 Réduction des émissions de gaz à effet de serre 71 **EN20** Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone S.O. **EN21** NO, SO, et autres émissions atmosphériques significatives 72 APPROCHE DE GESTION SPÉCIFIQUE 65, 66 **EN22** Total des rejets d'eau, par type et par destination S.O Poids total de déchets, par type et par mode de traitement **EN23** 67.68 Effluents et **EN24** Nombre et volume des déversements accidentels S.O. déchets Poids des déchets jugés dangereux aux termes de la Convention de Bâle, **EN25** S.O. Annexe I, II, III et VIII Identification, taille, statut de protection et valeur de biodiversité des **EN26** S.O sources d'approvisionnement en eau et de leur écosystème connexe • Impacts environnementaux du transport des produits, autres marchandises **EN30** 14, 15, 71 à 73 Transport et matières utilisées par l'organisation dans le cadre de son activité et du transport des membres de son personnel APPROCHE DE GESTION SPÉCIFIQUE 14 Évaluation Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères **EN32** 14.15 environnementale environnementaux des fournisseurs Impacts négatifs, réels et potentiels sur l'environnement dans la chaîne **EN33** 14.15 d'approvisionnement et mesures prises Mécanismes de règlements Nombre de griefs concernant les impacts environnementaux déposés, EN34 Aucun des griefs examinés et réglés environnementaux

Le périmètre est déterminé pour chacun des aspects : • Aspect interne O Aspect externe • Aspect interne et externe

Dans le but de maintenir et d'améliorer la qualité de son rapport en matière de développement durable, Fondaction vous invite à transmettre vos commentaires et suggestions à l'adresse suivante : developpementdurable@fondaction.com

Coordination des contenus, rédaction et édition : Claude Normandin, Isabelle Vincent, Gabriel Brice

> Soutien à l'édition : **Endrée Martel**

Conception graphique: Coopérative Belvédère communication

> Photographies: **Adobe Stock OSA** images Unsplash





postconsommation









papier permanent

énergie biogaz



MONTRÉAL (siège social) 2175, boul. De Maisonneuve Est, bureau 103 Montréal (Québec) H2K 4S3 Téléphone: 514-525-5505 · 1 800 253-6665

QUÉBEC

125, boul. Charest Est, bureau 501 Québec (Québec) G1K 3G5 Téléphone : 418-522-8650 · 1 800 253-6665

www.fondaction.com